

RAPPORT ANNUEL 2020

Accelerating to a net-zero society

Elia Transmission Belgium

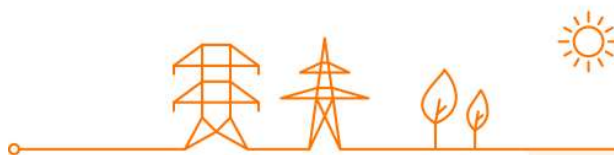


Table des matières

À propos de ce rapport	6
Introduction	6
Structure juridique	12
1. Déclaration de gouvernance d'entreprise	14
Composition des organes de gestion	13
Conseil d'administration	16
Diversité au sein du conseil d'administration	16
Compétences en matière d'audit	17
Diversité au sein du Collège de gestion journalière	18
2. Risques et incertitudes auxquels l'entreprise est con-frontée	19
Risques stratégiques/régulateurs et réponses	19
Besoins RH changeants	19
Évolution/apparition de nouvelles conditions réglementaires	19
Risque pandémique (type Covid))	20
Résiliation anticipée de la licence de GRT	20
Pérennité des revenus	21
Risques opérationnels et réponses	22
Équilibrage	22
Adéquation	22
Événements de contingence et perturbation de la continuité opérationnelle	23
Risques climatiques	25
Défaillances des technologies de l'information et de la communication (TIC), sécurité et protection des données	25
Risque lié aux permis	26
Risque fournisseur	27
Santé et sécurité – Accidents	27
Risques financiers et réponses	27
Changements négatifs sur les marchés financiers	27
Flux de trésorerie	28
Litiges juridiques et actions en responsabilité	30
Facteurs contextuels	30

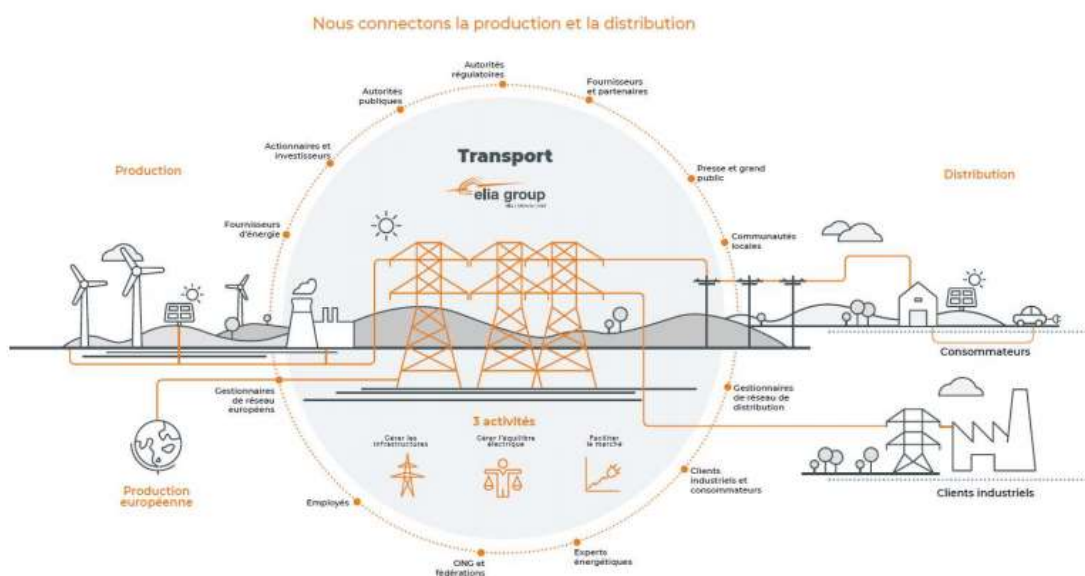
Covid-19	30
Préparation de la transition énergétique	30
Demande d'énergie et efficacité énergétique.....	31
Contexte macro-économique.....	31
3. Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	32
Environnement de contrôle	32
Gestion des risques	35
Activités de contrôle	36
Information et communication	37
Supervision.....	37
4. Elia Transmission Belgium états financiers consolidés	38
Compte de résultat consolidé	38
État consolidé du compte de résultat et résultat global	39
État consolidé de la situation financière	40
État consolidé des variations des capitaux propres	41
Tableau des flux de trésorerie consolidé	42
Notes annexes aux états financiers consolidés	43
Entité présentant les états financiers	43
Base de préparation	44
Principales méthodes comptables	47
Reporting par segment opérationnel	59
Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	64
Éléments de l'état consolidé de la situation financière	68
Structure du Groupe	89
Autres notes.....	70
Cadre réglementaire et tarifs	95
Rapport du collège des commissaires relatif aux états financiers consolidés	99
Informations relatives à la société mère	100
Bilan financier après répartition du bénéfice	101
Compte de résultat	102

Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs	103
5. Elia Transmission Belgium rapport de durabilité	107
À propos d'entreprise	107
Taille de l'entreprise	108
Réseau	108
Principes directeurs.....	109
Strategie	122
Act Now – l'initiative de durabilité du groupe Elia	122
Matérialité et objectifs	123
Marché de l'énergie et intégration des énergies renouvelables	125
Capacité installée	125
Evolution	125
Importation et exportation d'énergie	126
Equilibre énergétique	127
Pertes réseau	127
Ressources humaines	128
Approche de gestion	128
Effectif total	129
Employabilité	130
Enquête de satisfaction.....	132
Formations	133
Politiques de rémunération	133
Systèmes de primes	134
Dialogue social et codétermination	134
Sécurité	135
Approche de gestion	135
Formations en santé et sécurité.....	136
Inspections.....	137
Accidents	137
Fournisseurs et droits de l'homme.....	139
Approche de gestion	139
Fournisseurs et dépenses au sein de la zone euro	140
Droits de l'homme	141
Engagement des stakeholders.....	141
Approche de gestion	141

Community Relations et acceptation du public	142
Dialogues avec les stakeholders	144
Coopérations et innovation	146
Engagement vis à vis de la communauté	148
Aspects environnementaux.....	149
Approche de gestion	149
Emissions	151
Biodiversité et intégration paysagère	156
Ressources naturelles	159
Gestion de la pandémie de Covid 19	161
GRI content index.....	163
Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Transmission Belgium SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	167

À propos de ce rapport

Le présent rapport explique qui nous sommes et ce que nous faisons, expose le contexte dans lequel nous travaillons et aborde également les risques et opportunités auxquels nous sommes confrontés. Il esquisse la stratégie et les progrès réalisés en vue de parvenir à nos objectifs. Ce document couvre également notre approche en termes de gouvernance d'entreprise et offre une première analyse de nos résultats de 2020.



Introduction

Façonner le Groupe

En 2019, Elia a mis en œuvre un projet de réorganisation interne afin d'isoler et de cantonner ses activités régulées en Belgique de ses activités non régulées et régulées à l'étranger. Cette réorganisation a pour but d'optimiser la situation d'endettement d'Elia en vue de la nouvelle méthodologie tarifaire belge pour la période régulatoire 2020- 2023. La Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) a confirmé qu'une telle réorganisation diminuerait significativement le risque d'une subvention croisée entre les activités régulées et non régulées ou régulées à l'étranger. Cette nouvelle structure va donc permettre au groupe Elia de développer davantage ses activités existantes et futures en Belgique et en Europe (à la fois régulées et non régulées) dans le cadre le plus adapté à sa stratégie de croissance.

Le 31 décembre 2019, Elia Transmission Belgium SA (ETB) a repris les activités régulées en Belgique d'Elia System Operator (ESO), y compris l'endettement lié à ces activités. À cette date, ETB n'avait pas encore obtenu toutes les désignations en tant que gestionnaire de réseau de transport (GRT) national et régional/local. En attendant les désignations nécessaires, ESO a sous-traité la gestion du réseau de transport à ETB dans le cadre d'un partenariat silencieux entre ESO, ETB et Elia Asset SA.

Début 2020, ETB a été désignée GRT national et régional/local pour les réseaux à haute et très haute tension en Belgique. Par conséquence, la sous-traitance par ESO à ETB de la gestion du réseau de transport a pris fin. Elia System Operator SA a à présent été renommée Elia Group SA, qui reste la société mère cotée en bourse.

Le groupe Elia

Elia Group est une société holding détenant Elia Transmission Belgium (le GRT belge), Eurogrid International (qui comprend les activités de 50Hertz, l'un des GRT allemands) et Elia Grid International (la filiale du Groupe spécialisée dans la consultance internationale). Son actionnaire de référence est le holding communal PubliT. Elia Group est coté sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles depuis juin 2005.

Elia Transmission Belgium

Elia Transmission Belgium (ETB) est détenue à 100 %. ETB est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité belge à haute tension (30 000 à 400 000 volts). Ses principales activités incluent la gestion de l'infrastructure réseau maintenance et développement des installations à haute tension) et du système électrique (contrôle des flux, maintien de l'équilibre entre production et consommation d'électricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, importation et exportation depuis et vers les pays voisins) ainsi que la facilitation du marché (mise au point de services et de mécanismes en vue de développer le marché électrique national et européen).

Retour sur l'année 2020¹

Dans une année marquée par la pandémie de Covid-19, Elia Transmission Belgium a su se montrer résilient et capable de répondre immédiatement à la crise. Nous nous sommes totalement concentrés sur la continuité des opérations. Afin de superviser ce processus de manière optimale, une Task Force interne regroupant des membres de différents départements a été mise sur pied. Le maintien de la sécurité d'approvisionnement ainsi que la santé et la sécurité de nos collaborateurs et contractants étaient nos priorités numéro un. En appliquant les mesures annoncées de façon cohérente, nous avons conjointement assumé notre responsabilité envers la communauté. Nous avons ainsi non seulement protégés nos familles et nos collaborateurs, mais aussi d'autres groupes vulnérables.

Environ 24 heures après l'annonce du premier confinement partiel en Belgique (mars 2020), 95 % de nos collaborateurs travaillaient déjà à domicile, tandis que tous les chantiers avaient été fermés. Après une brève interruption de seulement quelques jours, Elia a progressivement repris les travaux de construction en appliquant des méthodes de travail adaptées, en collaboration étroite avec ses contractants. Après une période de test avec certains projets pilotes, les chantiers plus complexes impliquant plusieurs contractants ont pu reprendre au mois de mai. Fin 2020, la situation sur nos chantiers était pratiquement revenue à la normale. Même nos projets les plus complexes ont pu être achevés dans les temps.

¹ Pour plus d'informations sur l'identification de l'actif et du passif, les événements importants survenus après la fin de l'exercice et le cadre réglementaire, veuillez-vous reporter respectivement à la section structure du groupe à la page 89, à la section événements postérieures à la clôture à la page 94, et à la section cadre réglementaire et tarifs à la page 95 de ce rapport.



L'expérience acquise de 2020 me rend particulièrement fier de l'engagement et de la résilience de nos collaborateurs et contractants ainsi que de la manière dont ils ont immédiatement anticipé les mesures liées au Covid-19. Dans des circonstances difficiles, nous avons réalisés des projets d'infrastructure complexes, tout en poursuivant ses activités opérationnelles afin de garantir un réseau fiable dans l'intérêt de la communauté. Dans l'histoire récente, aucun événement n'a frappé l'économie aussi durement que le coronavirus. Nous restons cependant optimistes vis-à-vis de l'avenir. Au vu des objectifs de l'Europe, qui souhaite devenir le premier continent neutre en carbone d'ici 2050, le Green Deal européen servira probablement de guide pour de nombreux plans de relance qui s'axeront sur l'économie verte et la digitalisation, deux composantes majeures de notre stratégie. À la clé : de nouvelles opportunités et un développement accéléré de notre Groupe.



Chris Peeters, CEO Elia Group

2020 faits marquants

Soutien à des fonds de lutte contre la pauvreté

En avril, le groupe Elia avait alloué le budget de l'organisation de son Assemblée générale annuelle (le montant a même été augmenté pour atteindre un soutien total de €100.000) à trois fonds de solidarité de la Fondation Roi Baudouin. En mai, les membres du collège de gestion journalière d'Elia ont décidé unanimement de verser l'intégralité de leur salaire du mois à la Fondation Roi Baudouin pour soutenir le Fonds Covid-19 de lutte contre la pauvreté. Le conseil d'administration et certains membres du personnel de l'entreprise ont également suivi cette action sur base volontaire. Résultat : la Fondation a reçu un chèque de €255.000.

Première émission de €800 millions d'euro-obligations pour Elia Transmission Belgium

En avril, Elia Transmission Belgium a émis avec succès une euro-obligation pour €800 millions, cotée sur Euro MTF de la Luxembourg Stock Exchange, dans le cadre de son nouveau programme EMTN2 d'un montant de €3 milliards. L'emprunt obligataire senior non garanti de €800 millions arrivera à échéance en 2030 et est assorti d'un coupon annuel fixe de 0,875 %. Le produit de la nouvelle émission sera utilisé pour refinancer un prêt d'actionnaires de €496 millions arrivé à échéance en 2020 et financer le plan d'investissement réseau en Belgique.

Émission de placement privé de €200 millions pour Elia Transmission Belgium

En mai, Elia Transmission Belgium est entrée sur le marché obligataire pour la deuxième fois depuis que l'emprunt Nemo Link a été converti en emprunt d'intérêt général fin 2019. Elia Transmission Belgium a émis avec succès un placement privé de €200 millions via une obligation amortissable en deux tranches (8 et 24 ans), assortie d'un coupon annuel fixe de 1,56 % dans le cadre de son programme EMTN d'un montant de €3 milliards.

Facilité de crédit durable de €650 millions pour Elia Transmission Belgium

En octobre, Elia Transmission Belgium a signé une facilité de crédit avec un mécanisme de prix lié à trois objectifs de performance durable. Les objectifs de performance durable qui impactent le mécanisme de prix de la facilité de crédit sont liés aux efforts de l'entreprise pour combattre le changement climatique et à sa performance en matière de santé et de sécurité. Il s'agit de la première transaction de ce genre pour Elia Transmission Belgium, preuve de l'importance de stimuler la durabilité en tant que levier stratégique pour la création de valeur pour tous les stakeholders

Accelerating towards the net-zero society

Alors que l'Europe se prépare à la plus grande campagne de vaccination de son histoire, des plans de relance économique majeurs sont en cours de préparation pour faire face à une récession économique profonde. Le Green Deal européen et le plan de relance de la Commission européenne, qui viennent compléter les efforts nationaux, serviront probablement de ligne conductrice, étant donné l'ambition de l'Europe de devenir le premier continent neutre en carbone d'ici 2050. La durabilité deviendra donc la pierre angulaire de nombreuses initiatives de relance post-Covid-19. En ligne avec sa mission envers la communauté, le groupe Elia travaille sur plusieurs mesures de relance tangibles visant à soutenir la reprise économique et à contribuer au combat contre le changement climatique. Les propositions ont été abordées avec différents stakeholders critiques. En plus de décarboniser et de digitaliser le système énergétique, nous nous efforçons de répondre à l'évolution des besoins des clients résidentiels et industriels qui veulent eux aussi réduire leur impact sur l'environnement.

ALEGrO, un maillon essentiel dans la construction d'un système électrique intégré au niveau européen

Le 9 novembre, Elia (Belgique) et Amprion (Allemagne) ont inauguré la première interconnexion électrique entre les deux pays. Le projet ALEGrO offrira aux deux voisins une capacité d'échange d'électricité supplémentaire de 1.000 MW. L'exploitation commerciale a commencé le 18 novembre 2020 (marché day-ahead) et le 8 décembre (marché intrajournalier). L'interconnexion améliorera la sécurité d'approvisionnement dans les deux pays et contribuera à faire converger les prix ainsi qu'à faciliter la transition énergétique en permettant une meilleure intégration des énergies renouvelables.

Le MOG 100 % opérationnel, le MOG II en préparation

Avec le raccordement du projet Seastar, le Modular Offshore Grid (MOG), la prise électrique d'Elia en mer du Nord, est à présent terminée. La plateforme de commutation située à 40 km de la côte regroupe les câbles de 4 parcs éoliens offshore et achemine l'électricité produite jusqu'à la terre ferme via un système de transport commun. L'éolien offshore est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques de la Belgique. Entretemps, le gouvernement fédéral a entamé le développement d'une deuxième zone de production pour l'éolien offshore. Afin de s'assurer que les nouvelles concessions soient connectées au réseau électrique belge, Elia développe actuellement le projet MOG II.

Réparation de la station météo du MOG grâce à la réalité augmentée

L'équipe offshore d'Elia a testé avec succès le programme Remote Assist sur Hololens 2. Ce casque de réalité augmentée nouvelle génération permet un support technique à distance. Grâce à cet équipement, des experts dans les bureaux voient la même chose que les techniciens présents sur le terrain. Ils peuvent afficher des manuels, des schémas techniques et des flèches grâce à la réalité augmentée. Cette nouvelle méthode a été utilisée avec succès alors que le fournisseur norvégien de la station météo du Modular Offshore Grid s'était vu contraint d'annuler les réparations prévues en raison des restrictions liées au Covid-19. L'équipe d'Elia a donc pu réaliser elle-même la maintenance grâce au support à distance du fournisseur.

Brabo II : mise en service de la boucle 380 kV autour du port d'Anvers

En novembre 2020, Elia a mis en service la deuxième phase du projet Brabo. Le long de l'A12 entre Zandvliet et Lillo, une ligne aérienne existante a été portée de 150 à 380 kV. Ce projet a nécessité le remplacement des conducteurs et de 46 pylônes sur une distance de 16 kilomètres. Entretemps, la procédure de demande de permis a

été entamée pour la troisième phase. Le projet Brabo d'Elia renforcera la capacité du réseau afin de garantir l'approvisionnement en électricité dans le port d'Anvers, où la consommation électrique est en hausse. Au niveau national et international, le projet renforce l'axe nord-sud de la Belgique ainsi que le réseau européen interconnecté.

Fin du projet Horta-Avelgem

Une autre mise à niveau a été achevée sur la ligne à haute tension reliant Zomergem à Avelgem. Ces deux dernières années, 97 pylônes et leurs fondations ont été renforcés afin de pouvoir supporter les nouveaux câbles. 5 Cette opération permet de doubler la capacité de transport, qui passe à 6 gigawatts. Elia sera ainsi en mesure d'échanger plus d'électricité avec la France et d'acheminer dans les terres l'énergie en provenance des parcs éoliens offshore.

Projet Boucle du Hainaut et procédure de permis pour Ventilus

En 2020, Elia a achevé une série de séances d'information dans le cadre du projet Boucle du Hainaut. La ligne 380 kV prévue entre Avelgem et Courcelles représente un chaînon manquant dans le réseau belge à haute tension. Cette liaison qui s'étend sur 84 kilomètres dans la province du Hainaut sera l'un des plus grands projets d'infrastructure d'Elia dans les années à venir et sera reliée au projet Ventilus, actuellement en cours de construction dans la province voisine de Flandre occidentale.

Ventilus est un autre projet vital pour le renforcement de l'épine dorsale électrique en Belgique. En 2020, le projet a suivi le processus de planification proposé. Cette nouvelle infrastructure contribuera à intégrer davantage l'éolien offshore et le marché énergétique européen interconnecté.

Nouveaux produits infrajournaliers transfrontaliers

En décembre 2020, de nouveaux produits infrajournaliers transfrontaliers (15 et 30 minutes) ont été lancés sur les frontières entre la Belgique, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Résultat d'une collaboration entre les gestionnaires de réseau de transport Amprion (Allemagne), Elia (Belgique), RTE (France) et TenneT (Pays-Bas), les nouveaux produits de marché reflètent la situation du réseau pratiquement en temps réel et aideront les acteurs de marché à optimiser leur responsabilité en matière d'équilibrage.

Vision Zero pour le Safety Leadership et zéro accident

La sécurité est une priorité absolue pour le groupe Elia, comme le reflètent les campagnes internes comme Go for Zero et Gib8 ainsi que notre certification ISO 45001. Mais nous voulons aller encore plus loin et ancrer davantage la sécurité dans notre culture d'entreprise, raison pour laquelle nous nous associons à Vision Zero. La culture de Safety Leadership du groupe Elia sera ainsi davantage optimisée, faisant de chaque collaborateur un ambassadeur de la sécurité capable d'inspirer les autres. Elia a par ailleurs atteint le niveau 3 lors de l'audit Safety Culture Ladder (SCL). Ce certificat donne une indication sur la culture de la sécurité au sein d'une entreprise. L'audit s'axe sur les comportements en matière de sécurité plutôt que sur les procédures écrites.

ACT NOW : les cinq ambitions phares du groupe Elia en matière de durabilité

Le groupe Elia veut se montrer plus ambitieux et explicite par rapport à ses aspirations en matière de durabilité et ainsi contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. À travers le projet baptisé ACT NOW, le groupe Elia a défini cinq ambitions majeures en matière de durabilité : (1) parvenir à la neutralité carbone d'ici 2040, (2) intégrer l'éco-design dans toutes les étapes de ses projets, (3) s'assurer que tous les collaborateurs

et toutes les personnes avec lesquelles il travaille rentrent chaque jour sains et saufs à la maison, (4) encourager la diversité et l'inclusion et (5) mener ses activités avec intégrité.

Elia rejoint la Belgian Alliance for Climate Action

Elia a rejoint la Belgian Alliance for Climate Action (BACA) récemment créée et dont l'objectif est de mettre davantage l'accent sur la décarbonisation. En rejoignant cette alliance, Elia démontre à nouveau son engagement à atteindre les objectifs climatiques de Paris et à inspirer d'autres entreprises à faire de même. La BACA regroupe 51 organisations belges et a été fondée par The Shift et le WWF.

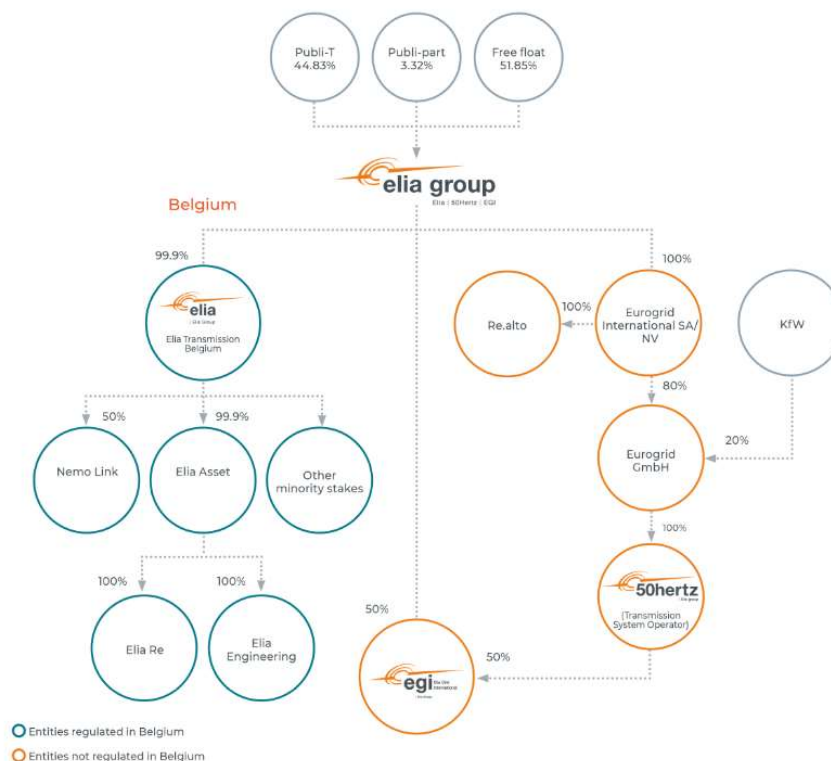
Elia est de nouveau nommée Top Employer

Pour la troisième année consécutive, Elia fait partie des meilleurs employeurs de Belgique. Le label « Top Employer » distingue les entreprises qui proposent un excellent environnement de travail à leurs collaborateurs. Au total, 72 entreprises belges ont reçu cette distinction en 2020. Durant l'année écoulée, Elia s'est fortement concentrée sur l'amélioration de la digitalisation du processus de gestion HR et le développement de sa culture d'entreprise. Cette récompense est une très belle reconnaissance des efforts fournis et offre également une belle carte de visite pour attirer de nouveaux talents.

Le Prix Notger attribué au CEO du groupe Elia, Chris Peeters

Le CEO du groupe Elia, Chris Peeters, a reçu le Prix Notger, décerné par l'Association Allemagne-Belgique à une personnalité, une société ou une institution qui contribue aux bonnes relations et à l'amélioration des échanges commerciaux entre la Belgique et l'Allemagne. Notre CEO a reçu cette récompense en reconnaissance de la mise en 12 service d'ALEGrO, la première interconnexion entre les deux pays, ainsi que pour la bonne relation de coopération avec nos collègues allemands de 50Hertz.

Structure juridique



Elia Transmission Belgium SA est le principal actionnaire des entreprises suivantes :

- **Elia Asset SA** : société qui possède toutes les installations du réseau à haute tension et qui est responsable du développement et de l'entretien de ce réseau. Elia Asset et Elia Transmission Belgium opèrent en tant qu'entité économique unique sous le nom d'Elia ;

La société dans laquelle Elia Transmission Belgium SA détient une participation est :

- **Nemo Link Limited**. Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de coentreprise avec National Grid pour construire le Nemo Link Interconnector ; chaque actionnaire détient 50% de Nemo Link Limited, une société basée au Royaume-Uni

Les participations minoritaires sont:

- **JAO (Joint Allocation Office)**: est responsable des enchères quotidiennes, mensuelles et annuelles de la capacité frontalière à 27 frontières en Europe. JAO a été fondée en 2015 par la fusion de CAO Central Allocation Office GmbH et CASC.EU S.A.;
- **Coreso**: un centre de coordination qui renforce la sécurité des réseaux de transport dans certaines régions européennes en développant des analyses prévisionnelles des flux d'électricité dans les réseaux et en surveillant les réseaux de transport en continu et en temps réel ;

- **HGRT** un holding regroupant plusieurs gestionnaires de réseau de transport européens qui détient une participation dans la bourse française de l'énergie Powernext;
- **Enervalis**, une start-up qui développe des solutions logicielles innovantes pour optimiser la consommation d'énergie dans un contexte de flexibilité accrue entre les injections et les prélèvements sur le réseau.
- **Elia Engineering** bureau de consultance et d'engineering actif dans le domaine de la conception et de la gestion de projets d'infrastructure relatifs au réseau à haute tension et au réseau d'électricité à très haute tension. Il travaille presque exclusivement pour Elia Asset;
- **Elia Re** compagnie de réassurance établie au Luxembourg, constituée pour optimiser la politique d'assurance

En raison de cette restructuration du groupe, une comparaison dans le compte de résultat 2020 par rapport à 2019 n'est pas une analyse pertinente.

1. Déclaration de gouvernance d'entreprise

Elia Transmission Belgium répond à des obligations spécifiques en matière de transparence, de neutralité et de non-discrimination vis-à-vis de tous les stakeholders impliqués dans ses activités.

En 2020, la gouvernance d'entreprise d'Elia Transmission Belgium se base, sur ses statuts, le Code des sociétés et des associations, et sur la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité.

COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2020

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

- Bernard Gustin, administrateur indépendant

VICE-PRÉSIDENTS

- Claude Grégoire, administrateur nommé sur proposition de Publi-T
- Geert Versnick, administrateur nommé sur proposition de Publi-T

ADMINISTRATEURS

- Michel Allé, administrateur indépendant
- Luc De Temmerman, administrateur indépendant
- Frank Donck, administrateur indépendant
- Cécile Flandre, administratrice nommée sur proposition de Publi-T
- Claude Grégoire, administrateur nommé sur proposition de Publi-T
- Bernard Gustin, administrateur indépendant
- Luc Hujoel, administrateur nommé sur proposition de Publi-T
- Roberte Kesteman, administratrice indépendante
- Jane Murphy, administratrice indépendante
- Dominique Offergeld, administratrice nommée sur proposition de Publi-T
- Kris Peeters², administrateur nommé sur proposition de Publi-T
- Rudy Provoost, administrateur nommé sur proposition de Publi-T
- Saskia Van Uffelen, administratrice indépendante
- Geert Versnick, administrateur nommé sur proposition de Publi-T

REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Nele Roobrouck³
- Maxime Saliez⁴

² Kris Peeters a remplacé Philip Heylen à compter du 19 mai 2020. Il a présenté sa démission au Conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2021. Le Conseil d'administration du 9 février 2021 a coopté Pieter De Crem en remplacement de Kris Peeters.

³ Nele Roobrouck représente le gouvernement pour le rôle linguistique néerlandais. Elle exerce un rôle consultatif auprès du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

⁴ Depuis le 8 février 2021, Maxime Saliez a été désigné par arrêté ministériel comme représentant du gouvernement pour le rôle linguistique français. Il exerce un rôle consultatif auprès du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Comités consultatifs du conseil d'administration

COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Luc Hujoel, président
- Luc De Temmerman
- Frank Donck
- Jane Murphy
- Kris Peeters⁵

COMITÉ D'AUDIT

- Michel Allé, président
- Frank Donck
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Rudy Provoost

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

- Luc De Temmerman, président
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Kris Peeters⁶
- Saskia Van Uffelen

COLLÈGE DES COMMISSAIRES⁷

- BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Félix Fank
- EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Paul Eelen

COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE

- Chris Peeters, président et Chief Executive Officer
- Markus Berger, Chief Infrastructure Officer
- Patrick De Leener, Chief Customers, Market & System Officer
- Frédéric Dunon, Chief Assets Officer
- Pascale Fonck, Chief External Relations Officer
- Peter Michiels, Chief Human Resources & Internal Communication Officer
- Ilse Tant, Chief Community Relations Officer
- Catherine Vandenborre, Chief Financial Officer

⁵ Kris Peeters a remplacé Philip Heylen à compter du 19 mai 2020. Il a présenté sa démission au Conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2021. Le Conseil d'administration du 9 février 2021 a coopté Pieter De Crem en remplacement de Kris Peeters.

⁶ Kris Peeters a remplacé Philip Heylen à compter du 19 mai 2020. Il a présenté sa démission au Conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2021. Le Conseil d'administration du 9 février 2021 a coopté Pieter De Crem en remplacement de Kris Peeters.

⁷ Le collège des commissaires a été élu à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2020, pour une durée de trois ans à compter de cette même date et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2023 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

SECRETAIRE GENERALE

— Siska Vanhoudenhoven

Conseil d'administration

Les conseils d'administration d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset se composent de 14 membres qui n'ont pas de fonction exécutive au sein d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset.

Les mêmes administrateurs siègent aux conseils des deux sociétés.

La moitié des administrateurs sont des administrateurs indépendants, satisfaisant aux conditions décrites à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, à l'article 2 (30) de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et dans les statuts, et ayant reçu un avis conforme positif de la CREG quant à leur indépendance. L'autre moitié des administrateurs sont des administrateurs non indépendants, nommés par l'assemblée générale conformément aux dispositions statutaires sur proposition de Publi-T, en vertu de la composition actuelle de l'actionnariat.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, ces conseils d'administration bénéficient de l'assistance de trois comités, à savoir le comité de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération, dont la composition est identique pour Elia Transmission Belgium et Elia Asset. Les conseils d'administration veillent à ce que ces comités fonctionnent de manière efficace.

Diversité au sein du conseil d'administration

Nombre de personnes au sein du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset au 31 décembre 2020	Unité	2020
Hommes	35 - 54 ans	1
	≥ 55 ans	8
Femmes	35 - 54 ans	2
	≥ 55 ans	3

Conformément à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, au Code des sociétés et des associations et aux statuts d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset, le conseil d'administration est composé d'au moins un tiers (1/3) de membres de l'autre sexe. Cette règle d'un tiers est appliquée de manière proportionnelle aux administrateurs indépendants et aux administrateurs non indépendants.

Par ailleurs, conformément au Code des sociétés et des associations, et au règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, la composition du conseil d'administration est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances.

Compétences en matière d'audit

En vertu de l'article 3:6, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le présent rapport doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule que tous les membres du comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences nécessaires suffisantes à l'exercice du rôle du comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. En vertu de ce règlement, l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport.

Les expériences de Michel Allé, président du comité d'audit, ainsi que de Dominique Offergeld, membre du comité d'audit, sont décrites en détail ci-dessous.

Michel Allé (administrateur indépendant d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset depuis le 17 mai 2016 et président du comité d'audit) est ingénieur civil physicien de formation et détient également une licence en économie (deux diplômes obtenus à l'Université libre de Bruxelles). Outre sa carrière académique en tant que professeur d'économie et de finance (Solvay Brussels School, École polytechnique de l'ULB), il a travaillé de nombreuses années en tant que directeur financier. En 1979, il a commencé sa carrière au service du premier ministre, en tant que conseiller au département de programmation de la politique scientifique. En 1982, il a été nommé directeur du programme R&D national en énergie et ensuite directeur en charge des entreprises innovantes. En 1987, il a rejoint Cobega Group, où il a exercé de nombreuses fonctions et fut entre autres vice-président de Mosane de 1992 à 1995. De 1995 à 2000, il fut membre du comité de direction du Cobepa Group. Il a ensuite été directeur financier de BIAC de 2001 à 2005 et directeur financier de la SNCB de 2005 à 2015. Il possède également une vaste expérience d'administrateur, ayant été ou étant entre autres administrateur chez Telenet, Zetes, Eurvest (Nicols) et D'leteren. Il a présidé le comité d'audit de Zetes.

Dominique Offergeld (administratrice non indépendante d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre-Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra-universitaires, dont le General Management Program au Cedef (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988. Elle a ensuite été désignée en tant qu'experte du vice-président et ministre des Affaires économiques de la Région wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Énergie et est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB-Holding en 2005. Elle a été administratrice, entre autres, de Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. De 2014 à 2016, elle a dirigé la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et était chargée de Belgocontrol et de la SNCB. Elle est directrice financière d'ORES depuis août 2016, fonction qu'elle a également occupée entre 2008 et 2014.

Diversité au sein du Collège de gestion journalière

Nombre de personnes au sein du collège de gestion journalière au 31 décembre 2020	Unité	2020
Hommes	35 - 54 ans	2
	≥ 55 ans	3
Femmes	35 - 54 ans	3
	≥ 55 ans	0

En outre, la composition du Collège de gestion journalière est fondée sur la diversité des sexes et la diversité en général, ainsi que sur la complémentarité des compétences, des expériences et des connaissances.

Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres du Collège de gestion journalière, une attention particulière est accordée aux paramètres de diversité en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

Structure de l'actionnariat À la date de clôture

	Actions	% Actions	% Droits de vote
Elia Group SA	206.071.930	100,00	100,00
Publi-T SC	1	0,00	0,00
Total	206.071.931	100,00	100,00

2. Risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée

2.1 Risques stratégiques/régulateurs et réponses

2.1.1 Besoins RH changeants

La transition énergétique nous entraîne vers un modèle centré sur le consommateur, sur lequel reposent notre stratégie et notre ambition. Pour construire ce modèle, nous devons aligner la culture d'ETB et les changements prévus sur sa stratégie.

Par ailleurs, dans le domaine de la gestion des talents, nous sommes conscients qu'à l'avenir, nous aurons besoin d'expertise technique spécifique (offshore, digitalisation, IP, etc.) pour parvenir à réaliser la stratégie.

Réponses

Les initiatives, politiques et procédures RH visent à soutenir la mise en œuvre de notre stratégie et de nos objectifs.

Une task force spécifique surveille en permanence les mesures prises par les autorités publiques dans le cadre de la crise du Covid 19. Nous agissons rapidement et de manière ciblée pour satisfaire aux obligations de télétravail ou pour garantir la conformité des conditions de travail sur site. Nos collaborateurs peuvent travailler efficacement de chez eux grâce à un ensemble de technologies et d'outils appropriés.

Le contexte sanitaire offre aussi l'occasion d'amorcer un changement dans la politique de télétravail dans le cadre de l'initiative New Way of Working. À l'avenir, nous nous attendons à basculer vers un schéma de travail à mi-temps à domicile et à mi-temps sur site pour certaines fonctions. Ce schéma permettra d'instaurer un équilibre sain entre les interactions physiques et virtuelles, et entre vie professionnelle et vie privée, tout en soutenant nos ambitions durables en limitant les émissions de CO2 liées aux transports.

L'attention accrue portée à la culture et aux talents a débouché sur des mesures d'anticipation qui visent à mettre en place un cadre pour la gestion des talents, entre autres axé sur l'optimisation de la procédure d'identification et de rétention des compétences critiques, la gestion effective des risques liés aux fonctions critiques et la création d'un cadre de développement et de gestion de carrière. Cette initiative met aussi l'accent sur les compétences de leadership par le biais d'un projet de changement de culture qui vise à aligner la culture sur la stratégie.

2.1.2 Évolution/apparition de nouvelles conditions réglementaires

Étant donné le caractère spécifique de ses activités, ETB est soumise à une abondante législation et réglementation à l'échelon européen, fédéral et régional. Les modifications imprévues et/ou inopportunes, ainsi que les erreurs d'interprétation des mécanismes réglementaires ou politiques belges, peuvent donner lieu à des conflits avec la stratégie existante et envisagée par ETB, avec d'importantes conséquences financières et organisationnelles.

Réponses

Afin de minimiser les incertitudes, ETB s'efforce d'anticiper proactivement la législation européenne, les nouveaux règlements et les nouvelles directives préparés au niveau de l'UE ou en attente de transposition dans la

législation belge et allemande, notamment en ce qui concerne le paquet « Énergie propre » et l'évolution possible du rôle de gestionnaire de réseau de transport (GRT) en un centre opérationnel régional (COR).

ETB compte aussi parmi les membres fondateurs d'ENTSO-E (European Network of Transmission System Operators for Electricity). Les gestionnaires de réseau de transport qui font partie de ce réseau plaident en faveur d'évolutions allant dans le sens de leur stratégie.

Autres informations

En Belgique, le cadre légal et réglementaire comporte des risques liés à la répartition des compétences entre les niveaux fédéral et régional (par exemple, la présence de contradictions entre les différents règlements, y compris les codes de réseau, pourrait gêner ETB dans l'exercice de ses activités). Nous voyons également apparaître des sensibilités politiques liées à l'impact des politiques publiques sur les factures d'énergie des ménages et des entreprises, qui pourraient prendre la forme de lois mettant en péril la couverture adéquate de ces coûts. L'évolution ultérieure et les modifications apportées à ces règlements pourraient aussi avoir un impact sur la responsabilité d'ETB en cas de rupture d'approvisionnement sur le réseau ou, dans le contexte d'une réforme de l'État, sur la répartition des compétences entre les autorités fédérales et régionales, y compris éventuellement, la compétence d'approbation des tarifs de transport. Afin de minimiser ces risques, ETB s'emploie également à anticiper proactivement l'évolution des législations nationales et locales.

2.1.3 Risque pandémique (type Covid)

ETB souffre de la pandémie de Covid. La situation sanitaire affecte à la fois sa capacité à mener à bien ses activités et ses revenus. ETB parvient cependant à minimiser l'impact de cette crise.

Réponses

Les plans de continuité opérationnelle sont à jour et incluent des mesures de résilience pour les fonctions critiques. Comme expliqué dans la description des risques liés aux RH, ETB a mis au point des politiques RH permettant aux collaborateurs exerçant une fonction administrative de travailler efficacement à domicile. ETB a également prévu des mesures sanitaires pour son personnel sur le terrain, afin d'assurer la maintenance et le développement de son infrastructure.

La pandémie a un impact sur le volume d'énergie consommé par les clients (un effet de la crise économique que nous vivons). Cet impact est toutefois limité puisque nos tarifs ne sont, pour la grande majorité, pas basés sur le volume d'énergie, mais bien sur les pics de prélèvement sur le réseau, qui restent stables. Quant aux tarifs liés au volume d'énergie (qui concernent principalement les obligations de service public, entre autres), le cadre réglementaire prévoit la possibilité d'adapter les tarifs aux nouvelles prévisions de volume d'énergie.

ETB a également mis en place une surveillance minutieuse des factures pour en garantir le paiement dans les délais.

2.1.4 Résiliation anticipée de la licence de GRT

Pour exercer ses activités, ETB dispose d'une licence, qui peut être résiliée de manière anticipée si elle ne possède pas les moyens humains, techniques et/ou financiers, entre autres, pour garantir l'exploitation continue et fiable du réseau conformément à la législation en vigueur, ainsi que pour remplir ses obligations de dissociation telles que décrites à l'article 9 de la directive Électricité de l'UE. Une telle résiliation aurait un impact négatif considérable sur ETB.

Réponses

Fin 2019, une réorganisation visant à séparer les activités régulées d'ETB en Belgique de toute autre activité (activités régulées en Allemagne et activités non régulées) a eu lieu. Cette réorganisation limite aussi le risque de subvention croisée entre les activités régulées et non régulées, et offre à ETB un cadre adéquat pour poursuivre le développement de toutes ses activités.

Autres informations

Le rôle d'Elia Transmission Belgium (ETB) en tant que gestionnaire de réseau de transport en Belgique à partir du 31 décembre 2019 a été confirmé par diverses entités publiques (le gouvernement fédéral pour une période de 20 ans, le gouvernement bruxellois pour une période de 20 ans et le régulateur flamand pour une période de 4 ans). Le risque de résiliation anticipée des licences de GRT est donc limité à court terme. Il convient toutefois de noter que l'interprétation des règles de gouvernance d'entreprise fera l'objet de discussions avant le prochain renouvellement de la licence flamande.

2.1.5 Pérennité des revenus

La rémunération d'ETB est presque entièrement régie par le cadre réglementaire. Toute modification apportée aux paramètres réglementaires pourrait dès lors avoir un impact sur la rentabilité d'ETB. En outre, la réalisation de certains paramètres définis dans les méthodologies tarifaires se heurte à certaines incertitudes qui pourraient mettre à mal la position financière d'ETB.

En particulier, la rémunération d'ETB dépend en partie de sa capacité à mener à bien les projets indispensables et à entretenir les assets existants, puisque la rémunération actuelle en Belgique repose sur la Regulatory Asset Base (RAB). Elle dépend donc aussi de sa capacité à obtenir les permis requis et à gérer les risques potentiels pour l'environnement et la santé publique, ainsi qu'à tenir compte des contraintes en matière d'aménagement urbain sans encourir de coûts importants. L'incapacité d'ETB à réaliser son programme d'investissement (dans les temps/dans le respect du budget) pourrait avoir un impact négatif sur ses bénéfices futurs.

Réponses

Dans le contexte de la transition énergétique, la nécessité de développer l'infrastructure de transport en Belgique requiert la mise en œuvre de programmes d'investissement ambitieux, qui contribuent indirectement à étendre la Regulatory Asset Base.

ETB s'efforce également de se concerter avec la CREG et de participer aux consultations relatives aux méthodologies tarifaires tenant compte des changements découlant de la transition énergétique et de la production décentralisée d'énergie.

Enfin, ETB cherche à faire preuve de la plus grande efficacité possible dans ses politiques d'investissement et de maintenance des assets, ce qui permet aux consommateurs de profiter de l'effet d'échelle de la gestion centralisée du réseau.

Autres informations

Fin 2019, la CREG a approuvé la proposition tarifaire soumise par ETB pour la période réglementaire 2020-2023. Récemment, la CREG a également approuvé l'actualisation du niveau de surcharges couvrant les coûts des obligations de service public d'Elia, compte tenu de l'effet attendu de la pandémie sur le volume d'énergie (voir ci-dessus).

2.2 Risques opérationnels et réponses

2.2.1 Équilibrage

La production d'électricité devrait égaler la demande à tout moment. Les gestionnaires de réseau de transport ont recours à de l'énergie d'équilibrage pour compenser les variations imprévues dans la production d'électricité ou dans la charge.

L'augmentation du nombre d'unités de production d'énergie renouvelable raccordées aux réseaux de distribution en Europe et le raccordement de vastes parcs éoliens offshore imposent de nouveaux défis en matière de gestion opérationnelle des réseaux, en particulier en raison de la volatilité accrue des flux d'énergie qui y transitent.

Réponses

Le maintien de la sécurité du réseau en termes d'équilibrage, à un coût raisonnable pour la communauté, repose sur un ensemble de mesures. Parmi ces mesures, citons l'amélioration de la coopération pour compenser les déséquilibres du réseau à l'échelle nationale et internationale, l'optimisation de la qualité des prévisions (consommation, offshore, etc.), ainsi que la mise en place d'un design de marché incitant les BRP (Balancing Responsible Parties) à gérer l'équilibre de leur portefeuille tout en leur proposant des modalités de marché leur permettant de négocier leurs déséquilibres en quasi temps réel (marchés intrajournaliers p. ex.). Par ailleurs, des réformes du marché destinées à maximiser la flexibilité et activables en temps réel doivent être mises en place pour maintenir l'équilibre sur le réseau à moindre coût. Ces réformes du marché visent à ouvrir les marchés d'équilibrage à toutes les technologies et à tous les acteurs, quel que soit le niveau de tension auquel ils sont raccordés.

Pour illustrer cette dernière mesure, au cours de l'année 2020 en Belgique, ETB a évolué d'un achat mensuel de mFRR (manual frequency restoration reserve) et hebdomadaire d'aFRR (automatic frequency restoration reserve) vers un achat quotidien de ces deux réserves, ce qui réduit considérablement la barrière d'entrée du marché des réserves et permet la participation effective d'autres technologies, tout en ramenant l'unité de temps contractuelle pour la capacité (CCTU) à quatre heures. L'année 2021 sera principalement consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des plateformes européennes d'échange d'énergie d'équilibrage et à la préparation du raccordement du marché belge à ces plateformes en 2022.

2.2.2 Adéquation

Le gouvernement fédéral en place a un rôle crucial à jouer pour garantir la disponibilité d'une capacité suffisante dans son pays afin d'éviter le risque de pénurie d'électricité et les problèmes d'approvisionnement. ETB, pour sa part, lui fournit des informations utiles à cette fin. À titre d'exemple, ETB analyse régulièrement la sécurité d'approvisionnement de la Belgique à court et long terme, comme l'exige la loi.

Pour examiner la situation d'adéquation de la Belgique à court terme, ETB évalue principalement l'adéquation entre les prévisions de charge et la capacité de production disponible (qui inclut la Demand Side Response ou DSR, le déplacement des charges, etc.) en Belgique et dans les pays voisins, par rapport aux critères de sécurité d'approvisionnement définis par la loi. Si l'étude révèle qu'ETB pourrait ne pas satisfaire à ces critères, le ministre en charge de l'Énergie peut lui demander de constituer une réserve stratégique. Cette réserve stratégique se compose d'assets positionnés en dehors du marché, auxquels Elia peut faire appel lorsque le marché n'est pas en mesure de garantir la sécurité d'approvisionnement.

Le 30 novembre, ETB a publié son analyse probabiliste sur l'adéquation de la Belgique pour l'hiver 2021-2022. Les résultats de cette étude sont disponibles ici :

https://www.elia.be/-/media/project/elia/elia-site/public-consultations/2020/20201130_strategic-reserve-2021-22-v_final-1_en.pdf

Tous les deux ans, ETB se penche également sur la situation d'adéquation de la Belgique à plus long terme. Ces études évaluent l'adéquation entre les prévisions de charge et la capacité disponible anticipée (qui inclut la DSR, le déplacement des charges, les batteries, etc.) en Belgique et dans les pays voisins. La capacité disponible anticipée tient compte des objectifs de production renouvelable fixés sur le plan politique, ainsi que d'un écart de viabilité économique afin d'évaluer la présence de signaux suffisamment solides pour stimuler les investissements sur le marché destinés à combler tout écart d'adéquation éventuel, tel que défini par les critères légaux de sécurité d'approvisionnement.

La dernière étude d'ETB à ce sujet, « Adequacy & Flexibility Study 2020-2030 », date du 28 juin 2019. Elle est consultable ici :

<https://www.elia.be/fr/publications/etudes-et-rapports>

Cette étude a conclu qu'en raison de la sortie du nucléaire, la Belgique pourrait se retrouver face à un écart d'adéquation d'ici 2025 et que, sans intervention supplémentaire, il n'y aura pas suffisamment de signaux d'investissement solides pour que le marché puisse le combler. En 2020, en collaboration avec les autorités compétentes et la CREG, et avec la participation des acteurs de marché, ETB a lancé le processus en vue de la prochaine étude (qui couvrira la période 2022-2032), qui devrait être publiée le 30 juin 2021 au plus tard.

En avril 2019, dans le sillage de l'étude susmentionnée, le Parlement belge a approuvé la modification de la loi Électricité afin d'introduire un mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) et de garantir la sécurité d'approvisionnement de la Belgique à plus long terme. ETB aide le gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre le CRM. En 2020, ETB a rempli toutes ses obligations légales en vue du déploiement de ce mécanisme. Elle a entre autres soumis des propositions formelles concernant plusieurs aspects méthodologiques, le calibrage de plusieurs paramètres et des règles de fonctionnement détaillées. ETB a également initié les actions de mise en œuvre nécessaires (comme des développements IT).

L'étude susmentionnée indiquait également que la Belgique pourrait déjà être confrontée à un problème d'adéquation entre 2022 et 2025 (période au cours de laquelle certaines centrales nucléaires seront mises à l'arrêt). Bien que l'étude du 30 novembre 2020 relative aux perspectives pour l'hiver prochain confirme cette tendance, nous devrions obtenir de plus amples informations à ce sujet dans l'étude qui sera publiée d'ici le 30 juin 2021. ETB continue également à informer les autorités pertinentes quant à cet aspect et les assiste dans leurs travaux lorsqu'elles le lui demandent.

2.2.3 Événements de contingence et perturbation de la continuité opérationnelle

Le réseau de transport exploité par ETB est très fiable. Il n'en reste pas moins sensible aux imprévus, comme des conditions météo défavorables, qui peuvent entraver le bon fonctionnement de certains composants de l'infrastructure. Dans la plupart des cas, cette situation donne lieu à un seul « événement de contingence », qui n'a aucun impact sur l'approvisionnement en électricité des clients finaux grâce à la structure maillée du réseau exploité par ETB. En effet, l'électricité parvient souvent jusqu'aux clients finaux via un grand nombre de connexions différentes dans le système. Dans certains cas cependant, un incident touchant le système électrique peut donner lieu à plusieurs événements de contingence susceptibles d'entraîner une coupure de courant locale ou à plus

grande échelle, qui peut mener à des actions en responsabilité et à des litiges susceptibles de nuire à la position financière d'ETB. Les conditions météorologiques défavorables ne sont pas les seules à causer des événements de contingence et des perturbations de la continuité opérationnelle. Ces incidents sont également parfois dus à des erreurs humaines, des attaques malveillantes, des actes de terrorisme, des pannes d'équipement, etc. Nous tenons particulièrement à l'œil les équipements offshore, car l'historique d'antécédents dont nous disposons avec ces technologies est plus limité et les mesures curatives sont bien plus complexes à mettre en œuvre. La probabilité d'occurrence d'un ou plusieurs de ces événements pourrait augmenter si les autorités compétentes n'approuvent pas les procédures opérationnelles, les investissements ou les ressources humaines (équivalents temps plein) nécessaires proposés par ETB.

Réponses

Pour gérer ces risques, nous disposons de plusieurs procédures, qui vont de plans de gestion de crise à des procédures opérationnelles telles que des plans de défense et de reconstitution. Toutes ces procédures sont régulièrement testées à l'occasion d'exercices et de simulations à grande échelle, de manière à ce que notre personnel et les gestionnaires de réseau de transport, selon le cas, soient parés à faire face aux situations les plus extrêmes et les plus inattendues. En cas d'erreur imputable à ETB, les conditions générales des contrats respectifs prévoient des niveaux raisonnables de limitation de responsabilité pour ETB, selon le cas. Chaque police d'assurance concernée prévoit de limiter certaines des répercussions financières en cas de concrétisation de ces risques.

En cas de circonstances défavorables, ETB peut prendre toutes les mesures d'urgence qu'elle juge nécessaires, comme suspendre certaines ou toutes les exportations d'électricité, demander aux producteurs d'électricité d'augmenter ou de réduire leur production ou demander au ministre compétent de réduire la consommation électrique dans la zone concernée pour limiter les conséquences de l'événement.

Par ailleurs, la conception et l'exploitation des technologies tant offshore qu'onshore tiennent également compte des contraintes liées aux temps de réparation, aux possibilités de surveillance et à la résilience du réseau. Un cadre de gestion de crise visant à faciliter la gestion de l'ensemble des situations de crise de l'entreprise, comme les problèmes touchant aux relations au sein de la communauté, est en cours de développement.

Autres informations

En tant qu'entité régulée, ETB se conforme aux « codes de réseau » applicables à l'échelle européenne, fédérale et régionale, tandis que les contrats d'accès au réseau sont approuvés par le régulateur.

En vertu du cadre réglementaire et de ces contrats, l'exposition d'ETB est limitée à un montant acceptable. Ces risques sont généralement couverts par un contrat d'assurance « responsabilité » pour les montants adéquats.

En Belgique, en raison des goulets d'étranglement au niveau des ressources, le remplacement des assets et les dépenses d'investissement sont habituellement soumis à un arbitrage, ce qui contribue au vieillissement de certains parcs d'assets, complique la gestion des assets et pourrait finalement nuire à la disponibilité de certains composants du réseau et aux performances des dispositifs de protection. Sur le plan de la sécurité, nous sélectionnons des profils pertinents et mettons en œuvre des projets destinés à améliorer la sécurité des infrastructures critiques.

2.2.4 Risques climatiques

Étant donné notre ambition de fournir l'infrastructure nécessaire à la transition énergétique ainsi qu'à la concrétisation des objectifs climatiques, les risques associés au changement climatique revêtent une grande importance pour ETB. Le changement climatique et la transition énergétique sèment l'incertitude et mettent en péril les missions associées aux marchés, au système et à l'infrastructure qui nous incombent en tant que GRT, comme les modifications de la réglementation, la sélection des technologies ou la gestion éclairée de l'infrastructure en fonction des risques physiques. En effet, la probabilité de voir changer les courbes de température, le niveau des mers, les contours des zones inondables, voire la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes pourrait porter atteinte aux conditions d'exploitation de nos assets, voire les endommager. De telles situations pourraient déclencher des facteurs de risques entraînant des événements de contingence et une perturbation de la continuité opérationnelle. Actuellement, les principales sources de risques physiques sont les incidents météorologiques extrêmes qui endommagent nos infrastructures extérieures et inondent les postes.

Réponses

L'évaluation des risques climatiques s'inscrit dans le cadre d'un processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelon du groupe, qui vise à identifier et évaluer les risques, et à suivre de près les risques hautement prioritaires.

ETB répond depuis quelques années déjà au questionnaire CDP (Carbon Disclosure Project) via Elia Group. En 2020, nous avons reçu la notation B, qui témoigne d'une amélioration continue dans la gestion de l'impact environnemental, ainsi que des risques et opportunités climatiques.

Outre ses efforts pour mettre en œuvre l'infrastructure nécessaire à la transition énergétique, ETB participe à l'initiative « Act Now for a Sustainable World ». Les cinq ambitions phares en matière de durabilité qui y sont définies reflètent concrètement notre détermination à nous hisser parmi les meilleurs GRT européens en termes de performances durables. Nous avons pour objectif d'être transparents quant aux actions que nous mettrons en place au cours des prochaines années en termes de durabilité.

2.2.5 Défaillances des technologies de l'information et de la communication (TIC), sécurité et protection des données

Toute défaillance des systèmes et processus TIC utilisés par ETB ou toute violation de ses dispositifs de sécurité pourrait entraîner des pertes pour les clients et une perte de revenus pour ETB.

ETB collecte et conserve aussi des données sensibles, ses données opérationnelles et celles de ses fournisseurs et partenaires commerciaux. ETB est tenue de se conformer à plusieurs règles et règlements en matière de protection de la vie privée et des données, y compris, depuis le 25 mai 2018, au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016), ainsi qu'à la directive NIS. Malgré toutes les précautions prises, le Groupe n'est pas à l'abri de défaillances importantes au niveau du matériel ou des logiciels, de défaillances des processus de conformité, de virus informatiques, de logiciels malveillants, de cyberattaques, d'accidents ou de violations de la sécurité.

Tout événement de ce type pourrait mettre ETB dans l'impossibilité de fournir l'ensemble ou une partie de ses services et, en règle générale, entraîner une violation de ses obligations légales et/ou contractuelles. Cette situa-

tion pourrait ensuite donner lieu à des litiges juridiques ou à des poursuites judiciaires, à des requêtes en responsabilité en vertu des contrats ou de toute autre loi sur la protection des données, à des sanctions pénales, civiles et/ou administratives, à la suspension des activités d'ETB, à une atteinte à sa réputation et, en général, pourrait nuire aux affaires d'ETB.

Réponses

ETB prend les mesures qui s'imposent pour revoir, mettre à jour et sauvegarder en permanence ses processus TIC, ainsi que son matériel, ses logiciels et ses dispositifs de protection du réseau (mécanismes de redondance p. ex.), dans toute la mesure autorisée par les considérations techniques et financières.

Par ailleurs, elle applique des normes en matière de gouvernance et de classification des données, mais aussi de protection des données et de sécurité de l'information (ISO 27001), et a mis en place un système de surveillance. ETB s'efforce également d'adapter continuellement ses processus et d'en mettre en place de nouveaux pour garantir la conformité.

2.2.6 Risque lié aux permis

L'évolution du marché européen de l'énergie et le déploiement à grande échelle des technologies de production renouvelable contraignent le gestionnaire de réseau de transport à poursuivre le développement de son infrastructure. Les réseaux électriques sont reconnus comme étant des éléments clés de la transition énergétique. L'expansion du réseau et les interconnexions avec les pays voisins sont tributaires de l'obtention de permis et d'autorisations auprès des autorités locales, régionales, nationales et internationales. La nécessité d'obtenir ces permis et autorisations dans des délais donnés représente un défi de taille pour la mise en œuvre des projets dans les temps. Sans oublier que ces permis et autorisations peuvent être contestés devant les tribunaux compétents.

Réponses

Afin de gérer les incertitudes liées aux permis, nous mettons en place une gestion concrète des stakeholders à un stade précoce et nous assurons une communication transparente envers la communauté.

La collaboration étroite avec les autorités dans un but commun (à savoir l'intégration des énergies renouvelables tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement à des prix abordables) permet de nouer des relations durables et de mener à bien des projets de réseau dans le délai des ambitions climatiques.

À titre d'exemple, malgré la crise du Covid, ETB a travaillé en partenariat avec des gouvernements et des municipalités locales pour concevoir et poursuivre des stratégies de participation digitale. Grâce à cette approche proactive et flexible, nous n'avons pas eu d'importants retards à déplorer et nous avons pu avancer et obtenir les décisions attendues en 2020.

Autres informations

En Belgique, certains projets revêtent une importance particulière pour faciliter la transition énergétique : les projets d'interconnexion, le renforcement du backbone (projets HTLS), la construction de nouveaux projets visant à renforcer le backbone, comme Ventilus et la Boucle du Hainaut, et enfin, le développement de la deuxième vague de parcs éoliens offshore. Malgré leur intérêt commun pour la communauté, ces projets ont un impact local dont l'acceptation par cette communauté exige d'énormes efforts.

Notre Plan de développement fédéral 2020-2030 donne de plus amples informations sur ces projets :

<https://www.elia.be/fr/infrastructure-et-projets/plans-investissements/plan-de-developpement-federal-2020-2030>.

2.2.7 Risque fournisseur

ETB dépend d'un nombre limité de fournisseurs principaux pour son matériel et la réalisation de ses projets d'investissement. Vu la complexité des travaux d'infrastructure, la demande croissante sur le marché et les carnets de commandes remplis des usines, ETB pourrait se retrouver à court de fournisseurs ou de capacité de fourniture pour ses projets. Les fournisseurs principaux font également face au défi de trouver suffisamment de profils qualifiés pour garantir une conception adéquate de leurs produits, une capacité de production suffisante, une bonne qualité et un travail d'équipe empreint d'une culture de sécurité profondément ancrée. S'ils ne disposent pas de profils qualifiés en suffisance, nos activités et la sécurité de nos travaux pourraient en pâtir. En outre, ETB s'expose au risque lié aux procédures de marché public, ainsi qu'à la probabilité que ses fournisseurs ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations contractuelles s'ils sont en proie à des difficultés financières. La crise du Covid 19 pourrait mettre certains fournisseurs dans une situation financière et d'approvisionnement difficile (stock limité). Toute annulation ou tout retard dans la réalisation des travaux d'infrastructure pourrait avoir un impact négatif sur les activités et la réputation d'ETB.

Réponses

ETB entretient un dialogue continu avec ses fournisseurs et procède régulièrement à des analyses prédictives de la capacité du marché afin de minimiser le risque fournisseur. Elle prend des mesures ciblées pour atténuer les risques spécifiques. Elle met aussi en place des stratégies d'achat plus résilientes et diversifie son portefeuille de fournisseurs. Les initiatives RH destinées à renforcer le savoir-faire et les compétences technologiques internes en matière de technologies et d'outils critiques contribuent également à limiter le risque de devoir dépendre de fournisseurs européens et non européens.

2.2.8 Santé et sécurité – Accidents

ETB exploite des installations où un accident, une défaillance technique ou une attaque externe peut blesser des personnes. Par conséquent, ETB s'expose à d'éventuelles actions en responsabilité qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur sa position financière, nécessiter d'importantes ressources financières et de gestion ou nuire à sa réputation.

Réponses

La sécurité et le bien-être des individus sont une priorité absolue et une préoccupation quotidienne pour ETB. Elle dispose d'une politique de santé et de sécurité, procède à des analyses de sécurité et encourage une culture de la sécurité. Les mesures prises en vue d'instaurer une culture équitable et une stratégie de santé et de sécurité reposant sur un système solide permettent à ETB de mettre en œuvre ces priorités de manière durable.

2.3 Risques financiers et réponses

2.3.1 Changements négatifs sur les marchés financiers

La détérioration des marchés financiers pourrait porter atteinte à la capacité d'ETB à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir ses besoins financiers ou le remboursement de sa dette.

Les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une influence négative sur la situation financière d'ETB. En effet, pour financer ses investissements et pour atteindre ses objectifs stratégiques à court et à long terme, ETB doit pouvoir accéder aux marchés des capitaux. Dans le contexte actuel des banques et des marchés des capitaux, caractérisé par de faibles taux d'intérêt, ETB n'éprouve pas de difficultés à trouver des sources de financement. La baisse des taux d'intérêt peut toutefois aussi affecter négativement le rendement autorisé des capitaux propres défini dans les mécanismes réglementaires.

Pour financer ses investissements, ETB dépend de sa capacité à accéder aux marchés de la dette afin de lever les fonds nécessaires pour rembourser sa dette actuelle et répondre à ses besoins de financement pour ses futurs investissements. Les questions géopolitiques liées à la mise en œuvre du Brexit, à la mise en place de l'administration Biden aux États-Unis et à l'évolution de la pandémie de Covid 19 pourraient avoir un impact supplémentaire sur les marchés financiers. Tous ces facteurs macro-économiques entraînent une volatilité importante sur le marché, qui pourrait avoir un impact négatif sur le financement de ETB..

Réponses

Les risques auxquels ETB fait face sont identifiés et analysés pour établir des limites adéquates, qu'elle utilise pour contrôler et surveiller les risques et la conformité. À cette fin, ETB a défini des responsabilités et des procédures spécifiques aux instruments financiers à utiliser, ainsi que des limites de gestion. Ces procédures et systèmes apparentés sont revus à intervalles réguliers pour refléter les éventuels changements survenant au niveau des conditions de marché et des activités d'ETB. L'impact financier de ces risques est limité étant donné qu'Elia Transmission Belgium fonctionne selon le cadre réglementaire belge.

Parmi les efforts consentis par ETB pour atténuer le risque de financement, citons la volonté de diversifier les sources de financement en titres de créance et d'équilibrer la maturité de son financement avec la longue durée de vie de ses assets. La gestion du risque de refinancement passe par la mise en place de relations étroites avec un groupe d'institutions financières, par le maintien d'une position financière robuste et prudente au fil du temps et par la diversification des sources de financement. Le risque de liquidité à court terme est géré au quotidien, les besoins de financement étant intégralement couverts par la disponibilité de lignes de crédit (lignes de crédit associées à la durabilité pour ETB) et par un programme de papier commercial.

Autres informations

En Belgique, les coûts liés au financement des activités régulées sont qualifiés d'« éléments incontrôlables » et les écarts potentiels par rapport aux chiffres budgétés peuvent être répercutés sur une période tarifaire réglementaire ultérieure (ou la même période en cas de changement exceptionnel au niveau des charges). Les tarifs régulés sont fixés en fonction des prévisions des taux d'intérêt.

2.3.2 Flux de trésorerie

La variation des taux d'intérêt de la dette d'ETB, abordée à la section précédente, peut aussi avoir un impact sur les charges financières réelles en raison d'un écart temporel (positif ou négatif) entre les coûts financiers effectivement supportés par ETB et les coûts financiers prévus. Cette situation pourrait exercer des effets transitoires sur la position de trésorerie d'ETB.

Les écarts entre les volumes réels et budgétés d'électricité transportée et entre les coûts/revenus effectifs et budgétés peuvent avoir un effet négatif à court terme sur la position de trésorerie d'ETB. Les mesures prises pour

lutter contre le Covid 19 ont entraîné une chute de la consommation d'électricité en 2020. Cette baisse de la consommation d'électricité a eu un impact important sur la trésorerie entrante réelle destinée à financer les différents mécanismes de soutien au développement des énergies renouvelables et les obligations de service public.

Toutefois, la structure tarifaire actuelle a permis de limiter l'impact sur la trésorerie entrante de nos principales activités. En fonction de l'évolution des activités économiques, l'on pourrait s'attendre à un impact négatif plus grave à moyen terme. De plus amples informations sur l'impact des mécanismes de soutien sont disponibles ci-dessous. D'après les dispositions légales en vigueur, les coûts des obligations de service public des GRT sont couverts par les tarifs (et les évolutions tarifaires) régulièrement approuvés par les régulateurs.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les gouvernements nationaux et régionaux ont pris des mesures pour soutenir le développement ultérieur des énergies renouvelables en introduisant divers mécanismes de soutien. ETB bénéficie de plusieurs de ces mécanismes d'obligations de service public, ce qui peut avoir une incidence indirecte sur les flux de trésorerie d'ETB : les écarts par rapport au volume de vente attendu de certificats verts à un prix minimum garanti ou les écarts par rapport aux volumes d'injection d'énergie renouvelable attendus et une consommation inférieure des utilisateurs finaux pourraient générer des dépenses de trésorerie considérables à court et moyen terme.

Réponses

Le risque de liquidité à court terme est géré au quotidien, les besoins de financement étant intégralement couverts par la disponibilité de lignes de crédit et par un programme de papier commercial.

Parmi les autres mesures d'atténuation du risque, citons l'implication dans la conception des mécanismes d'obligations de service public destinés à soutenir le développement des énergies renouvelables. Une fois ces mécanismes en place, l'établissement de prévisions précises quant à la consommation des utilisateurs finaux, l'injection des SER, les prix du marché, le volume de vente attendu de certificats verts à un prix minimum garanti, ainsi que le reporting et la communication des problèmes aux gouvernements et aux régulateurs peuvent contribuer à maintenir un équilibre sain.

Autres informations

En Belgique, avec l'introduction de lois et règlements régissant la production décentralisée ou la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes, les gouvernements fédéral et régionaux ont organisé l'émission de certificats verts (CV) en tant que mécanisme de soutien financier aux énergies renouvelables.

La première vague de raccordements aux éoliennes offshore en mer du Nord a été finalisée courant 2020 et laisse présager une croissance potentielle une fois que le projet MOGII aura été approuvé, ce qui générera des certificats verts qui pourront être vendus à ETB. L'obligation de service public liée aux certificats verts offshore génère un flux de trésorerie sortant de plus en plus important, compensé par un flux entrant équivalent résultant des tarifs en hausse que le gouvernement aura à approuver dans les prochaines années.

Depuis plusieurs années, il existe un déséquilibre historique entre les obligations de service public régionales qui devrait progressivement s'atténuer à l'avenir.

Le tarif élevé des obligations de service public destiné à financer les mesures de soutien aux énergies renouvelables en Wallonie, fixé pour couvrir le coût de la vente des certificats verts à ETB, a été complété fin 2017 d'un nouveau mécanisme de temporisation des certificats verts. Ce nouveau mécanisme permet à la Région wallonne d'acheter à ETB des quantités appropriées de CV pour les revendre sur le marché d'ici quelques années.

Il sera probablement nécessaire de prévoir une nouvelle opération de temporisation en 2021 afin de financer le solde toujours négatif entre le tarif actuel de 13,8159 €/MWh et le coût de la vente de CV à ETB en 2021. La probable diminution des ventes de CV à ETB à partir de 2022 devrait limiter le risque de déséquilibre financier ultérieur lié à l'obligation de service public wallonne en matière de CV. Parallèlement, le mécanisme de réservation par Solar Chest prendra fin à la fin juin 2022.

En ce qui concerne l'obligation de service public liée aux certificats verts offshore, les dispositions légales en vigueur prévoient de compenser cette perte de financement par une évolution des tarifs, avec un décalage d'environ deux ans. Le ministre de l'Énergie a approuvé les tarifs pour 2021.

Il résulte logiquement de la réponse aux risques d'adéquation donnée aux sections relatives aux aspects réglementaires et aux risques qu'il reste encore à finaliser le mécanisme de financement (CRM) de la manière la plus équilibrée possible.

2.3.3 Litiges juridiques et actions en responsabilité

L'issue de litiges juridiques et de procès peut avoir un impact négatif sur les opérations commerciales et/ou les résultats financiers.

Réponses

ETB mène ses activités de manière à limiter (autant que possible) le risque de litiges juridiques et, si nécessaire, identifie et met en œuvre sur une base trimestrielle les dispositions appropriées.

2.4 Facteurs contextuels

2.4.1 Covid-19

La pandémie de Covid 19 et les restrictions imposées pour lutter contre la propagation du virus ont entraîné un ralentissement des activités économiques dans le monde entier. Il subsiste aujourd'hui des incertitudes quant à l'impact à long terme du Covid 19. La résurgence du virus dans de nombreux pays européens à l'automne 2020, qui s'est accompagnée de nouvelles mesures de confinement, exerce un effet néfaste sur l'élan économique. L'arrivée des vaccins devrait jouer un important rôle compensatoire. Il faudra toutefois sans doute encore du temps avant d'atteindre le taux de vaccination cible et l'immunité collective.

2.4.2 Préparation de la transition énergétique

Comme indiqué dans la description des risques, en cette ère de sortie du nucléaire, la préparation de la transition énergétique nécessite la mise à disposition d'unités de production supplémentaires afin de garantir l'équilibre du réseau et son adéquation. À cette fin, il faut aussi disposer d'un cadre dans lequel les investisseurs se sentent suffisamment en confiance pour investir dans ces unités de production. Ce cadre n'existe pas encore.

Par ailleurs, la préparation de la transition énergétique a un coût et la recherche de moyens de financement responsables par rapport aux générations futures, qui plus est dans un contexte d'endettement, constitue un défi en soi.

2.4.3 Demande d'énergie et efficacité énergétique

Sur fond d'augmentation régulière de la demande mondiale d'énergie au cours des dernières décennies avant la pandémie de Covid 19, l'efficacité énergétique est l'une des principales mesures exposées par l'UE dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone à l'échelle européenne. Les importantes mesures d'efficacité énergétique prises en Belgique sont susceptibles d'influencer la consommation d'électricité, et donc de réduire les volumes d'électricité transitant via le réseau d'ETB. Le même scénario s'applique à un ralentissement des activités économiques de clients industriels et à la réduction de leur consommation.

2.4.4 Contexte macro-économique

L'année 2020 fut marquée par un climat macro-économique plutôt incertain, dû en particulier à la crise du Covid 19, (voir la section ci-dessus), à une augmentation importante de la dette gouvernementale combinée à des épisodes de contraction du produit intérieur brut et à la perspective d'un Brexit dur (jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé fin décembre). L'organisation de l'élection présidentielle américaine, sur laquelle a plané le risque de contestation des résultats, a aussi contribué à augmenter la volatilité du marché.

En outre, les taux d'intérêt sont restés très bas en 2020 du fait de la politique monétaire très accommodante de la BCE, mais la situation pourrait évoluer à l'avenir.

Une évolution des taux d'intérêt à long terme pourrait affecter le rendement attendu par les gestionnaires de réseau de transport.

3. Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le cadre de référence du contrôle interne et de la gestion des risques mis en œuvre par le collège de gestion journalière et approuvé par le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium est basé sur le COSO II Framework. Ce cadre comporte cinq composants de base étroitement liés, afin d'assurer un processus intégré pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et le monitoring. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses processus et activités permettent à Elia Transmission Belgium de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de contribuer ainsi à la réalisation de ses objectifs. L'application de COSO II au sein d'Elia Transmission Belgium est décrite ci-après.

3.1 Environnement de contrôle

Organisation du contrôle interne

Conformément aux statuts d'Elia Transmission Belgium, le conseil d'administration a mis en place un collège de gestion journalière ainsi que différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance d'entreprise.

Le conseil a confié les principales missions suivantes au comité d'audit : (i) examiner les comptes et le budget, (ii) suivre le processus d'élaboration de l'information financière, (iii) suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la gestion des risques, (iv) suivre l'audit interne et son efficacité, (v) suivre le contrôle légal des comptes annuels, (vi) examiner l'indépendance des commissaires, (vii) soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires ainsi que de faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement et (ix) procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre.

Le département Finance soutient le collège de gestion journalière en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision concernant le suivi de la rentabilité des activités et la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia Transmission Belgium est soumise comporte le reporting financier et fiscal statutaire, le reporting financier consolidé et le reporting imposé par le cadre réglementaire. L'approche structurée développée par Elia Transmission Belgium contribue à l'exhaustivité et à l'exactitude de l'information financière tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des principaux intéressés afin d'assurer des contrôles et des comptes adéquats.

Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique d'Elia Transmission Belgium sont essentielles dans son environnement de contrôle interne. Le collège de gestion journalière et le management communiquent régulièrement sur ces principes, afin d'expliquer les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail. Le code de conduite mis en place au niveau d'ETB (« code de conduite ») vise en outre à éviter toute infraction à la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché, ainsi que les activités

suspectes. Le management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

Le code éthique mis en place au niveau du groupe (« code éthique ») définit ce qui est considéré comme étant une conduite éthique correcte, et stipule la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel de l'action de nos collaborateurs. Le code éthique d'Elia Transmission Belgium stipule expressément que la corruption est interdite sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché. Ces interdictions se fondent également sur le code de conduite. Elia Transmission Belgium et son personnel n'ont recours en aucune circonstance à des cadeaux ou des activités de divertissements en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par Elia Transmission Belgium. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code éthique. Le code éthique souligne également l'interdiction de toute forme de racisme et de discrimination, l'égalité des chances pour chaque membre du personnel et la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques. Toute personne spécifiquement impliquée dans le processus d'achat doit respecter la déontologie d'Elia Transmission Belgium concernant les achats et toutes les règles qui en découlent. La déontologie au niveau des achats d'Elia Transmission Belgium a été publiée en interne et en externe et repose sur quatre piliers : la confidentialité, le traitement non discriminatoire des fournisseurs, la transparence et la prévention des conflits d'intérêts. Sur une base régulière, le management des collaborateurs impliqués dans les processus d'achat et de paiement assure une formation et une sensibilisation suffisantes et régulières à cet égard.

Elia Transmission Belgium offre la possibilité à ses collaborateurs d'exprimer leur inquiétude à propos d'une (prétendue) infraction au code éthique sans craindre des sanctions et/ou un traitement déloyal. Au-delà des canaux de reporting existants, un système externe de signalement d'infractions à l'intégrité professionnelle a été implémenté. Les collaborateurs internes peuvent signaler via cette plateforme leurs soupçons concernant des violations éventuelles du code éthique d'Elia Transmission Belgium, qui peut nuire à la réputation et/ou aux intérêts d'Elia Transmission Belgium, de manière discrète et protégée.

En raison de son statut légal de gestionnaire du réseau de transport d'électricité, Elia Transmission Belgium est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires qui définissent trois principes fondamentaux : le comportement non discriminatoire, le traitement confidentiel de l'information et la transparence des informations de marché non confidentielles à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité. Afin de satisfaire à ces obligations spécifiques, Elia Transmission Belgium a défini un « Engagement Program » approuvé par le comité de gouvernance d'entreprise. Le Compliance Officer fait rapport annuellement aux organes de régulation à ce propos.

Toute violation de ces codes peut être signalée au Compliance Officer, qui les traitera de manière objective et confidentielle. En 2020, le Compliance Officer déclare qu'il n'a reçu aucun rapport concernant des violations relatives à ces matières, ni de la part de collaborateurs internes, ni de stakeholders externes.

L'Audit interne intègre un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle dans son programme annuel afin de développer une prévention spécifique contre la fraude. Les éventuels constats sont systématiquement signalés

au comité d'audit. En 2020, aucune observation pertinente relative à la fraude financière n'est apparue dans les audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit 2020.

Rôles et responsabilités

Le système de contrôle interne d'Elia Transmission Belgium s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de l'organisation. Les rôles et responsabilités des différents comités en place au sein d'Elia Transmission Belgium sont principalement identifiés dans le cadre légal qui lui est applicable à Elia Transmission Belgium et ses statuts. Sous la supervision du Chief Financial Officer, le département Comptabilité est chargé du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales du groupe Elia. Le département Contrôle de gestion assure le suivi de la comptabilité et le reporting analytique et est chargé de l'ensemble du reporting financier dans le contexte réglementaire.

En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque employé du département Comptabilité sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia Transmission Belgium. Les principaux contrôles et la périodicité de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités.

Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité ainsi qu'une comptabilité et un reporting corrects au sein du groupe.

Le département Finance dispose des outils, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Les rôles et responsabilités de chacun des collaborateurs du groupe sont expliqués par le biais d'une description de chaque fonction conformément à la méthodologie du Business Process Excellence.

Compétences

Dans ses processus de recrutement, de formation et de rétention, Elia Transmission Belgium tient compte de l'importance cruciale des compétences et de l'expertise de ses collaborateurs afin d'assurer une réalisation fiable et efficace de ses activités. Le département Human Resources a défini des politiques adéquates et décrit toutes les fonctions afin d'identifier les rôles, les responsabilités ainsi que les qualifications requises pour leur exercice.

Elia Transmission Belgium a établi une politique de gestion des compétences génériques et spécifiques en accord avec les valeurs de l'entreprise et encourage tous ses collaborateurs à suivre des formations qui leur permettront d'exécuter efficacement les tâches qui leur sont attribuées. Les exigences en termes de niveaux de compétences sont analysées en permanence par le biais d'(auto-)évaluations formelles et informelles à différents moments dans la carrière des collaborateurs.

Des programmes de formation relatifs au reporting financier sont proposés à tous les collaborateurs impliqués directement ou indirectement dans le reporting financier. La formation met l'accent tant sur le cadre réglementaire existant et les obligations comptables que sur les activités elles-mêmes, en offrant un niveau de compréhension élevé qui permet de soulever les bonnes questions.

3.2 Gestion des risques

La gestion des risques est un autre système de contrôle interne qui est crucial pour aider Elia Transmission Belgium dans la réalisation des objectifs stratégiques de sa mission ; ensemble, le comité d'audit, le conseil d'administration et le Risk Manager identifient, analysent et évaluent régulièrement les principaux risques auxquels la société est confrontée. Les risques sont évalués de manière qualitative et/ou quantitative, en fonction de leur nature et de leur impact potentiel. Le Risk Manager formule ensuite des recommandations sur la meilleure façon de gérer chacun de ces risques, compte tenu de l'interaction entre l'ensemble des risques liés à Elia Transmission Belgium. Cette évaluation sert de base à la mise en œuvre d'actions préventives, adaptatives et/ou correctives afin de renforcer les contrôles internes existants si nécessaire.

Le collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium est responsable de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres objectifs, un reporting financier correct. Il met l'accent sur l'importance de la gestion des risques en matière de reporting financier en prenant en compte, avec le comité d'audit, tout l'éventail des activités et les risques qui y sont associés. Il veille à ce que les risques soient correctement reflétés dans les résultats et reportings financiers. En outre, le Risk Management dépasse les risques connus d'Elia Transmission Belgium et tente d'anticiper la nature et les caractéristiques de risques émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'Elia Transmission Belgium. Voici les principales étapes dans l'évaluation des risques financiers :

1. l'identification des éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;
2. l'identification des risques importants dans la réalisation des objectifs ;
3. l'identification des mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible.

Les objectifs du reporting financier incluent (i) la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus, (ii) la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers, (iii) l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise et (iv) l'exactitude et la fiabilité des résultats financiers. Les activités d'Elia Transmission Belgium en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité liées à ses installations physiques, détenues par Elia Asset, contribuent de manière significative aux résultats financiers.

Dès lors, les procédures et contrôles appropriés ont été mis en place afin de disposer d'un inventaire exhaustif et réaliste des installations physiques. La gestion des risques est une activité menée à l'échelle de l'entreprise et soutenue par l'attribution de responsabilités en la matière à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de leurs activités spécifiques, telles que définies dans la politique.

Évaluation continue

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia Transmission Belgium d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation des objectifs.

Approche top-down basée sur les risques stratégiques

L'évaluation des risques stratégiques d'Elia Transmission Belgium fait l'objet d'un reporting trimestriel au comité d'audit. Des plans d'action ou des évaluations spécifiques de nouveaux risques sont mis en œuvre chaque fois que des menaces ou des opportunités potentielles sont observés.

Approche bottom-up concernant le business

Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer des changements dans les risques existants, le Risk Manager et le collège de gestion journalière restent en contact en permanence et sont attentifs à tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Sur la base de différents critères, ils décident s'il est nécessaire de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés.

L'accent est mis sur les risques liés aux changements dans l'environnement financier et réglementaire, les pratiques industrielles, les normes comptables et les évolutions de l'entreprise telles que les fusions et acquisitions.

Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'action. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le conseil d'administration après avis du comité d'audit. Le Risk Manager joue un rôle essentiel dans le maintien de la valeur d'Elia Transmission Belgium pour les parties prenantes et la collectivité. Il travaille avec tous les départements afin d'optimiser les chances d'Elia Transmission Belgium de réaliser ses objectifs stratégiques et conseille l'entreprise quant à la nature et aux effets potentiels des risques à venir.

3.3 Activités de contrôle

Principales activités de contrôle

Elia Transmission Belgium a mis en œuvre des mécanismes de contrôle internes aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés. Voici quelques exemples :

- une séparation claire des tâches dans les processus afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; à cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et des délégations de pouvoirs ont été définies ;
- des outils d'audit intégrés dans les processus afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- la sécurité et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- une documentation adéquate des processus par le biais d'une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures. Les responsables de département sont chargés de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.

Processus de reporting financier

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia Transmission Belgium a défini les contrôles adéquats afin de minimiser le risque d'erreurs. Les rôles et responsabilités ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Un suivi permanent a été mis en place pour chaque étape, avec un agenda détaillé. Des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler des transactions exceptionnelles importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables en fin de période, les transactions des sociétés et les principales prévisions. La combinaison de tous ces contrôles offre une assurance suffisante de la fiabilité des résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité du reporting financier.

Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financier, le collège de gestion journalière tient compte d'éventuelles déclarations erronées à la suite d'une fraude et il prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'audit interne réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

3.4 Information et communication

Elia Transmission Belgium communique les informations pertinentes à ses collaborateurs afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. Par ailleurs, l'information opérationnelle est indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Dès lors, Elia Transmission Belgium enregistre les informations récentes et historiques nécessaires à l'évaluation des risques d'entreprise. Différents canaux de communication sont utilisés : manuels, notes, e-mails, panneaux d'affichage et applications intranet. Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux. Le management en charge du reporting financier rencontre régulièrement les autres services internes (services opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Il valide et documente les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise.

Au niveau du groupe, les résultats consolidés sont répartis par segment et validés par le biais d'une comparaison avec les chiffres historiques et d'une analyse comparative entre les prévisions et la réalité. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au collège de gestion journalière et d'une discussion trimestrielle. Le président du comité d'audit informe ensuite le conseil d'administration.

3.5 Supervision

Elia Transmission Belgium vérifie en permanence si son approche de la gestion des risques est adéquate. Les procédures de monitoring sont une combinaison des activités de monitoring réalisées pendant le déroulement normal des activités et d'évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés.

L'audit interne joue également un rôle clé dans le monitoring en réalisant des examens indépendants des principaux processus financiers et opérationnels par rapport aux réglementations applicables à Elia Transmission Belgium. Les résultats de ces examens font l'objet d'un reporting au comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission de contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de reporting financier de l'entreprise.

Par ailleurs, les entités légales du groupe sont soumises à des audits externes. Ceux-ci incluent généralement l'évaluation du contrôle interne et des résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Les auditeurs externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au comité d'audit, pour les entités qui disposent d'un tel organe. Le comité d'audit fait ensuite un rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeurs externes.

4. Elia Transmission Belgium états financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions €) – Année se terminant le 31 décembre	Annexes	2020	2019
Revenus	(5.1)	858,1	
Approvisionnement et marchandises	(5.2)	(6,5)	
Autres produits	(5.1)	66,9	
Produits (charges) nets régulatoires	(5.1)	89,1	
Services et biens divers	(5.2)	(395,1)	(0,1)
Frais de personnel et pensions	(5.2)	(167,8)	
Amortissements et réductions de valeurs	(5.2)	(187,2)	
Variation des provisions	(5.2)	(1,1)	
Autres charges	(5.2)	(22,1)	
Résultat des activités opérationnelles		234,4	(0,1)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(6.5)	9,2	
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		243,6	(0,1)
Résultat financier net	(5.3)	(73,0)	
Produits financiers		2,3	
Charges financières		(75,3)	
Résultat avant impôt		170,6	(0,1)
Charge d'impôt sur le résultat	(5.4)	(44,1)	
Résultat de la période		126,5	(0,1)
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires d'actions ordinaires d'Elia		126,5	(0,1)
Intérêts minoritaires		0,0	
Résultat de la période		126,5	(0,1)
Résultat par action (en €)			
Résultat de base par action		0,62	(9,32)
Résultat dilué par action		0,62	(9,32)

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondissement – En règle générale, tous les montants sont arrondis. Les variations sont calculées à partir des données de base avant arrondissement, ce qui implique que certaines variations peuvent ne pas sembler cohérentes.

État consolidé du compte de résultat et résultat global

(en millions €) – Année se terminant le 31 décembre	Annexes	2020	2019
Résultat de la période		126,5	(0,1)
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(5.6)	4,4	
Impôt lié		(1,1)	
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(6.14)	(4,2)	
Impôt lié		1,1	
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		0,2	0,0
Résultat global de la période		126,7	(0,1)
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires d'actions ordinaires d'Elia		126,7	
Intérêts minoritaires		0,0	
Résultat global total de la période		126,7	(0,1)

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondissement – En règle générale, tous les montants sont arrondis. Les variations sont calculées à partir des données de base avant arrondissement, ce qui implique que certaines variations peuvent ne pas sembler cohérentes.

État consolidé de la situation financière

(en millions €) – Année se terminant le 31 décembre	Annexes	2020	2019
ACTIFS			
ACTIFS NON-COURANTS		6.564,4	6.417,1
Immobilisations corporelles	(6.1)	4.427,5	4.268,4
Goodwill	(6.3)	1.707,8	1.707,8
Immobilisations incorporelles	(6.2)	42,8	35,1
Créances clients et autres débiteurs	(6.4)	0,5	2,3
Entreprises mises en équivalence	(6.5)	322,9	342,6
Autres actifs financiers (y compris dérivés)	(6.6)	61,0	60,3
Actifs d'impôt différé	(6.7)	1,9	0,6
ACTIFS COURANTS		728,5	279,5
Stocks	(6.8)	14,7	14,6
Créances clients et autres débiteurs	(6.9)	518,4	213,9
Créance d'impôt courant	(6.10)	1,4	2,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.11)	188,6	42,0
Charges à reporter et produits acquis	(6.9)	5,4	6,4
Total des actifs		7.292,9	6.696,6
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES		2.312,3	2.198,1
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(6.12)	2.312,3	2.198,1
Capital social		2.061,9	2.055,5
Primes d'émission		0,0	0,0
Réserves		2,8	0,0
Réserves de couverture (hedging)		0,0	(3,3)
Résultat non distribué		247,6	145,9
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
PASSIFS NON-COURANTS		3.879,5	2.943,2
Emprunts et dettes financières	(6.13)	3.624,7	2.704,6
Avantages du personnel	(6.14)	91,0	87,5
Dérivés	(8.1)	0,0	4,4
Provisions	(6.15)	38,5	33,0
Passifs d'impôt différé	(6.7)	24,1	22,8
Autres dettes	(6.16)	101,2	90,9
PASSIFS COURANTS		1.101,1	1.555,3
Emprunts et dettes financières	(6.13)	77,9	593,0
Provisions	(6.15)	1,8	2,5
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(6.17)	519,5	384,3
Passifs d'impôt courant	(6.10)	8,6	1,6
Charges à imputer et produits à reporter	(6.20)	493,3	573,9
Total des capitaux propres et passifs		7.292,9	6.696,6

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondissement – En règle générale, tous les montants sont arrondis. Les variations sont calculées à partir des données de base avant arrondissement, ce qui implique que certaines variations peuvent ne pas sembler cohérentes.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions €)

	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Résultat non distribué	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31 juillet 2019								
Résultat de la période					(0,1)	(0,1)		(0,1)
Résultat global de la période					(0,1)	(0,1)		(0,1)
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres								
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires								
Emission d'actions ordinaires	0,2					0,2		0,2
Regroupements d'entreprises sous contrôle conjoint	2.055,3	(3,3)		146,0		2.198,0		2.198,0
Total contributions et distributions	2.055,5	(3,3)		146,0		2.198,1		2.198,1
Solde au 31 décembre 2019	2.055,5	(3,3)		145,9		2.198,1		2.198,1
Solde au 1 janvier 2020	2.055,5	(3,3)		145,9		2.198,1		2.198,1
Résultat de la période					126,5	126,5		126,5
Autres éléments du résultat global			3,3	(3,2)		0,2		0,2
Résultat global de la période			3,3	123,4		126,7		126,7
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres								
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires								
Emission d'actions ordinaires	5,0					5,0		5,0
Frais d'émission d'actions ordinaires	1,4					1,4		1,4
Transfert aux réserves légales				2,8	(2,8)			
Dividendes					(18,9)	(18,9)		(18,9)
Total contributions et distributions	6,4			2,8	(21,7)	(12,5)		(12,5)
Solde au 31 décembre 2020	2.061,9			2,8	247,6	2.312,3		2.312,3

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondissement – En règle générale, tous les montants sont arrondis. Les variations sont calculées à partir des données de base avant arrondissement, ce qui implique que certaines variations peuvent ne pas sembler cohérentes.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	Annexes	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		126,5	(0,1)
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(5,3)	72,9	
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		1,4	
Charges d'impôt	(5,4)	44,2	
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		(9,2)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(5,2)	187,0	
Pertes de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		6,8	
Pertes de valeurs d'actifs courants		0,3	
Variations des provisions		(2,9)	
Variations des impôts différés		(0,1)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		426,9	(0,1)
Variations des stocks		(0,3)	
Variations de créances clients et autres débiteurs		(302,9)	
Variations des autres actifs courants		4,5	
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs		143,6	
Variations des autres dettes courantes		(89,6)	
Variations du fond de roulement		(244,7)	
Intérêts payés	(6.13)	(76,8)	
Intérêts reçus	(5.3)	2,3	
Impôt sur le résultat payé		(34,5)	
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		73,4	(0,1)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(6.2)	(17,5)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6.1)	(333,4)	
Acquisition d'entreprises mises en équivalence		(0,4)	
Produits de cession d'immobilisations corporelles		2,6	
Produits de cession des sociétés associées		1,6	
Produits suite à la diminution de capital au sein d'entreprises mises en équivalence	(6.5)	15,3	
Dividendes reçus		13,8	
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(318,0)	
Produits de l'émission d'actions	(6.12)	5,0	0,2
Acquisition business combinations under common control			41,9
Dividendes payés (-)	(6.12)	(18,9)	
Remboursements d'emprunts (-)	(6.13)	(814,1)	
Produits de reprise des emprunts (+)	(6.13)	1.219,4	
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		391,4	42,1
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		146,6	42,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		42,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		188,6	42,0
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		146,6	42,0

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondissement – En règle générale, tous les montants sont arrondis. Les variations sont calculées à partir des données de base avant arrondissement, ce qui implique que certaines variations peuvent ne pas sembler cohérentes.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entité présentant les états financiers

Informations générales

Elia Transmission Belgium NV/SA, la 'Société' ou 'Elia' ou 'Elia Transmission Belgium' est une nouvelle société, constituée le 31 juillet 2019 en tant que société anonyme par Elia System Operator SA et Publi-T SCRL dans le contexte de la réorganisation prévue d'Elia System Operator NV/SA.

Elia Group NV/SA, anciennement Elia System Operator NV/SA, la société holding au-dessus d'Elia Transmission Belgium NV/SA, a procédé fin 2019 à une réorganisation interne en vue de séparer ses activités régulées en Belgique, à savoir la propriété et l'exploitation du réseau de transport haute et très haute tension en Belgique (y compris sa participation dans Nemo Link), de ses activités non régulées et de ses activités régulées hors de la Belgique.

Le transfert de l'activité régulée (actifs et passifs régulés) d'Elia System Operator SA à Elia Transmission Belgium SA a été achevé et les nouvelles actions ont été transférées à Elia Group SA avec effet au plus tard le 31 décembre 2019 à minuit.

Elia Transmission Belgium SA a été désignée GRT belge au niveau fédéral et régional le 31 décembre 2019 (désignation rétroactive) et doit respecter le cadre régulé / la législation applicable au GRT (voir note 9). À la suite de la réorganisation interne, Elia Transmission Belgium commencera ses activités en tant que GRT à partir du 1er janvier 2020. En 2019, il n'y avait pas d'activités opérationnelles, donc le compte de résultat consolidé incluait quelques frais d'installation mineurs, mais aucun résultat d'exploitation.

Une fois ces désignations obtenues, les statuts d'Elia System Operator SA ont été modifiés pour changer le nom de l'entité en Elia Group NV/SA. Suite à cette réorganisation, Elia Group SA a été transformée en holding ("Elia Group") le 31 décembre 2019, détenant une participation majoritaire dans sa filiale Elia Transmission Belgium NV/SA.

Information sur l'activité régulée

Elia Transmission Belgium est établie en Belgique, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2020 comprennent ceux de la Société et de ses filiales (conjointement dénommées « le Groupe » ou « le groupe Elia ») et la participation du Groupe dans des entités contrôlées conjointement (joint-ventures) et sociétés associées.

La Société est une société à responsabilité limitée et est une filiale de Elia Group NV/SA, dont les actions sont inscrites à la bourse Euronext de Bruxelles sous le symbole ELI.

Elia Transmission Belgium est le gestionnaire de réseau pour l'électricité en Belgique ("GRT").

Le Groupe détient également une participation de 50 % dans Nemo Link Ltd, qui a construit une interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique connue sous le nom d'interconnexion Nemo Link. Nemo Link, la joint-venture avec National Grid Ventures (Royaume-Uni), a entamé l'exploitation commerciale le 30 janvier 2019 et présente une capacité de transfert de 1 000 MW.

Elia Transmission Belgium emploie près de 2 500 collaborateurs et un réseau de quelque 19 000 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le Groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable.

Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le Groupe a respecté toutes les normes et les interprétations, nouvelles et révisées, publiées par l'IASB et applicables pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2020.

Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Les normes, modifications et interprétations suivantes sont entrées en vigueur en 2020, et ont un impact limité ou n'ont aucun impact sur le Groupe :

- **Modifications de la norme IAS 1 et de la norme IAS 8 concernant la définition du terme « significatif ».** Cette modification a pour but de clarifier la définition du terme « significatif », pour le rendre plus facile à comprendre. Le concept englobé par la définition du terme « significatif » n'a pas été modifié.
- **Modifications de la norme IFRS 3 : Définition d'une entreprise.** La modification clarifie la définition d'une entreprise pour rendre ce terme plus facile à comprendre.
- **Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.** Le cadre conceptuel révisé est plus complet afin de couvrir tous les aspects de l'élaboration des normes en ce qui concerne les rapports financiers, la présentation et la divulgation.
- **Modifications des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 concernant la réforme des taux d'intérêt de référence.** Cette modification a été publiée pour traiter les incertitudes liées à la réforme en cours des taux interbancaires offerts (TIO).
- **Modification de la norme IFRS 16, Allègements de loyers liés au COVID-19 (applicable à compter du 1^{er} juin 2020).** Cette modification a été rédigée en version préliminaire pour permettre aux preneurs de ne pas comptabiliser les allègements au titre de loyers comme des modifications du contrat de location s'ils sont une conséquence directe du COVID-19 et satisfont à certaines conditions.

Les **normes, modifications et interprétations** suivantes n'étaient pas encore en vigueur avant 2020. Les changements dans les normes, modifications et interprétations répertoriées ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact conséquent sur les comptes annuels. Ils ne sont donc pas détaillés :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance ;
- Modifications de la norme IFRS 10 et de la norme IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ;
- Modifications de la norme IAS 1 concernant le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Modifications des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 concernant la réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2) ;
- Modifications de la norme IAS 37 : Contrats déficitaires, coûts d'exécution du contrat ;
- Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des normes IFRS ;
- Modification de la norme IAS 16 : Immobilisations corporelles : produit de la vente avant l'utilisation prévue ;
- Modifications de la norme IFRS 3 : Référence au cadre conceptuel.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (devise fonctionnelle de la Société) et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

Base de mesure

En règle générale, les états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique. Toutefois, les catégories suivantes dérogent à cette règle générale :

- entreprises mises en équivalence : la méthode de mise en équivalence est appliquée pour déterminer la valeur d'une participation dans laquelle le Groupe exerce une influence significative.
- Autres participations : les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation sans exercer d'influence significative sont évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat global.
- Les créances courantes et non courantes sont évaluées au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.
- Les avantages du personnel sont valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs du plan (voir également note 6.14).
- Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ou par le biais du compte de résultat, en fonction de si l'instrument financier dérivé en question peut être qualifié d'instrument de couverture (voir également note 8.1).
- Les provisions pour les frais de mise hors service sont évaluées à la valeur actuelle.

Utilisation de projections et d'appréciations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances, et dont le résultat est à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et des passifs. Les résultats finaux peuvent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elles n'affectent que cet exercice ou pour l'exercice de révision et les exercices futurs si les révisions affectent également ces derniers.

Les notes suivantes incluent des informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes comptables qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés :

La rémunération totale autorisée pour son rôle de GRT dans le segment belge est essentiellement déterminée par des méthodes de calcul définies par le régulateur fédéral belge, la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (la « CREG »). Dans ce contexte, la comptabilisation de comptes de report réglementaires se base également sur les différents régimes réglementaires. Certains calculs requièrent un jugement. Davantage d'informations sont disponibles dans les notes 6.20, 9.1.4 et 9.2.3.

- Les entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote mais exerce une influence significative sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Conformément aux directives de la norme IAS 28, le Groupe évalue s'il a une influence significative sur ses sociétés associées et doit par conséquent les comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence (plutôt que d'appliquer la norme IFRS 9) et réévalue cette influence pour chaque période de reporting (voir également la note 6.5).
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant son appréciation, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (cf. note 6.7).
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, tout en tenant compte de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (cf. note 8.1).
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement – voir la note 6.14 :
 - Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies qui sont exposés dans la note 6.14. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. Cela est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également une incidence sur la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite.
 - Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une grande agence de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
 - Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan.
- Provisions pour frais environnementaux (assainissement) : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (cf. note 6.15).
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (cf. note 6.15).
- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour actualiser la future obligation de démantèlement, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en euro notées avec un rating minimal AA ou supérieur comme déterminés par au moins une grande agence de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre du démantèlement. Une analyse de sensibilité est effectuée pour mesurer l'impact qu'aurait un taux d'actualisation différent.
- Goodwill et tests de dépréciation : le Groupe effectue des tests de dépréciation portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que les estimations de plans d'investissements, la rémunération définie dans les cadres réglementaires, l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (cf. note 6.3).
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans l'état de la situation financière ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation de la juste valeur fait appel à un certain degré de jugement. Des modifications dans la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé qui est alloué en vue de la couverture de la variabilité des flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est

ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (voir note 6.18).

- La durée d'utilité des immobilisations corporelles a été spécifiée de manière à refléter l'amortissement réel de chaque actif. L'amortissement des immobilisations corporelles est essentiellement calculé sur la base des durées d'utilité spécifiées par le cadre réglementaire en Belgique, ce qui est considéré comme la meilleure approximation possible des événements réels en termes d'utilisation économique (voir notes 3.3.1 et 6.1).
- Le Groupe a eu recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » :
 - le Groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés en fonction de leur durée. Ces contrats de location étaient censés présenter des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation utilisé correspond à la meilleure estimation du Groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal. Chaque contrat de location est classé dans un groupe de durée (<5 ans, entre 5 et 10 ans...) pour lequel un taux d'intérêt est déduit comme étant égal au taux d'intérêt d'une obligation négociée présentant la même cotation que le Groupe dans le même secteur, avec la même durée. Le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du contrat de location.
 - Le Groupe a évalué la période non annulable de chaque contrat relevant de la norme IFRS 16. Elle inclut la période couverte par une option de prolongation du contrat de location, si le preneur est raisonnablement certain qu'il utilisera cette option. Le Groupe réalise la meilleure estimation possible de la période non annulable sur la base de toutes les informations à sa disposition, surtout en ce qui concerne les contrats de location de bureaux (voir note 6.19).

L'impact du COVID-19 a été pris en compte pour l'évaluation potentielle de ses effets sur la performance financière d'Elia. En général, comme Elia exerce ses activités en vertu du cadre réglementaire en Belgique, la rentabilité n'a pas été affectée en soi. Nous renvoyons à la note 4 pour plus d'informations dans chaque segment. Toutefois, les effets sur les paramètres macroéconomiques, par ex. le taux d'intérêt ou le taux d'actualisation, ont été pris en compte. Nous renvoyons aux notes suivantes pour de plus amples informations : 6.3, 6.19 et 8.1.

Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 25 mars 2021.

Principales méthodes comptables

Base de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les principes des méthodes comptables des filiales sont, si nécessaire, modifiés afin de les aligner sur les principes adoptés par le Groupe. Les pertes applicables aux intérêts minoritaires dans une filiale sont attribuées aux intérêts minoritaires, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des intérêts minoritaires. Les modifications de l'intérêt du Groupe dans une filiale non intégralement détenue qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur actions propres.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus, puis ajustés par la suite pour refléter la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de la société associée. Cette comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence s'applique à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé, jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une société associée.

INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une entité contrôlée conjointement (joint-venture) est un partenariat dans lequel le Groupe exerce un contrôle conjoint et par lequel il a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse d'une activité commune, où le Groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au prix de revient, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont mesurés proportionnellement à leur part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

PERTE DE CONTRÔLE

À la perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, ainsi que toutes les participations ne donnant pas le contrôle et les autres éléments du résultat global liés à la filiale. Tout surplus ou déficit résultant de la perte de contrôle est reconnu dans le résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, cette participation sera évaluée à la juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu. Elle sera comptabilisée par la suite comme une entreprise mise en équivalence ou comme un actif financier à la juste valeur en fonction du niveau d'influence retenu.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les bilans intra-groupe et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Un goodwill survient lors de l'acquisition de filiales et représente la différence de la contrepartie versée par rapport à l'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables nets de l'entité acquise.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus

- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs à la date d'acquisition.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée n'inclut pas les montants liés à la résolution de relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts de transaction que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Conversion des devises étrangères

OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date de l'opération.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que ceux de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du Groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangers aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) de filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, des ajustements cumulatifs (partiels) au titre de l'écart de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie des pertes et profits sur la vente.

État de la situation financière

Immobilisations corporelles

Actifs détenus en propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais qui leur sont directement attribuables, notamment les coûts de financement), diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (cf. chapitre 3.3.7. « Pertes de valeur d'actifs non financiers »). Le coût des biens produits par la Société comprend le coût des matières premières, la main-d'œuvre directement imputable et, le cas échéant, l'évaluation initiale des coûts de démantèlement et d'évacuation des actifs et de restauration du site sur lequel ils sont situés. Lorsque des éléments des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme éléments séparés des immobilisations corporelles.

Dépenses ultérieures

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au Groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les taux d'amortissement utilisés sont repris dans le tableau ci-après.

Les durées de vie restantes, les modes d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

• Bâtiments administratifs	1,67 – 2,00%
• Bâtiments industriels	2,00 – 4,00%
• Lignes aériennes	2,00 – 4,00%
• Câbles souterrains	2,00 – 5,00%
• Postes (installations et machines)	2,50 – 6,67%
• Télétransmission	3,00 – 12,50%
• Dispatching	4,00 – 10,00%
• Autres immobilisations corporelles (équipements des bâtiments loués)	période contractuelle
• Véhicules	6,67 – 20,00%
• Mobilier et fournitures de bureau	6,67 – 20,00%
• Hardware	25,00 – 33,00%
• Actifs relatifs au droit d'utilisation	période contractuelle

Mise hors service d'un actif

Une provision est comptabilisée pour les frais de mise hors service et environnementaux basés sur les dépenses futures estimées et actualisées. Une estimation initiale des frais de mise hors service et environnementaux attribuables aux immobilisations corporelles est enregistrée comme faisant partie des frais originaux des immobilisations corporelles liées.

Des modifications de la provision découlant d'estimations révisées, de taux d'actualisation ou de modifications dans la planification prévue des dépenses liées aux immobilisations corporelles sont enregistrées comme des ajustements de leur valeur comptable et amorties prospectivement en fonction de leur durée d'utilité économique estimée restante ; dans les autres cas, les ajustements sont reconnus dans le compte de résultat.

Le détricotage de l'actualisation est comptabilisé comme une charge financière dans le compte de résultat.

Décomptabilisation de l'actif

Un actif n'est plus comptabilisé en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est plus attendu de l'utilisation ou de la cession. D'éventuels gains ou pertes découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculés comme la différence entre le produit net en cas de cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés dans le compte de résultat (dans les autres produits/charges) durant l'exercice où l'actif est décomptabilisé.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les licences de logiciels acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés (cf. ci-après) et des pertes de valeur (cf. chapitre 3.3.7. « Pertes de valeur »).

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés comme charges dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus. Les frais de développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont probables ;
- le Groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;
- le Groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses activées comprennent le coût du matériel, les coûts directs du travail et les coûts indirects qui sont directement imputables à la préparation du logiciel à son emploi. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils apparaissent.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles sont activées uniquement lorsqu'elles augmentent les bénéfices économiques futurs attachés à l'immobilisation à laquelle elles ont trait. Toutes les autres dépenses sont portées comme charges dans le compte de résultat au moment où elles sont encourues.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils deviennent utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|---------------|-----------------------|
| • Licences | 20,00% |
| • Concessions | période contractuelle |
| • Logiciels | 20,00 – 25,00% |

Les durées de vie utiles restantes, les modes d'amortissement ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (cf. chapitre 3.3.7. « Pertes de valeur d'actifs non financiers »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans la société associée.

Créances clients et autres débiteurs

Actifs sous contrat

Les revenus venant de prestations pour tiers (voir note 3.4.1.) et les coûts y afférents sont comptabilisés au fil du temps car nous avons droit à une contrepartie pour les prestations faites mais non facturées. L'évolution est déterminée sur la base des coûts encourus.

Les actifs sous contrat concernent surtout les droits à contrepartie du Groupe pour les travaux effectués mais non facturés à la date de reporting dans le cadre d'un projet. Les actifs sous contrat sont portés en créances quand les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement quand le Groupe émet une facture au client. Les actifs sous contrat sont compris dans les créances clients et autres débiteurs.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

Pertes de valeur

Pour les créances commerciales et les actifs sous contrat, le Groupe applique une approche simplifiée du calcul des pertes sur créances attendues (méthode ECL, ou « Expected Credit Losses »). Le Groupe n'assure donc pas le suivi des variations en termes de risque de crédit mais reconnaît plutôt une provision pour perte basée sur les ECL à vie à la date de clôture de chaque exercice. Le Groupe a établi une matrice de provisionnement fondée sur son expérience historique en matière de pertes de crédit, et constituant sa meilleure approximation pour les futures pertes de crédit escomptées.

Voir la note 8.1. « Risque de crédit » pour une description détaillée de ce modèle.

Stocks

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées comme charges lors de l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et sont inclus comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Pertes de valeur d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs du Groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore utilisables, les valeurs recouvrables sont évaluées à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un tel actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques qui sont propres à l'actif concerné.

Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le Groupe gère son goodwill et récolte des avantages économiques du goodwill acquis.

Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur sur goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique appliqué par le Groupe pour assurer leur gestion. Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont classés en trois catégories dans l'optique d'une évaluation ultérieure :

- actifs financiers au coût amorti (titres d'emprunt)
- actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont gérés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie consistant exclusivement en remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti sont, par la suite, évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et assujettis à la dépréciation. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation, de la modification ou de la dépréciation de l'actif.

Les actifs financiers au coût amorti du Groupe incluent les prêts à des tiers.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe irrévocablement ses investissements en titres de capitaux propres comme instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global lorsque le Groupe n'exerce pas d'influence significative et que les actifs ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les pertes et profits sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultat quand le droit de percevoir le paiement a été établi, sauf si le Groupe tire avantage de ce produit pour recouvrer une partie du coût de l'actif financier. Dans ce cas, les profits sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les investissements en titres de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à l'évaluation de dépréciation.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les investissements en titres de capitaux propres non cotés sur lesquels le Groupe n'exerce pas d'influence significative dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers non classés comme mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) comme décrit ci-avant sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

Perte de valeur d'actifs financiers

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédits escomptées (« ECL ») dans le cadre de ses instruments d'emprunt. Consulter la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée de cette approche.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change et les risques de taux résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêts est la valeur estimée que le Groupe recevrait ou paierait en exerçant le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du Groupe. La juste valeur de contrats de change à terme est la valeur actuelle à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté à partir de la date du bilan.

Dérivés utilisés comme instruments de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Des modifications dans la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé qui est alloué en vue de la couverture de la variabilité des flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le Groupe ne désigne que l'élément prix au comptant des contrats à terme en tant que risque couvert. L'élément « à terme » est considéré comme le coût de couverture et est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans une composante distincte de l'état de la situation financière parmi les réserves de couverture.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de comptabilité de couverture, arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres

éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé sous les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes latents cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat.

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur des instruments dérivés qui sont utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les modifications dans la juste valeur de tels dérivés sont comptabilisées en tant que pertes et profits liés aux taux de change dans le compte de résultat.

Capitaux propres

Capital souscrit – coûts de transaction

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés (voir note 6.12.1.).

Passifs financiers

Les passifs financiers consistent en emprunts et prêts portant intérêts au sein du Groupe. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et prêts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

En Belgique, les régimes basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Avant le 01/01/2016, le rendement minimum garanti était de 3,75% pour les cotisations salariales, 3,25% pour les cotisations patronales et 0% pour les reportés.

Depuis le 01/01/2016, le rendement minimum garanti est un taux variable compris entre 1,75% et 3,75%. Le taux d'intérêt est automatiquement adapté le 1^{er} janvier de chaque année, sur la base du taux OLO à 10 ans, pour une période de 24 mois, avec un taux minimum de 1,75%. Depuis le 01/01/2016, le rendement minimum garanti est de 1,75% pour les cotisations salariales et patronales et 0% pour les reportés.

Les régimes étant financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 1,75% est appliqué sur toutes les réserves (même avant 2016).

L'employeur doit financer les déficits liés à la garantie de la loi sur les pensions complémentaires (« LSP ») à tout moment pour la partie employé du contrat et au moment où les réserves acquises sont transférées en cas de départ, de retraite ou de liquidation de la pension pour la partie employeur du contrat.

Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant).

L'obligation découlant des plans de pension à prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit »). Selon la formule du plan (c'est-à-dire si le plan est concentré en fin de période ou pas), les primes sont projetées ou non.

Le calcul s'effectue par un actuaire agréé.

Régimes à prestations définies

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, les frais de pension sont évalués chaque année pour chaque régime séparément selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit ») par des actuaires agréés. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services passés des employés est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat, à l'une des dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
- Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur au comptant de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations – comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) – sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le résultat non distribué par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

Droits à remboursement (Belgique)

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur juste valeur. Les droits à remboursement suivent le même traitement que la prestation définie correspondante. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat global. Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les plans de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées et constitue le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le rendement à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – est nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à la dette.

Les coûts totaux estimés exigés pour le démantèlement et l'évacuation de l'actif sont, le cas échéant, comptabilisés comme immobilisations corporelles et sont amortis sur toute la durée d'utilité de l'actif. Les coûts totaux estimés exigés pour le démantèlement et l'évacuation de l'actif, escomptés à sa valeur actuelle, sont comptabilisés comme des provisions. Si elle est escomptée, la hausse dans la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée comme charges de financement.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisées à leur coût d'acquisition amorti.

Surcharges

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient des obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus sont passés en créances clients et autres débiteurs. Voir également la note 9.1.14.

Autres passifs non courants

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le Groupe recevra la subvention et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres dettes et seront comptabilisées dans le compte de résultat sur une base systématique tout au long de la durée de vie utile prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultat.

Passifs sur contrats – Last-mile connexion

La contrepartie de la last-mile connexion est payée d'avance, tandis que les revenus sont comptabilisés sur toute la durée de vie de l'actif sous-jacent. Les montants à débloquent à l'avenir sont présentés dans ce chapitre. Voir également la note 3.4.1.

Contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour

évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition d'un contrat de location reprise dans la norme IFRS 16.

Le Groupe en qualité de preneur

Le Groupe comptabilise un droit d'usage et une dette de location à la date de commencement du contrat de location. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actuelle, et actualisés en utilisant la meilleure estimation du Groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal, au cas où le taux implicite dans le contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le Groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats similaires, résumés en fonction de leur durée.

Les paiements afférents aux locations inclus dans l'évaluation de la dette de location comprennent des paiements fixes, y compris des paiements fixes de fait. Les paiements de loyers variables sont passés en charge au moment où ils sont encourus. Par mesure de simplification, aucune distinction n'est établie entre les composantes locatives et non locatives du contrat. Les composantes qui ne transfèrent aucun bien ou service (coûts directs initiaux, prépaiements) sont exclues du prix de location.

Le droit d'usage est par la suite diminué des amortissements cumulés, des pertes de valeur et de tout ajustement résultant de la réévaluation de la dette de location. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début à la date de fin de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au Groupe avant la fin de la durée du contrat de location ou le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation indique que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif avec droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, qui est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de location est par la suite majorée des charges d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer effectués. Elle est réévaluée lors de toute modification des paiements de loyer futurs découlant d'un changement d'index ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou d'une réévaluation de la certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de prolongation soit exercée ou de la divulgation du fait qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le Groupe présente le droit d'usage au titre des « immobilisations corporelles » et les dettes de location au titre des « emprunts et dettes financières » (courants et non courants) dans l'état de la situation financière.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser le droit d'usage et les dettes de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme, y compris concernant l'équipement informatique. Le Groupe comptabilise les paiements des loyers associés à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Le Groupe en qualité de bailleur

Les contrats de location qui transfèrent en substance l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété d'un actif sous-jacent sont comptabilisés comme des leasings financiers.

Tous les autres contrats de location qui ne transfèrent pas l'ensemble de ces risques et avantages sont comptabilisés comme des contrats de location simple. En qualité de bailleur, le Groupe n'a que des contrats de location simple. Les paiements reçus au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en autres produits sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Comptes de report réglementaires

Le Groupe fonctionne dans un environnement régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des revenus/produits totaux composés :

- d'un rendement raisonnable sur le capital investi ;
- de tous les coûts raisonnables encourus par le Groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une rémunération équitable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération du compte de report réglementaire aura un impact sur les futurs tarifs, les passifs régulés enregistrés vont diminuer les futurs tarifs, les actifs régulés enregistrés vont augmenter les futurs tarifs.

En l'absence d'une norme IFRS s'appliquant spécifiquement au traitement de ces comptes de report réglementaires, la direction d'Elia s'est référée aux exigences de la norme IFRS 14 et au cadre conceptuel de l'information financière ainsi qu'aux dernières évolutions du projet IASB sur les activités à tarif régulé pour développer la méthode comptable suivante à cet égard :

- un passif est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté comme faisant partie des « charges à imputer et produits à reporter » pour ce qui est de l'obligation du Groupe de déduire un montant des tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis est inférieure au montant déjà facturé aux clients, ou des revenus excédentaires ont été générés en raison de volumes plus importants qu'estimés initialement (passif régulé) ;
- un actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière pour ce qui est du droit du Groupe d'ajouter un montant aux tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis dépasse le montant déjà facturé aux clients, ou une baisse des recettes s'est produite en raison de volumes plus faibles qu'estimés initialement (actif régulé) ; et
- le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « revenu régulateur net (dépendance) ».

Le montant dans les comptes de report réglementaires fait l'objet d'un rapport annuel et est évalué par le régulateur.

La somme des recettes découlant de contrats avec des clients (tels que définis dans la norme IFRS 15), des autres produits et des produits (charges) nets est également présentée comme un sous-total intitulé « Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits (charges) » car elle représente le chiffre d'affaires qui est obtenu sur le plan économique durant la période en tenant compte de l'environnement régulé dans lequel le Groupe exerce ses activités. L'effet de l'actualisation se reflète dans le résultat financier. Voir la note 9.

Éléments du compte de résultat

Résultat

Produits

La norme IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits afférents aux contrats conclus avec des clients. Suivant cette norme, le produit doit être constaté au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de biens ou de services fournis à un client. Les cinq étapes à prendre en considération pour tout contrat avec un client sont les suivantes :

1. Identification du (des) contrat(s) avec un client ;
2. Identification des obligations de performance dans le(s) contrat(s) ;
3. Détermination du prix de transaction ;
4. Allocation du prix de transaction aux obligations de performance ;
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont respectées, ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les principaux revenus du Groupe sont réalisés par les gestionnaires de réseau de transport (GRT), qui agissent dans un cadre réglementaire et ont un monopole de fait/légal. Les cadres s'appliquant dans les principaux pays où le Groupe est actif sont détaillés dans la note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Pour les activités régulées, chaque service se base sur un contrat standard avec le client, la plupart du temps avec un tarif régulé pré-défini (prix unitaire multiplié par le volume (injection ou prélèvement) ou la capacité réservée (en fonction du type de service)), et donc la tarification n'est pas variable. L'allocation du prix de transaction sur les différentes obligations de performance est par conséquent simple (relation directe). La plupart de ces contrats sont conclus pour une durée indéterminée et s'assortissent de délais de paiement généralement compris entre 15 et 30 jours.

Si l'on tient compte des activités du Groupe, il n'y a pas de droit de retour ni d'obligations de garantie pertinents.

Pour tous les services fournis par le Groupe, Elia est le seul et unique responsable de l'exécution du service et est donc le mandant.

Toutefois, en sa qualité de GRT, Elia est soumise à certaines obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ces obligations ont principalement trait au soutien financier pour le développement de l'énergie renouvelable. Les GRT agissent en tant qu'agents pour ces activités, et comme les flux de dépenses/recettes sont entièrement couverts par les tarifs, ils n'ont aucun impact sur le compte de résultat. Voir la note 3.3.14 pour des informations complémentaires sur la méthode comptable.

Les principales obligations de performance/type de contrats du Groupe, leur tarification et la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires pour 2020 peuvent être résumées comme suit :

Revenus par catégorie pour Elia Transmission

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Produits du réseau		
Raccordements au réseau	Études techniques réalisées à la demande des utilisateurs du réseau, directement raccordés au réseau, pour faire construire une nouvelle connexion ou modifier une connexion existante. Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'étude.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Montant fixe par type d'étude.
	Last-mile connexion est un composant du contrat de raccordement au réseau. À la demande d'un futur utilisateur du réseau, Elia construit/modifie une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », pour raccorder le site du client au réseau Elia. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par Elia est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à Elia. Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats. Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique. Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue réglementaire la tarification est très spécifique.	Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.
	Les redevances facturées aux utilisateurs du réseau/gestionnaires de réseau de distribution (GRD) couvrent les coûts de maintenance et d'exploitation associés aux infrastructures de raccordement dédiées. Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Le tarif est fixé par type d'actif (par ex. travée, km de câbles...).
	Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre le développement et la gestion du réseau pour couvrir le besoin de capacité et satisfaire à la demande de transport d'électricité. Les produits sont comptabilisés au fil du temps car la fourniture d'une capacité suffisante et d'un réseau résistant est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/KVA pour pic annuel/mensuel et puissance disponible au point d'accès.
Gestion et développement de l'infrastructure de réseau		
Gestion du système électrique	Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre la gestion et l'exploitation du système électrique et le prélèvement d'une énergie réactive supplémentaire par rapport au réseau d'Elia (différent des actifs de raccordement). Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/kVArh au point d'accès.
	Ce composant fait partie du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD, et couvre (i) des services destinés à faciliter le marché de l'énergie, (ii) des services pour développer et améliorer l'intégration d'un marché de l'électricité efficace et efficient, (iii) la gestion d'interconnexions et la coordination avec les pays voisins et les autorités européennes, et (iv) la publication de données requise en vertu des obligations de transparence. Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW au point d'accès.
Intégration du marché		
Compensation des déséquilibres	Comme défini dans le contrat BRP, le BRP (Balance Responsible Party, ou responsable de l'équilibre) s'engage à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. Dans le cas d'un déséquilibre causé par un BRP, Elia doit activer les services auxiliaires, qui sont ensuite facturés au BRP. Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.	Contrat et tarif/mécanisme approuvés par le régulateur. Sur la base des prix du marché, EUR par kW déséquilibre au point d'accès.
Revenus internationaux	L'utilisation du réseau aux frontières individuelles est organisée par des ventes aux enchères semestrielles, trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires, pendant le week-end, quotidiennes et intra-journalières. Elia et les régulateurs décident des ventes aux enchères à réaliser aux frontières individuelles. Les ventes aux enchères sont organisées par l'intermédiaire d'un bureau d'enchères, qui agit en tant qu'agent. Le bureau d'enchères collecte les revenus payés par les négociants en énergie européens, qui sont finalement partagés entre GRT voisins en fonction des volumes importés/exportés à la frontière. Les produits sont comptabilisés au moment où se produit l'activité d'importation/exportation.	Accord-cadre avec les parties et le bureau d'enchères. La tarification se base sur la différence entre les prix des marchés transfrontaliers.

Autres revenus

Flux de revenus	Nature et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Autres revenus		
Autres	Cela couvre principalement les autres services que ceux décrits ci-dessus. Les produits sont comptabilisés au moment où le service est rendu.	

Par conséquent, l'ensemble des composants des produits contient les produits issus de contrats signés avec des clients, c.-à-d. des parties qui ont passé un contrat avec Elia pour obtenir des services résultant des activités ordinaires d'Elia en échange d'une contrepartie.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés lorsque le service concerné est rendu et qu'aucune autre obligation de performance ne surviendra.

Produits (charges) net réglementaires

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une rémunération équitable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être inférieurs ou supérieurs. Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération de ce compte de report aura un impact sur les futurs tarifs : quand des passifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont diminuer, et quand des actifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont augmenter. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « Produits (charges) nets réglementaires ». Voir également la note 3.3.17.

Charges**Autres charges**

Les taxes immobilières sont directement reconnues dans leur intégralité dès que la propriété est établie (généralement le 1^{er} janvier de l'année en question). Ces coûts, qui sont considérés comme non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultat.

Produits et charges financiers

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts (calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), les intérêts sur les passifs au titre de la location, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures.

Les produits financiers incluent des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôt sur le résultat

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts sur les coupons de l'hybride sont comptabilisés dans le compte de résultat car il s'agit d'un impôt sur les bénéfices alors que le coupon de l'hybride est lui comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ; et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les éléments différés concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultat et, immédiatement après, l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

2. Reporting par segment opérationnel

Base des informations par segment

Le Groupe a opté pour un reporting par segments reposant sur les différents cadres réglementaires existant au sein du Groupe. Cette approche du reporting reflète fidèlement ses activités opérationnelles et s'aligne également avec le reporting interne aux principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM), leur permettant de mieux évaluer et comprendre de manière transparente les performances et activités du Groupe.

En vertu de la norme IFRS 8, le Groupe a identifié les segments opérationnels suivants sur la base des critères préalablement mentionnés :

- Elia Transmission (Belgique), englobant les activités basées sur le cadre réglementaire belge : les activités régulées d'Elia Transmission Belgium NV/SA, Elia Asset NV/SA, Elia Engineering NV/SA, Elia Re SA, HGRT SAS, Coreso NV/SA, Ampacimon SA et Enervalis NV, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Belgique et soumises au cadre réglementaire applicable en Belgique – voir la section 9.1.
- Activités non régulées et Nemo Link, en ce compris :
 - les activités de la holding dans Nemo Link Ltd. Cette société englobe et gère le projet Nemo, qui relie le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays et pour lequel un cadre réglementaire spécifique a été établi. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons au point 9.2.
 - Les activités non régulées du segment Elia Transmission (Belgique). La notion d'« activités non régulées » renvoie à des activités qui ne sont pas directement liées au rôle de GRT (voir la section 9.1).

Les principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM) ont été identifiés par le Groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Les CODM analysent régulièrement les performances des segments du Groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les informations présentées aux CODM suivent les méthodes comptables IFRS du Groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2020 d'Elia Transmission (Belgique).

Résultats Elia Transmission (en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	2020	2019	
Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits	1.004,7	0,0	
Revenus	858,1	0,0	
Autres produits	57,5	0,0	
Produits (charges) nets réglementaires	89,1	0,0	
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(188,3)	0,0	
Résultat des activités opérationnelles	235,7	(0,1)	
Entreprises mises en équivalence	1,9	0,0	
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	237,5	(0,1)	
Eléments ajustés	0,0		
EBIT ajusté	237,5	0,0	
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	425,8	(0,1)	
Produits financiers	2,3	0,0	
Charges financières	(68,7)	0,0	
Charge d'impôt sur le résultat	(46,3)	0,0	
Résultat Net	124,8	(0,1)	
Eléments ajustés	0,0		
Résultat net ajusté	124,8	(0,1)	
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Différence (%)
Total des actifs	6.990,9	6.384,4	9,5%
Dépenses d'investissements	365,6	0,0	n.r.
Dettes financières nettes	3.305,6	3.024,8	9,3%

La méthodologie tarifaire, approuvée par le régulateur, la CREG, le 7 novembre 2019, est entrée en vigueur en 2020. Cette méthodologie est applicable pour une durée de quatre ans (2020 – 2023). Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1.

Faisant référence à la note 1, l'évaluation des performances financières en comparaison avec 2019 des éléments du compte des résultats n'est pas pertinente, car la Société n'a commencé ses activités comme GRT qu'à partir du 31 décembre 2019 à minuit.

Aspects financiers

Les produits d'exploitation d'Elia Transmission s'élevaient à €1.004,7 millions en 2020.

Le tableau ci-dessous fournit de plus amples détails sur l'évolution de la composition des revenus et autres produits :

(en millions €)	2020
Produits du réseau :	848,2
Raccordements au réseau	46,4
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	484,8
Gestion du système électrique	129,6
Compensation des déséquilibres	131,2
Intégration du marché	22,1
Revenus internationaux	34,2
Last mile connection	2,8
Autres produits	7,1
Sous-total produits	858,1
Autres produits	57,5
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	89,1
Total des produits et autres produits	1.004,7

La **rémunération des raccordements au réseau** s'élevait à €46,4 millions, impacté par la tarification définie par la CREG à partir de 2020.

Les revenus issus de la **gestion et du développement de l'infrastructure du réseau** étaient de €484,8 millions, sous l'effet d'une augmentation du tarif pour pointe annuelle, d'une légère augmentation du revenu de la puissance mise à disposition des opérateurs de réseaux de distribution compensées par une diminution du tarif pour pointe mensuelle et une diminution du volume de pointe mensuel des clients directs suite aux mesures prises pour lutter contre le COVID-19⁸.

Les revenus issus de la **gestion du système électrique** s'élevaient à €129,6 millions, suite à une augmentation de tarif à partir de 2020, à l'augmentation de la puissance réactive prélevée supplémentaire et à l'introduction du tarif pour injection de puissance réactive supplémentaire.

Les services rendus dans le cadre de la gestion de l'énergie et de l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des revenus issus de la **compensation des déséquilibres**. Ces revenus s'élevaient à €131,2 millions, en grande partie en raison de la diminution tarifaire pour la gestion des réserves de puissance et du black-start basé sur le prélèvement et l'injection. Les revenus issus de la compensation des déséquilibres tiennent compte des situations de revenus élevés et de déséquilibres générées par les prévisions relatives au vent pendant plusieurs jours au cours du deuxième semestre de 2020.

Enfin, la dernière section des revenus tarifaires, qui comprend les services fournis par Elia Transmission Belgium dans le cadre de l'**intégration du marché**, était sous l'effet d'une diminution tarifaire à partir de 2020 et d'une chute du prélèvement de volumes d'énergie à cause des mesures prises pour lutter contre le COVID-19.

Les **revenus internationaux** s'élevaient à €34,2 millions, en raison d'une baisse des recettes de congestion durant une saison hivernale plus clémente et d'un moindre prélèvement en raison des mesures prises pour lutter contre le COVID-19 en 2020, avec une disponibilité de puissance d'injection suffisante entraînant une diminution des échanges d'énergie dans la région d'Europe du centre et de l'ouest. L'absence de différences de prix élevées avec les pays voisins en 2020 est venue renforcer cette diminution.

La **last-mile connexion** valait €2,8 millions, et **autres revenus** (€7,1 millions) incluent les travaux livrés à des tierces parties.

Le **mécanisme de décompte** (€89,1 millions) couvre tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par le régulateur (+€21,6 millions) que la compensation d'anciens excédents nets de la période tarifaire précédente (+€67,5

⁸ Conformément au cadre réglementaire, les variations en volume sont neutralisées au sein du mécanisme de décompte et n'ont par conséquent pas d'impact sur la rentabilité de l'entreprise.

millions). Le déficit opérationnel (+€21,6 millions), par rapport aux coûts et revenus budgétisés autorisés par le régulateur, peut être recouvré auprès des consommateurs dans une période tarifaire future et résulte principalement d'une diminution des revenus transfrontaliers (€20,9 millions), d'une augmentation des coûts financiers (€5,8 millions) et d'une augmentation des taxes (€6,4 millions). Il a été partiellement compensé par une diminution des amortissements (€5,0 millions) et des coûts des services auxiliaires (€4,5 millions).

L'**EBITDA** a augmenté pour s'établir à €425,8 millions, suite au résultat net régulé, les amortissements liés à l'augmentation de la base d'actifs, et une diminution des coûts financiers (à l'exclusion de l'effet des coûts d'emprunt capitalisés) qui sont tous répercutés au niveau des revenus. L'**EBIT** atteignait €237,5 millions, mue par des amortissements d'immobilisations incorporelles acquises par le passé et activées en vertu des normes IFRS tout en étant directement passées en charge et couvertes par les tarifs lors de la période tarifaire précédente. Avec la nouvelle méthodologie tarifaire, les immobilisations incorporelles sont activées dans la base d'actifs régulés. La contribution des investissements mis en équivalence (HGRT et Coreso) est restée stable à €1,9 millions.

Les **charges financières nettes** pour un montant de €68,7 millions comprennent les charges d'intérêts des emprunt et obligations transférés vers Elia Transmission Belgium. Elia a tiré parti de conditions de marché favorables pour gérer sa position de liquidité et a accédé au marché des capitaux d'emprunt par le biais d'une euro-obligation de €800 millions. Le produit de la nouvelle obligation a été utilisé pour financer le programme d'investissement en cours et pour refinancer un prêt d'actionnaires de €496 millions qui avait été remboursé début juin. La nouvelle émission réduisait significativement le coût moyen de la dette au profit des consommateurs (de 2,16% à la fin de l'année 2019 à 1,93% à la fin de l'année 2020). Toutefois, les charges financières nettes totales ont été impactées par le dénouement unique d'un swap de taux d'intérêt lié au remboursement du prêt d'actionnaires (-€4,5 millions), une diminution des coûts d'emprunt capitalisés depuis les mises en service majeures réalisées en 2019, et finalement la vente de la participation d'Elia dans Ampacimon (+€1,0 million). Elia Transmission a un profil d'échéance de la dette bien équilibré et aucune échéance significative n'approche du terme.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à €124,8 millions, avec les éléments suivants :

- La **rémunération équitable** (€98,5 millions), en raison de l'augmentation du rendement des capitaux propres suite à la nouvelle méthodologie tarifaire (taux sans risque fixe de 2,4%) et du ratio de gearing (juste au-dessus de 40%) ;
- Les **incitants** (€27,6 millions), qui reflète une solide performance opérationnelle grâce à la nouvelle rémunération incitative, principalement eu égard à des incitants liés à la capacité d'interconnexion, à la mise en service de projets en temps opportun et à la disponibilité élevée de la connexion offshore « MOG », et compensée par une baisse de performance au niveau de l'incitant concernant l'innovation et une diminution des gains d'efficacité ;
- Autres éléments (-€1,3 million), liés en grande partie aux provisions IFRS pour IAS19 et autres provisions (+€3,1 millions), principalement sous l'effet d'une contribution positive des avantages du personnel résultant d'une diminution des frais d'intérêt/de service et d'une variation unique des actifs du plan d'un régime à prestations définies et de la reprise d'une provision fiscale, toutefois en grande partie compensée (-€4,6 millions) par les amortissements des immobilisations incorporelles acquises avant 2020 et capitalisé sous IFRS tandis que ceux-ci étaient comptabilisés en résultat et couvert sous la précédente méthodologie tarifaire (-€9,2 millions), les coûts d'emprunt (+€5,9 millions) et finalement les coûts encourus pour la réalisation de l'augmentation du capital (-€1,4 million) mis en réserve pour le personnel du groupe.

Le **total des actifs** a augmenté de €606,5 millions pour s'établir à €6.990,9 millions, principalement en raison du programme d'investissement et d'une plus grande liquidité. La **dette financière nette** a augmenté pour s'établir à €3.305,6 millions (+9,3%), car le programme d'investissement d'Elia était principalement financé par des flux de trésorerie venant des activités opérationnelles et l'émission obligataire. En 2020, Elia a remboursé la facilité de crédit renouvelable prélevée à la fin de 2019 (€75 millions). Une nouvelle facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€650 millions) et un nouveau programme de billets de trésorerie (€300 millions) ont été mis en place, tous les deux jusque-là inutilisés.

Activités non régulées et Nemo Link

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2020 du segment des 'Activités non régulées et Nemo Link' :

Résultats Nemo Link et activités non régulées (en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	2020	2019
Revenus	0,0	0,0
Autres produits	9,4	0,0
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	0,0	
Résultat des activités opérationnelles	(1,3)	0,0
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	7,3	0,0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	6,0	
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	6,0	0,0
Produits financiers	0,0	0,0
Charges financières	(6,5)	0,0
Charge d'impôt sur le résultat	2,2	0,0

Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	1,7	0,0	
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Différence (%)
Total des actifs	302,0	312,2	(3,3%)
Dépenses d'investissements	0,0	0,0	n.r.
Dette financière nette	208,4	230,8	(9,7%)

Les **autres produits** (+€9,4 millions) couvrent principalement les revenus des compensations des charges récupérables chez d'autres sociétés du Groupe Elia (e.g. 50Hertz, Elia Grid Engineering, Elia Group NV/SA).

Les investissements mis en équivalence ont contribué à hauteur de €7,3 millions au résultat du Groupe, une contribution presque entièrement imputable à **Nemo Link**. Nemo Link a terminé 2020 sur un taux de disponibilité de 99,17%, et reste un des actifs les plus performants de son genre dans le monde. Vu que la Grande-Bretagne a quitté le Marché intérieur de l'énergie (MIE) de l'UE, les systèmes opérationnels et les procédures ont été mis à jour et, au 31 décembre 2020, Nemo Link a mené avec succès sa première vente aux enchères explicite day-ahead, assurant la continuité de l'approvisionnement électrique entre la Grande-Bretagne et la Belgique sans interruption dans le nouvel arrangement commercial. Durant le premier semestre s'est observée une hausse des écarts entre les prix au Royaume-Uni et en Belgique entre la mi-mars et la fin du mois de mai, suivie d'un rétrécissement de l'écart en juin suite à une reprise progressive de la demande en électricité, une diminution de la production éolienne et des coupures de réacteurs nucléaires belges et français, ce qui a fait monter les prix de l'électricité en Belgique. Au deuxième semestre, en raison du retour de la disponibilité du nucléaire en Belgique et en France et d'une augmentation des prix du gaz aux troisième et, surtout, quatrième trimestres, Nemo Link a enregistré de solides performances, générant un résultat net total de €15,1 millions pour 2020 en incluant des ajustements fiscaux ponctuels liés aux années précédentes s'élevant à €6,6 millions. La contribution totale de Nemo Link au bénéfice net du groupe Elia s'élève à €7,4 millions⁹.

Les **charges financières nettes** d'un montant de €6,5 millions comprennent principalement les mécanismes réglementaires de décompte pour 2019 (€3,4 millions) et les coûts liés au placement privé de Nemo Link. Nemo Link est financé conformément au cadre réglementaire (40% de capitaux propres/60% de dette).

La **perte nette ajustée** s'élevait à €1,7 million, principalement en raison la contribution positive de Nemo Link en tant que société mise en équivalence, en partie neutralisée par les coûts encourus pour la révision réglementaire et les coûts de financement liés à Nemo Link, mais positivement renforcé par les revenus issus des autres sociétés du Groupe.

Le **total des actifs** a légèrement décliné (-3,3%) pour s'établir à €302,0 millions et la **dette financière nette** a diminuée de 9,7% suite aux remboursements de capital liés au financement de Nemo Link.

Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions €) - Année se terminant le 31 décembre	2020	2020	2020
	Elia Transmission (a)	Nemo Link et activités non régulées (b)	Elia Transmission Belgium Groupe (a) + (b)
Revenus	858,1	0,0	858,1
Autres produits	57,5	9,4	66,9
Produits (charges) nets réglementaires	89,1	0,0	89,1
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(188,3)	0,0	(188,3)
Résultat des activités opérationnelles	235,7	(1,3)	234,4
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	1,9	7,3	9,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	237,5	6,0	243,5
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	425,8	6,0	431,8
Produits financiers	2,3	0,0	2,3
Charges financières	(68,7)	(6,5)	(75,2)
Charge d'impôt sur le résultat	(46,3)	2,2	(44,1)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	124,8	1,7	126,5
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 déc 2020	31 déc 2020	31 déc 2020

⁹ Par rapport au premier semestre 2020, le dividende préférentiel versé à National Grid (€9,1 millions) a été requalifié en un passif à libérer sur la durée de vie de l'actif.

Total du bilan	6.990,9	302,0	7.292,9
Dépenses d'investissements	365,6	0,0	365,6
Dette financière nette	3.305,6	208,4	3.514,0

Résultats consolidés (en millions €) - Année se terminant le 31 décembre	2019	2019	2019
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmis- sion Belgium Groupe
	(a)	(b)	(a) + (b)
Revenus	0,0	0,0	0,0
Autres produits	0,0	0,0	0,0
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	0,0	0,0	0,0
Résultat des activités opérationnelles	(0,1)	0,0	(0,1)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	0,0	0,0	0,0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	(0,1)	0,0	(0,1)
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	(0,1)	0,0	(0,1)
Produits financiers	0,0	0,0	0,0
Charges financières	0,0	0,0	0,0
Charge d'impôt sur le résultat	0,0	0,0	0,0
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	(0,1)	0,0	(0,1)
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 déc 2019	31 déc 2019	31 déc 2019
Total du bilan	6,384.4	312.2	6,696.6
Dépenses d'investissements	0.0	0.0	0.0
Dette financière nette	3,024.8	230.8	3,255.6

Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.

Le Groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Outre l'adoption de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, la base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu remanier des chiffres des années précédentes.

Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits

(en millions €)	2020
Revenue	858,1
Produits du réseau :	848,2
Last-mile connexion	2,8
Autres produits	7,1
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	89,1
Autres produits	66,9
Services et expertises techniques	(1,5)
Production immobilisée	21,6
Utilisation optimale des actifs	14,5
Autres	31,6
Plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	0,6

Nous renvoyons aux rapports spécifiques par segment pour une analyse détaillée des revenus comptabilisés du Groupe au niveau des segments. Les produits et autres produits enregistrés s'élèvent à €1.004,7 millions pour le segment Elia Transmission (Belgique) (note 4.2) et €9,4 millions pour le segment Activités non régulées et Nemo Link (note 4.3). Les produits et autres produits rapportés s'élèvent à €1.014,1 millions.

L'impact potentiel du COVID-19 sur les produits a été présenté dans le rapport par segment (note 4).

La production immobilisée du Groupe fait référence au temps consacré aux projets d'investissement par son propre personnel.

Charges d'exploitation

APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

(en millions €)	2020	2019
Approvisionnement et marchandises	6,5	0,0
Achat services auxiliaires	153,5	0,0
Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus)	241,6	0,1
Total	401,7	0,1

« L'achat de services auxiliaires » comprend les coûts des services permettant au Groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux.

Les « services et biens divers » sont liés à la maintenance du réseau, aux services fournis par des tiers, aux assurances, aux services de consultance, etc.

FRAIS DE PERSONNEL ET PENSIONS

(en millions €)	2020
Rémunérations	113,2
Charges sociales	29,4
Frais de pensions	21,0
Autres charges sociales	4,4
Frais d'émissions d'actions ordinaires	1,4
Avantages du personnel (autres que les pensions)	(1,6)
Total	167,8

La première tranche de l'augmentation de capital de 2020 pour les employés d'Elia fut réalisée en décembre 2020. L'augmentation de capital a résulté en la création de 499.640 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés du Groupe ont bénéficié d'une réduction de 16,66% sur le cours de l'action, donnant une réduction globale de €1,4 million.

Le total des frais de personnel et pensions en 2020 pour Elia Transmission (Belgique) s'est élevé à €162,3 millions. Les activités non régulées et Nemo Link représentaient €5,4 millions.

Pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel, voir la note 6.14 « Avantages du personnel ».

AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS, VARIATION DES PROVISIONS

(en millions €)	2020
Amortissements des immobilisations incorporelles	9,6
Amortissements des immobilisations corporelles	177,4
Total des amortissements	187,1
Pertes de valeur sur stocks	0,1
Total des pertes de valeur	0,1
Provisions environnementales	(0,4)
Variations de provisions	1,1
Total	188,3

Une description détaillée et le tableau des mouvements sont fournis dans d'autres points pour les immobilisations incorporelles (cf. note 6.2), les immobilisations corporelles (cf. note 6.1) et les provisions (cf. note 6.15).

AUTRES CHARGES

(en millions €)	2020
Charges fiscales d'exploitation	12,7
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	9,0
Moins-value sur réalisation des créances	0,1
Autres	0,2
Total	22,1

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières.

Le total des pertes de valeur sur créances commerciales est expliqué à la note 8.1 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

Charges financières nettes

(en millions €)	2020
Produits financiers	2,3
Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts octroyés	(0,0)
Autres produits financiers	2,3
Charges financières	(75,3)
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires	(58,0)
Charges d'intérêts d'instruments de couverture	(5,2)
Charges financières diverses	(0,7)
Autres charges financières	(11,4)
Charges financières nettes	(72,9)

Consultez la note 6.13 pour de plus amples renseignements à propos de la dette nette, des prêts en cours et des intérêts payés en 2020.

Les swaps de taux d'intérêts se rapportant à d'autres emprunts (un emprunt avec Synatom pour €453,6 millions) et l'emprunt avec Publi-Part (€42,1 millions) ont été réglés à la fin du mois de juin 2020 avec le remboursement de ces deux prêts. Avec ce règlement, des charges d'intérêts sur les instruments dérivés de €4,4 millions ont été encourues.

Impôts sur le résultat**COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Le compte de résultat consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions €)	2020
Année en cours	42,6
Ajustements des exercices précédents	1,5
Total impôt courant sur le résultat	44,2
Reprise des écarts temporaires	(0,1)
Total impôt différé	(0,1)
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	44,1

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) du Groupe avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées :

(en millions €)	2020
Résultat avant impôt sur le revenu	170,6
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	44,1
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	42,7
Taux locaux d'impôt des sociétés	25,00%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	(2,3)
Dépenses non admises	2,2
Ajustements des exercices précédents	1,5
Tax shelter investments	(0,4)
Autres	0,4
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	44,1

La charge d'impôt sur le résultat est plus élevée que la charge d'impôt sur le résultat théorique (calculée en utilisant le taux d'imposition nominal) en raison de certaines charges fiscalement non déductibles.

Les actifs d'impôt différés sont décrits plus bas à la note 6.7.

2.1. Résultat par action

RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (après ajustement pour répartition sur titres hybrides) (€250,1 millions) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	2020	2019
Actions ordinaires émises au 1er janvier	205.572.291	
Effet des actions émises en juillet 2019		8.384
Incorporation de Elia System Operator (31 décembre 2019)		
Effet des actions émises en décembre 2020	13.689	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	205.585.980	8.384

Avec l'intégration des activités d'Elia System Operator NV/SA dans Elia Transmission Belgium NV/SA, 205,585,980 actions furent créées. Du fait que ceci eu lieu le 31 décembre 2019, le nombre moyen pondéré de cette opération en 2019 était égal à 0.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

Capital et réserves par action

Le capital et les réserves par action s'élevaient à €11,20 par action au 31 décembre 2020, par rapport à une valeur de €10,74 par action à la fin 2019.

2.2. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les « autres éléments du résultat global » comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Le total des autres éléments du résultat global pour 2020 s'élève à €0,2 million d'impact positif.

Couvertures de flux de trésorerie

La variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie a eu un impact positif de €4,4 millions sur les autres éléments du résultat global. Les swaps de taux d'intérêts liés au prêt avec Publi-Part et à d'autres prêts en cours à la fin de l'exercice 2019 ont été réglés à la fin du mois de juin 2020. La juste valeur négative de €4,4 millions a été transférée en compte de résultat.

Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies

Les autres éléments du résultat global sur les obligations au titre des prestations définies ont eu un impact négatif de €8,1 millions. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 6.14.

L'impôt relatif à ces deux éléments s'équilibrant, le total des autres éléments du résultat global est de €0,2 million.

Éléments de l'état consolidé de la situation financière

Immobilisations corporelles

(en millions €)	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Location et droits similaires	Immobilisations en cours	Total
VALEUR D'ACQUISITION							
Solde au 31 juillet 2019	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Regroupements d'entreprises sous contrôle conjoint	211,3	6.179,1	191,2	26,9	50,7	686,2	7.345,5
Solde au 31 décembre 2019	211,3	6.179,1	191,2	26,9	50,7	686,2	7.345,5
Solde au 1er janvier 2020	211,3	6.179,1	191,2	26,9	50,7	686,2	7.345,5
Acquisitions et révisions de valeur	0,7	157,3	12,3	0,2	3,1	173,9	347,6
Désaffectations	(0,6)	(36,9)	(3,4)	0,0	(0,4)	(0,9)	(42,2)
Transférées d'une rubrique à une autre	1,1	476,1	0,0	4,2	0,0	(481,4)	0,0
Solde au 31 décembre 2020	212,5	6.775,6	200,1	31,3	53,4	377,9	7.650,9
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES							
Solde au 31 juillet 2019	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Regroupements d'entreprises sous contrôle conjoint	(27,1)	(2.864,3)	(149,3)	(24,5)	(11,9)	0,0	(3.077,1)
Solde au 31 décembre 2019	(27,1)	(2.864,3)	(149,3)	(24,5)	(11,9)	0,0	(3.077,1)
Solde au 1er janvier 2020	(27,1)	(2.864,3)	(149,3)	(24,5)	(11,9)	0,0	(3.077,1)
Amortissements	(2,0)	(153,3)	(11,2)	(1,6)	(9,3)		(177,5)
Désaffectations	0,0	27,6	3,4	0,0	0,1		31,2
Transférées d'une rubrique à une autre	0,0	3,0	0,0	(3,0)	0,0		0,0
Solde au 31 décembre 2020	(29,1)	(2.987,0)	(157,2)	(29,1)	(21,0)	0,0	(3.223,4)
VALEUR COMPTABLE							
Solde au 31 juillet 2019	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2019	184,2	3.314,8	41,9	2,5	38,8	686,2	4.268,4
Solde au 1er janvier 2020	184,2	3.314,8	41,9	2,5	38,8	686,2	4.268,4
Solde au 31 décembre 2020	183,4	3.788,6	42,9	2,3	32,4	377,9	4.427,5

En dépit de la crise sanitaire publique qui perdure, le Groupe a réalisé ses programmes d'investissement en 2020. Alors que les mesures de confinement affectaient le déploiement du programme d'investissement au premier semestre de 2020, Elia a réussi à compenser les retards encourus sur certains sites de construction au deuxième semestre.

Elia Transmission a procédé à des investissements à hauteur de €347,6 millions pour multiples projets. Les investissements à mettre en évidence sont ceux qui se rapportaient au projet Brabo II marquant la fin de la nouvelle boucle de 380-kV autour du port d'Anvers (€25 millions) et au raccordement des deux derniers parcs éoliens offshore à la plateforme MOG (€4,0 millions). ALEGrO, la première interconnexion électrique entre la Belgique et l'Allemagne, a été mise en exploitation commerciale et sous tension avec succès.

En 2020, €7,8 millions de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les actifs en construction, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,03%.

Il n'y avait pas d'hypothèques, de gages ni d'autre sûreté sur les immobilisations corporelles relatifs à des emprunts.

Les dépenses d'investissement actuelles sont décrites à la note 8.2.

Immobilisations incorporelles

(en millions €)	Coûts de développement software	Licences/concessions	Autres actifs incorporels	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Solde au 31 juillet 2019	0,0	0,0	0,0	0,0
Regroupements d'entreprises sous contrôle conjoint	122,2	4,3	0,0	126,5
Solde au 31 décembre 2019	122,2	4,3	0,0	126,5
Solde au 1er janvier 2020	122,2	4,3	0,0	126,5
Acquisitions	14,3	3,1	0,0	17,4
Désaffectations	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2020	136,5	7,4	0,0	143,9
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES				
Solde au 31 juillet 2019	0,0	0,0	0,0	0,0
Regroupements d'entreprises sous contrôle conjoint	(88,4)	(3,0)	0,0	(91,4)
Solde au 31 décembre 2019	(88,4)	(3,0)	0,0	(91,4)
Solde au 1er janvier 2020	(88,4)	(3,0)	0,0	(91,4)
Amortissements	(9,0)	(0,6)	0,0	(9,6)
Désaffectations	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2020	(97,4)	(3,6)	0,0	(101,0)
VALEUR COMPTABLE				
Solde au 31 juillet 2019	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2019	33,8	1,3	0,0	35,1
Solde au 1er janvier 2020	33,8	1,3	0,0	35,1
Solde au 31 décembre 2020	39,0	3,8	0,0	42,8

Le poste « Software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par la Société pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du Groupe.

En 2020, €0,2 million de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les logiciels en développement, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,03%.

Goodwill

(en millions €)	Goodwill
VALEUR D'ACQUISITION	
Solde au 31 juillet 2019	0,0
Acquis par regroupements d'entreprises	1.707,8
Solde au 31 décembre 2019	1.707,8
Solde au 1er janvier 2020	1.707,8
Solde au 31 décembre 2020	1.707,8

VALEUR COMPTABLE

Solde au 1er janvier 2019	0,0
Solde au 31 décembre 2019	1.707,8
Solde au 1er janvier 2020	1.707,8
Solde au 31 décembre 2020	1.707,8

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et Elia Engineering :

(en millions €)	2020	2019
Acquisition Elia Asset – 2002	1.700,1	1.700,1
Acquisition Elia Engineering – 2004	7,7	7,7
Total	1.707,8	1.707,8

CONTRÔLE DES PERTES DE VALEUR POUR LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE COMPRENANT DU GOODWILL

En vertu des règles IFRS, il convient de contrôler les pertes de valeur pour le goodwill au moins une fois par an ou lors de la survenue d'un événement déclencheur. Le goodwill est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Elia Transmission pour le contrôle de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été alloué font l'objet de contrôles de perte de valeur au moins une fois par an en comparant la valeur comptable avec la valeur recouvrable, ce qui est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente ou la valeur d'utilité.

Acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering

En 2002, l'acquisition d'Elia Asset par la Société pour un montant de €3.304,1 millions a entraîné un écart de consolidation positif de €1.700,1 millions. Celui-ci résultait de la différence entre la valeur d'acquisition de cette entité et la valeur comptable nette historique de ses actifs. Cette différence est constituée d'éléments divers comme le fait que (i) Elia a été désignée comme GRT pour une période de 20 ans, (ii) Elia avait des ressources uniques en Belgique étant donné qu'Elia possède 100% du réseau à très haute tension, qu'elle possède (ou a le droit d'utiliser) 94% du réseau à haute tension, et est la seule à pouvoir proposer un plan de développement, et (iii) Elia possédait les connaissances requises en qualité de GRT.

À la date d'acquisition, la qualification ou la quantification en euros de ces éléments n'a pas pu être effectuée sur une base objective, transparente et fiable. L'écart n'a donc pas pu être attribué à certains actifs spécifiques et a été considéré comme non attribué. Par conséquent, cet écart a été comptabilisé en tant que goodwill depuis la première adoption des normes IFRS en 2005. Le cadre réglementaire, particulièrement la compensation dans les tarifs de la mise hors service des immobilisations corporelles, applicable depuis 2008, n'a pas eu d'impact sur ce traitement comptable. Le goodwill tel que décrit ci-dessus et le goodwill résultant de l'acquisition d'Elia Engineering en 2004 ont été ventilés dans la seule unité génératrice de trésorerie dans les contrôles des pertes de valeur, étant donné que les dépenses et revenus ont été générés par une activité particulière, « l'activité régulée en Belgique », laquelle sera également considérée comme une unité génératrice de trésorerie dans le futur.

Dès lors, la valeur comptable du goodwill a été assignée à une seule unité, à savoir l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de perte de valeur ont été menés et n'ont pas abouti au constat de pertes de valeur.

Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur se base sur la valeur d'utilité et utilise deux grandes méthodes d'évaluation afin d'estimer la valeur recouvrable : 1) la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») et 2) le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »), qui sont en outre tous deux détachés en variantes d'évaluation en fonction du calcul de la valeur terminale.

Les flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires couvrant la période 2020-2029. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes réglementaires. Veuillez noter que le cadre réglementaire dans lequel Elia exerce ses activités se caractérise par une base de revenus autorisés structurée autour 1) d'une rémunération équitable de la base d'actifs régulés et 2) d'incitants destinés à garantir la continuité de l'approvisionnement et à améliorer l'efficacité. En tenant compte du fait que le régulateur autorisera une rémunération équitable de la base d'actifs régulés conforme aux attentes du marché, la base d'actifs régulés estimée de la dernière année de prévision peut être considérée comme une indication de la valeur terminale. Cette approche ne tient pas compte des flux de trésorerie potentiels générés par la réalisation ou le dépassement d'objectifs d'efficacité future.

Les méthodes d'évaluation sont sujettes à différentes hypothèses, dont voici les principales :

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

Taux d'actualisation :

- Coût des capitaux propres de 6,5% ;
 - Taux sans risque : -0,3%
 - Bêta : 0,8 ;
 - Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5% ;
 - Prime de risque du pays : 0,5% ;
 - Prime petite entreprise : 1,8% ;
- Coût de la dette avant impôt d'1,1% ;

- Taux d'imposition sur les sociétés de 25% ;
 - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60% ;
 - Coût moyen pondéré du capital après impôt : 3,1% ;
- Valeur terminale basée sur trois variantes :
- Valeur terminale basée sur un multiple de 1,18x RAB en 2029 ;
N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.
 - Valeur terminale basée sur une approche des moteurs de valeur, dans l'hypothèse que toute nouvelle dépense d'investissement après 2029 générera un rendement égal au coût moyen pondéré du capital de 3,1%. Cela signifie que la dépense d'investissement dans la valeur terminale ne créera ni ne détruira de valeur ;
 - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,0%, ce qui reflète l'attente d'inflation à long terme rapportée par le fonds monétaire international (FMI).

L'impact potentiel du COVID-19 est pris en compte dans le modèle DCF, en particulier dans l'écart de crédit qui est utilisé pour calculer les coûts de la dette dans le coût moyen pondéré du capital, qui se base sur une notation de crédit réduite englobant l'impact du COVID-19.

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

Taux d'actualisation :

- Coût des capitaux propres de 6,5% ;

Valeur terminale basée sur deux variantes :

- Valeur terminale basée sur un multiple de 1,18x RAB en 2029 ;

N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

- Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,0%. Cette approche part de l'hypothèse que la valeur résiduelle est composée de bénéfice après impôt diminué des investissements et tient compte des emprunts nets (en relation avec les investissements). Toutefois, le bénéfice et donc les paiements de dividende pour l'exercice 2029 ne reflètent probablement pas encore l'impact (positif) des investissements prévus pour la période 2025-2029.

Conclusion :

L'analyse indépendante, reposant sur un point médian de (€3.323 millions) des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées, et des analyses de sensibilité n'ont pas identifié de perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2020. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.

Comme la médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement éloignées (€2.394 millions et €3.275 millions, respectivement), surtout en raison de différences d'hypothèses quant à la valeur terminale, le point médian de l'expert se base sur 75% de la médiane et 25% de la moyenne, en gardant à l'esprit, entre autres facteurs, que la médiane seule peut ne pas refléter de manière appropriée l'impact de la rémunération incitative sur la valeur terminale (voir ci-dessus pour obtenir plus de détails).

Créances clients et autres débiteurs non courantes

(en millions €)	2020	2019
Autres créances de tiers	0,5	2,3
Total	0,5	2,3

Le Groupe possède une créance de tiers pour un montant de €0,5 million. Cette créance avait été octroyée pour le financement d'un projet conjoint avec Elia. Un montant de €1,8 million a été remboursé dans le courant de l'exercice 2020.

Entreprises mises en équivalence

Filiales communes

Nemo Link Ltd

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid en vue de la construction de l'interconnexion Nemo Link entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à une station de conversion et à un poste électrique situés dans chaque pays. Cette interconnexion permet de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliore la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Chaque actionnaire détient 50% de Nemo Link Limited, une société britannique. L'interconnexion a été mise en service à la fin du mois de janvier 2019.

Pour financer le projet, les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (dans le cadre d'une répartition 50/50). En juin 2019, les prêts ont été intégrés dans le capital social (prêt passé en capitaux propres).

Nemo Link Ltd a réduit son capital social en juin et décembre 2020, respectivement de €17,3 millions et €13,2 millions. Outre ces

réductions de capital, des dividendes ont été payés à ses actionnaires pour un total de €24,0 millions.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions €)	2020	2019
Pourcentage de la participation	50,0%	50,0%
Actifs non courants	643,3	660,8
Actifs courants	27,5	33,9
Passifs non courants	42,3	30,9
Passifs courants	19,2	14,8
Capitaux propres	609,2	649,0
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	304,6	324,5
Produits et autres produits	69,2	
Total des amortissements	(27,0)	
Charges financières nettes	(0,2)	
Résultat avant impôt sur le revenu	27,9	
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	(12,7)	
Résultat de l'année	14,7	
Résultat global total de l'année	14,7	
Part du Groupe dans le résultat de l'année	7,4	
Dividendes reçus par le Groupe	12,0	

Sociétés associées

Le Groupe a quatre sociétés associées ; toutes sont des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe détient une participation de 16,5% dans Enervalis NV/SA, une start-up qui développe des solutions de « logiciels en tant que service » (SaaS) innovants permettant aux acteurs de marché d'optimiser leur facture énergétique tout en contribuant aux besoins de flexibilité grandissants au sein du système électrique. Un représentant du Groupe a rejoint le conseil d'administration d'Enervalis. Par conséquent, le Groupe pense avoir une influence significative et de ce fait Enervalis est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Le pourcentage de participation a été légèrement dilué car le Groupe n'a pas pleinement participé au nouveau tour de capital initié par Enervalis NV/SA.

En août 2020, le Groupe a vendu sa participation de 20,5% dans Ampacimon NV/SA, une société belge qui développe des systèmes de surveillance innovants pour les GRT et GRD.

Le Groupe détient une participation de 15,8% dans Coreso NV/SA. Coreso NV/SA est une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau à haute tension dans plusieurs pays européens.

HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0% dans Epex Spot, la bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, au Luxembourg et (via sa société associée à 100% APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. Le Groupe détient lui-même une participation de 17,0% dans HGRT. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le Groupe a une action préférentielle qui lui confère un nombre minimum de représentants au sein du conseil d'administration. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En 2020, le Groupe a reçu un dividende de €1,7 million de HGRT (contre €2,6 millions en 2019).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du Groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

(en millions €)	Enervalis 2020	Ampacimon 2020	Coreso 2020	HGRT 2020
Pourcentage de la participation	16,5%	0,0%	15,8%	17,0%
Actifs non courants	0,0		9,0	94,3
Actifs courants	9,1		4,4	1,0
Passifs courants	0,0		9,7	0,0
Capitaux propres	9,1		3,7	95,3
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	1,5	0,0	0,6	16,2

Revenus et autres produits	0,0	0,0	20,1	0,0
Résultat avant impôt sur le revenu	0,0	0,0	0,9	11,1
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	0,0	0,0	(0,3)	(0,1)
Résultat de l'année	0,0	0,0	0,1	11,0
Résultat global total de l'année	0,0	0,0	0,1	11,0
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,0	0,0	0,0	1,9

(en millions €)	Enervalis 2019	Ampacimon 2019	Coreso 2019	HGRT 2019
Pourcentage de la participation	17,4%	20,5%	15,8%	17,0%
Actifs non courants	0,0	0,0	7,9	93,3
Actifs courants	6,0	2,6	3,6	1,0
Passifs courants	0,0	0,0	8,4	0,0
Capitaux propres	6,0	2,6	3,2	94,3
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	1,0	0,5	0,5	16,0

Autres actifs financiers

(en millions €)	2020	2019
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,0	7,0
Autres participations	0,2	0,2
Droits à remboursement	53,8	53,1
Total	61,0	60,3

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.1.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations concernant (i) les employés retraités relevant de régimes de prestations spécifiques (régime B - régime non financé) et (ii) le plan médical et le plan de prix de l'énergie réduits pour les membres du personnel retraités. Voir note 6.14 : « Avantages du personnel ». Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés pensionnés relevant du « régime B » et les frais liés aux soins de santé et aux prix de l'énergie pour les membres pensionnés du personnel d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (CREG) comme des dépenses non contrôlables recouvrables par les tarifs réglementaires. L'augmentation de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 6.14 : « Avantages du personnel ».

Actifs et passifs d'impôt différé

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS DANS LE BILAN

(en millions €)	2020		2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1,4	(53,9)	1,4	(50,8)
Immobilisations incorporelles	0,0	(6,3)	0,0	(8,6)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	8,2	(2,5)	10,9	(2,4)
Avantages du personnel	22,6	(13,5)	22,1	(13,3)
Provisions	5,6	0,0	5,1	0,0
Produits à reporter	24,5	0,0	21,8	0,0
Impôts différés sur subsides en capital	0,0	(1,1)	0,0	(1,1)
Pertes fiscales reportées	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Autres	0,2	(7,4)	0,2	(7,4)

Actifs/passifs fiscal avant compensation	62,5	(84,7)	61,5	(83,7)
Compensation	(60,5)	60,5	(60,9)	60,9
Actifs (passifs) nets d'impôt	2,0	(24,2)	0,6	(22,8)

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôt différé peuvent se présenter comme suit :

VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

2020

Immobilisations corporelles	(49,4)	(3,1)	0,0	(52,5)
Immobilisations incorporelles	(8,6)	2,3	0,0	(6,3)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	8,5	(1,7)	(1,1)	5,7
Avantages du personnel	8,8	(0,7)	1,1	9,2
Provisions	5,1	0,5	0,0	5,6
Produits à reporter	21,8	2,6	0,0	24,4
Pertes fiscales reportées	(0,1)	0,1	0,0	0,0
Impôts différés sur subsides en capital	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)
Autres	(7,2)	0,1	0,0	(7,1)
Total	(22,2)	0,1	(0,1)	(22,2)

Le passif d'impôt différé sur le droit d'usage en vertu de la norme IFRS 16 « Contrats de location » est repris dans les immobilisations corporelles, l'actif d'impôt différé sur les dettes de location-financement est repris dans les prêts et emprunts portant intérêts et autres passifs non courants.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON REPRIS AU BILAN

Il n'y a pas d'actifs et passifs d'impôt différé au 31 décembre 2020.

Stocks

(en millions €)	2020	2019
Approvisionnements	30,0	29,9
Pertes de valeurs actées	(15,3)	(15,2)
Total	14,7	14,6

Les articles présents dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve destinées à l'entretien et aux travaux de réparation des postes à haute tension, des lignes aériennes et des câbles souterrains du Groupe.

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. Elles sont légèrement supérieures à celles de 2019.

Créances clients et autres débiteurs courantes, charges à reporter et produits acquis

(en millions €)	2020	2019
Contrats de construction en cours	0,2	1,1
Créances clients et autres créances clients et acomptes versés	349,2	158,0
Surcharges	144,3	2,3
TVA et autres taxes	20,7	3,2
Autres	4,0	49,3
Charges à reporter et produits acquis	5,4	6,4
Total	523,9	220,3

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours.

Les actifs sous contrat ont diminué de €1,1 million l'année précédente à €0,2 million en fin d'exercice, et sont liés à l'exploitation du réseau de transport d'électricité.

Des nouveaux tarifs de 'Surcharges' (€144,3 millions) ont été approuvés, les montants les plus importants seront récupérés en 2021 et 2022.

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs, est reprise à la note 8.1.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances clients et autres débiteurs et des acomptes versés se présentait comme suit :

(en millions €)	2020	2019
Non échues	326,9	147,0
Echues depuis 30 jours au plus	19,7	12,0
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	0,3	0,2
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	1,3	1,7
Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	1,4	0,3
Total (excl. perte de valeur)	349,6	161,2
Créances douteuses	3,9	1,0
Réductions de valeur actées	(3,4)	(3,4)
Allocation pour pertes de crédit escomptées	(0,9)	(0,8)
Total	349,2	158,0

Consulter la note 8.1 pour une analyse détaillée du risque de crédit encouru dans le cadre de ces créances clients.

Actifs et passifs d'impôts courants

(en millions €)	2020	2019
Créances fiscales	1,4	2,6
Dettes fiscales	(8,6)	(1,6)
Créances / (Dettes) fiscales nettes	(7,2)	1,0

Les créances fiscales ont diminué par rapport à l'année précédente. Les €1,4 millions de créances fiscales au 31 décembre 2020 sont principalement liés aux avances sur l'impôt des sociétés 2020 et doivent être récupérés pendant l'exercice 2021. Les passifs d'impôts ont diminué pour atteindre €8,6 millions en 2020.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions €)	2020	2019
Dépôts à terme immédiatement exigibles	29,0	20,5
Comptes bancaires	159,6	21,5
Total	188,6	42,0

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté par rapport à l'année précédente, suite à des flux de trésorerie positifs dans les activités opérationnelles et de financement externe, qui ensemble dépassaient les activités d'investissement en 2020.

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du Groupe et l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont repris à la note 8.2.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant ci-dessus et dans l'état des flux de trésorerie comprennent €31,7 millions détenus par Elia RE, dont €1,0 million est assorti d'une utilisation restreinte.

Capitaux propres

CAPITAL D'ACTIONS ET PRIME D'ÉMISSION

Nombre d'actions	2020	2019
Au terme du 1er janvier	205.572.291	
Emises contre paiement comptant	499.640	20.000
Acquis par regroupements d'entreprises		205.552.291
Nombre d'actions (fin de période)	206.071.931	205.572.291

Elia Transmission Belgium NV/SA a été créé le 31 juillet 2019 avec un capital de €0,2 million pour 20.000 actions, entièrement libéré.

Au 31 décembre 2019, Elia Transmission Belgium NV/SA a incorporé les activités régulées d'Elia System Operator NV/SA. Avec cette transaction 205.552.291 nouvelles actions ont été créées afin de refléter le transfert de fonds propres d'Elia System Operator NV/SA vers Elia Transmission Belgium NV/SA. Il n'y a pas eu de contrepartie en cash.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2020 a décidé d'organiser une augmentation de capital en deux étapes/périodes (l'une en 2020 pour un maximum de €5,0 millions et l'autre en 2021 pour un maximum de €1,0 million) pour un montant maximum total de €6,0 millions à l'intention des collaborateurs belges. La première tranche de cette augmentation de capital pour les employés s'est réalisée en décembre 2020. La transaction a engendré la création de 499,640 nouvelles actions pour un montant total de €5,0 millions, composant le montant total de l'augmentation de capital.

RÉSERVES

Selon la législation belge, 5% du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale s'élève à 10% du capital. Du bénéfice net statutaire de 2019, €2,8 millions ont été affectés à la réserve légale en 2020.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020. Les actionnaires doivent approuver le montant du dividende distribué lors de l'assemblée générale des actionnaires.

RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu. En 2020, la réserve de couverture avec une juste valeur de €3,3 millions a été comptabilisé dans le compte de résultat suite au dénouement de trois swaps de taux d'intérêt. Voir note 8.1 pour plus de renseignements.

DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration fera la proposition de dividende indiquée ci-après.

Dividende (en €)	2020	2019
Dividende par action	0,03	0,09

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2020, le conseil d'administration a proposé le versement d'un dividende brut de €0,09 par action, ce qui donne un montant total de €18,9 millions.

Le conseil d'administration du 2 mars 2021 a proposé la distribution d'un dividende brut de €0,03 par action. Ce dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2021 et n'est pas inscrit comme étant une obligation dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le dividende total, calculé sur le nombre d'actions en circulation à la date du 2 mars 2021, correspond à un total de €6,0 millions.

Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location

(en millions €)	2020	2019
Emprunts long terme	3.599,5	2.674,1
Dettes de location financement à long terme	25,2	30,5
Sous-total d'emprunts long terme	3.624,7	2.704,6
Emprunts court terme	22,3	542,6
Dettes de location financement à court terme	7,7	8,6
Intérêts à imputer	47,9	41,8
Sous-total d'emprunts court terme	77,9	593,0
Total	3.702,6	3.297,6

Le tableau ci-dessous montre les changements relatifs aux passifs du Groupe découlant des activités de financement. Il inclut les changements provenant de variations dans les flux de trésorerie et ceux qui ne concernent pas la trésorerie.

(en millions €)	Emprunts et dettes financières courant	Emprunts et dettes financières non-courant	Total
Solde au 1er janvier 2020	593,0	2.704,6	3.297,6
Flux de trésorerie: intérêts payés	(76,8)	0,0	(76,8)
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(567,6)	(246,5)	(814,1)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	25,0	1.194,4	1.219,4
Intérêts courus	47,9	0,0	47,9
Autres	56,5	(27,8)	28,8
Solde au 31 décembre 2020	77,9	3.624,7	3.702,6

Le Groupe a émis une euro-obligation pour un montant de €800,0 millions, qui a pour date d'échéance 2030 et un taux d'intérêt de 0,88%.

De plus, la joint-venture dans Nemo Link a été refinancée par l'émission d'une obligation avec amortissement en deux tranches, €66,6 millions et €133,4 millions arrivant à échéance en 2028 et en 2044, à un taux d'intérêts de 1,56%. Le refinancement a pour but de mieux aligner la structure de financement avec la durée de vie de l'interconnexion Nemo Link.

Les variations dans le poste « Autres » de l'exercice 2020 reprend principalement des reclassifications de dettes à long terme en dettes à court terme sur la base des échéances liées aux instruments en 2021.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêts en cours sont données ci-après :

(en millions €)	Echéance	Montant	Taux d'intérêt	Proportion actuelle du taux d'intérêt : fixe
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	547,3	3,25%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	199,2	3,50%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	346,9	3,00%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	498,6	1,38%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	247,9	1,38%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	498,3	1,38%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	788,5	0,88%	100,00%
Emprunt à terme	2033	195,7	1,80%	100,00%
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	67,1	1,56%	100,00%
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	132,3	1,56%	100,00%
Banque Européenne d'Investissements	2025	100,0	1,08%	100,00%
Total		3.621,8		100,00%

Les €3.621,8 millions ci-dessus doivent être majorés de €47,9 millions en intérêts courus et de €32,9 millions de dettes de location-financement pour reconstituer la dette globale de €3.702,6 millions.

Avantages du personnel

Le Groupe a diverses obligations à prestations définies légales et implicites dans le cadre de ses opérations belges.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	2020	2019
Régime à prestations définies	17,6	20,5
Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	73,4	67,0
Total des provisions pour avantages du personnel	91,0	87,5

BELGIQUE

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une échelle salariale et recrutés après le 1^{er} juin 2002, ainsi que les cadres recrutés après le 1^{er} mai 1999 sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel) :

Le régime Enerbel est un régime destiné aux salariés engagés après le 1^{er} juin 2002, auquel l'employé et l'employeur contribuent sur la base d'une formule prédéfinie.

Le régime Powerbel est un régime destiné aux cadres engagés après le 1^{er} mai 1999. Les contributions de l'employé et de l'employeur sont basées sur un pourcentage fixe du salaire de l'employé.

La nouvelle législation sur les pensions, publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre des régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1^{er} janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 1,75% (jusqu'à 3,75% selon le contribuant).

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des travailleurs. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan. Ils sont comptabilisés selon la méthode des « unités de crédit projetées » (UCP). Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant), c'est pourquoi la norme IAS 19 § 115 ne s'applique pas. De plus, à l'exception d'Enerbel, les plans à cotisations définies ne sont pas concentrés en fin de période, en tant que tels ces plans sont évalués sans projection de futures contributions. Le plan à cotisations définies Enerbel est concentré en fin de période et est évalué avec projection de futures contributions.

Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best off ». Le principal objectif de ces plans est de garantir à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension.

Les contributions du travailleur comme de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les plans de base. La contribution du travailleur est déduite du salaire et payée à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour une population fermée, les conventions collectives des secteurs de l'électricité et du gaz prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein d'une société (partiellement transmissibles à son héritier en cas de décès prématuré de l'employé). Les prestations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont considérées comme des régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1^{er} mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensiobel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les secteurs du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué plus haut, Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best off ». Cette garantie étant une obligation de l'employeur, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Les contributions des travailleurs comme de l'employeur sont versées mensuellement pour les plans de base. Les contributions des salariés sont déduites du salaire et versées à l'assureur par l'employeur.

AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

Elia Transmission (Belgique) a également octroyé à son personnel des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à la période active, tels que le remboursement des frais de soins de santé et une contribution aux prix de l'énergie, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

OBLIGATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL À L'ÉCHELON DU GROUPE

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	Pensions		Autres	
	2020	2019	2020	2019
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(257,1)	(249,7)	(77,4)	(71,2)
Juste valeur des actifs du plan	239,5	229,3	4,0	4,1
Passif net au titre des prestations définies	(17,6)	(20,4)	(73,4)	(67,1)

Le passif net des obligations relatives aux avantages du personnel a augmenté en tout de €3,5 millions.

Cette augmentation s'explique surtout par une modification du régime pour aligner les régimes de pension à prestations définies sur la nouvelle législation. La nouvelle législation, applicable à compter de juin 2018, interdit les avantages anticipatifs sur ces régimes de pension. En juin 2018, conformément à la norme IAS 37, le Groupe a constitué une provision de €8,5 millions pour comptabiliser l'impact de cette nouvelle législation.

En octobre 2020, une nouvelle convention collective de travail (CCT) a été convenue pour aligner les régimes de pension à prestations définies sur la nouvelle législation. Cet alignement a entraîné une augmentation de €14,8 millions de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Avec cet alignement, la provision établie conformément à la norme IAS 37 a été libérée pour compenser partiellement l'impact, se traduisant par un coût net des services rendus de €6,3 millions.

De plus, la CCT a convenu d'utiliser un fonds qui était surfinancé de €2,4 millions et qui n'avait aucune valeur économique auparavant, pour limiter l'impact pour l'employeur.

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions €)	Pensions 2020	Autres 2020
Au début de la période	(249,7)	(71,2)
Coût des services rendus	(9,7)	(2,1)
(Coût) / produit financier	(1,8)	(0,7)
Cotisations des participants	(1,2)	0,0
Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le Compte de résultat consolidé, découlant de:		
· Changement dans les hypothèses démographiques	(1,1)	(1,1)
· Changement dans les hypothèses financières	(8,4)	(3,8)
· Changements liés à l'expérience	6,6	(0,9)
Coût des services passés	0,0	(6,3)
Prestations payées	14,1	2,6
Transferts	(6,0)	6,0
A la fin de la période	(257,1)	(77,4)

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions €)	Pensions 2020	Autres 2020
Au début de la période	229,3	4,1
Revenus d'intérêts	1,7	0,0
Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de:		
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	(0,0)	2,5
Cotisations versées par l'employeur	19,0	2,6
Cotisations versées par les participants	1,2	0,0
Transferts	(14,1)	(2,6)
Prestations payées	2,6	(2,6)
A la fin de la période	239,5	4,0

Montants compris dans les autres éléments du résultat global (en millions €)	Pensions 2020	Autres 2020
Coût des services		
Coût des services rendus	(9,7)	(2,1)
Coût des services passés	0,0	(6,3)
Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies	(0,1)	(0,6)
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(1,8)	(0,7)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	1,7	0,0
Autres	0,0	2,2
Coût des prestations définies comptabilisées en résultat	(9,8)	(6,8)

Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:

1) Changements dans les hypothèses démographiques	(1,1)	(0,7)
2) Changements dans les hypothèses financières	(8,4)	(3,4)
3) Changements liés à l'expérience	6,6	(1,2)
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	(0,0)	(0,1)
Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat	(2,9)	(5,4)
Total	(12,7)	(12,3)

(en millions €)	2020	2019
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de participants au plan	(334,5)	(320,9)
Participants actifs	(251,2)	(248,8)
Participants non-actifs avec avantages différés	(21,4)	(18,1)
Retraités et bénéficiaires	(61,9)	(54,0)
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de prestations	(334,5)	(320,9)
Prestations de retraite et de décès	(262,2)	(262,7)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(56,6)	(44,5)
Primes jubilaires	(15,7)	(13,8)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise conforme à la devise des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi, notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation certifiée, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des affiliés. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le Groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels (tels que la modification du plan, la modification des hypothèses, une couverture insuffisante, etc.) peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés, comme indiqué ci-dessous :

Aperçu des actifs du plan par catégorie principale en %	2020	2019
Participations cotées en bourse	80,03%	79,97%
Actions - zone euro	15,47%	14,90%
Actions - hors zone Euro	20,27%	20,87%
Obligations d'état - zone Euro	1,38%	1,59%
Autres obligations - zone Euro	28,42%	28,43%

Autres obligations - hors zone Euro	14,50%	14,17%
Participations non cotées en bourse	19,97%	20,03%
Biens immobiliers	2,66%	2,56%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,01%	3,39%
Autres	14,30%	14,08%
Total (en %)	100,00%	100,00%

Étant donné l'horizon à long terme des passifs du plan, il est jugé adéquat d'investir une part raisonnable des actifs du plan en actions afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des actifs du plan, réalisés à environ 95% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,3%.

Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de mortalité des affiliés au plan à la fois pendant et après leur carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés au plan augmentera le passif de ce dernier. Il a été fait usage des tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE pour la Belgique.

Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en % et en années)	2020	2019
Taux d'actualisation		
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	0,36%	0,64%
- Pensions - régime à cotisations définies	0,66%	1,02%
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	0,70%	1,04%
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	1,00%	1,00%
Inflation attendue	1,75%	1,75%
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	2,75%	2,75%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75%
Age moyen de la retraite attendu		
- Employé	63	63
- Cadre	65	65
Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture : *		
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	19,9	19,9
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	23,6	23,6

*Tables de mortalité utilisées : IABE en Belgique

(en années)	2020	2019
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	8,8	9,0
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	9,7	9,7
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	13,4	13,5

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2020 se situait dans la plage de 0,9% à 2,8% (par rapport à une plage de 3,0% à 19,0% en 2019).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des décaissements escomptés pour les régimes à prestations définies :

Sorties de trésorerie futures attendues	< 12 mois	1-5 ans	6-10 ans
Pensions	(3,2)	(15,1)	(14,6)
Autres	(2,8)	(13,2)	(15,3)
Total (en millions €)	(6,0)	(28,3)	(29,9)

Un certain degré d'incertitude est lié aux décaissements escomptés ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- Des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir : p. ex., âge de la pension, future augmentation de salaire, etc. ;
- Les décaissements escomptés ci-dessus sont basés sur une population fermée et n'incorporent donc pas les futurs nouveaux collaborateurs ;
- Les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Effet sur l'obligation au titre des prestations définies	
(en millions €)	Augmentation (+) / Diminution (-)
Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de :	
Taux d'actualisation (0,5%)	(17,2)
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%)	26,7
Inflation (0,25%)	5,3
Augmentation des prestations de soins de santé (1%)	5,2
L'espérance de vie des retraités (1 an)	3,3

DROITS À REMBOURSEMENT (BELGIQUE)

Comme décrit à la note 6.6, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour les employés retraités d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

Le changement lié aux droits à remboursement est présenté ci-dessous :

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement	Pensions	Autres
(en millions €)	2020	2020
Au début de la période	(23,1)	(30,0)
Coût des services rendus		
(Coût) / produit financier	(0,1)	(0,3)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:		
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0
2) Changement dans les hypothèses financières	(0,5)	(1,8)
3) Changements liés à l'expérience	(1,6)	(0,2)
Prestations payées	2,8	1,1
A la fin de la période	(22,6)	(31,2)

La somme des pensions (€22,6 millions) et autres droits à remboursement (€31,2 millions) s'élève à €53,8 millions en 2020 (2019 : €53,1 millions), ce qui se réconcilie avec les droits à remboursement inclus dans la note 6.6.

Provisions

(en millions €)	Environnement	Elia Re	Obligation de démantèlement	Autres	Total
Solde au 31 juillet 2019	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Regroupements d'entreprises sous contrôle conjoint	9,6	3,3	20,5	2,2	35,5
Solde au 31 décembre 2019	9,6	3,3	20,5	2,2	35,5
Long term portion	7,1	3,3	20,5	2,2	33,0
Short term portion	2,5	0,0	0,0	0,0	2,5
Solde au 1er janvier 2020	9,6	3,3	20,5	2,2	35,5
Dotation	1,4	6,8	3,7	1,2	13,1
Reprise	(1,0)	(2,7)	(1,0)	(1,0)	(5,7)
Utilisation	(0,8)	(2,0)	0,0	(0,1)	(2,8)
Actualisation des provisions	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Solde au 31 décembre 2020	9,2	5,4	23,4	2,3	40,3
Partie à long terme	7,5	5,4	23,4	2,3	38,5
Partie à court terme	1,8	0,0	0,0	0,0	1,8

Le Groupe a comptabilisé des provisions pour les éléments suivants :

Environnement : la provision environnementale vise à couvrir l'exposition existante dans le cadre de la décontamination des sols. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans les provisions environnementales en 2020.

Plus spécifiquement pour le segment belge, Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.). En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations pertinentes.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les sites où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

Elia Re : un montant de €3,3 millions est inclus à la fin de l'exercice pour Elia Re, une société captive de réassurance, parmi lesquels €0,9 million concerne des demandes de dédommagement relatives à des lignes aériennes, et €4,5 millions concernent des installations électriques. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures respectives.

Provisions pour démantèlement : le programme d'investissement du Groupe expose celui-ci à des obligations de mise hors service, dont la plupart concernent des projets offshore. Ces provisions tiennent compte de l'impact de l'actualisation ainsi que du coût escompté pour le démantèlement et l'enlèvement de l'équipement installé sur des sites ou dans la mer. La valeur comptable de la provision était de €116,3 millions au 31 décembre 2020. L'augmentation est surtout due à une chute du taux d'actualisation pour l'actualisation des provisions. Le Groupe a appliqué une approche au cas par cas afin d'estimer le décaissement nécessaire au règlement du passif.

Le Groupe utilise les taux d'intérêt d'obligations de sociétés (rating minimal AA) et les extrapole pour correspondre à la durée de vie des provisions afin d'actualiser les provisions pour démantèlement. Si le taux d'actualisation est inférieur à 0%, le taux est ramené à la valeur plancher de 0%. Le taux d'actualisation appliqué en 2020 était de 0,87% sur les provisions pour démantèlements. Si le taux diminuait à 0%, les provisions pour démantèlement augmenteraient de €6,7 millions.

Le poste « **Autres** » comprend diverses provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du Groupe dans un litige juridique ou lorsque le Groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le niveau estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Aucun actif n'a été comptabilisé en rapport avec le recouvrement de certaines provisions.

Autres passifs non courants

(en millions €)	2020	2019
Subsides en capital	3,4	3,6
Produits à reporter à long terme	97,8	87,3
Total	101,2	90,9

Les subsides en capital sont comptabilisés en résultat quand le droit aux subsides est acquis.

Les autres passifs non courants sont restés stables. Le produit à reporter se rapporte au paiement à l'avance pour last-mile connexion. À la fin de 2020, un passif de €97,8 millions a été comptabilisé au sein du Groupe. Les produits sont enregistrés selon la durée de vie de l'actif sur lequel la last-mile connexion est liée avec.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en millions €)	2020	2019
Dettes commerciales	358,8	279,2
TVA, autres impôts	12,8	3,0
Rémunérations et charges sociales	29,6	31,9
Surcharges	54,6	57,2
Autres	63,8	13,0
Total	519,5	384,3

Les surcharges incluent des surcharges fédérales, qui totalisent €24,3 millions au 31 décembre 2020 (€41,3 millions en 2019). Les surcharges pour le gouvernement wallon ont augmenté à €26,3 millions (€20,9 millions en 2019). Le solde restant consiste en réserves stratégiques (€2,2 millions).

Instruments financiers – Juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

(en millions €)	Valeur comptable					Juste valeur			
	Désigné à la juste valeur	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres passifs financiers à coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au 31 décembre 2019									
Autres actifs financiers	7,0	0,2			7,2	7,0	0,2		7,2
Créances clients et autres débiteurs			216,2		216,2				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			42,0		42,0				
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture		(4,4)			(4,4)		(4,4)		(4,4)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(880,5)	(880,5)		(880,5)		(880,5)
Obligations émises non garanties				(2.336,2)	(2.336,2)		(2.689,8)		(2.689,8)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(384,3)	(384,3)				
Total	7,0	(4,2)	258,2	(3.601,0)	(3.340,1)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Solde au 31 décembre 2020									
Autres actifs financiers	7,0	0,2			7,2	7,0		0,2	7,2
Créances clients et autres débiteurs			518,9		518,9				

Trésorerie et équivalents de trésorerie	188,6	188,6		
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis	(296,0)	(296,0)	296,0	296,0
Obligations émises non garanties	(3.325,8)	(3.325,8)	3.739,4	3.739,4
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(519,5)	(519,5)		
Total	7,0	0,2	707,5	(4.141,3)
			(3.426,6)	
			n.r.	n.r.
			n.r.	n.r.

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les dettes fournisseurs et autres créditeurs puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur des dettes de location-financement ne doit pas être présentée.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. La norme IFRS 7 exige, pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la présentation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- **Niveau 2** : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- **Niveau 3** : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant en juste valeur repris sous « Autres actifs financiers » a été déterminé par référence à (i) de récents prix de transactions, connus par le Groupe, pour des actifs financiers similaires, ou (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie suite aux échéances à court terme de ces instruments.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

La juste valeur des sicav appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en bourse sur un marché actif pour des instruments identiques.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts, des emprunts et des émissions d'obligations appartient au niveau 2, ce qui signifie que l'évaluation repose sur l'input de prix différents de ceux indiqués, ces prix différents étant observables pour les actifs ou les passifs. Cette catégorie comprend des instruments évalués sur la base de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur les marchés qui sont considérés comme moins qu'actifs, ou d'autres techniques d'évaluation découlant directement ou indirectement de données de marché observables.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

Dérivés

Les swaps de taux d'intérêts et de devises étrangères sont évalués sur la base des données fournies par des courtiers. Ces données sont contrôlées au moyen de modèles d'évaluation ou de techniques basées sur les flux de trésorerie actualisés. Ces modèles intègrent divers reportings, notamment la qualité de crédit des contreparties et les courbes des taux d'intérêt à la fin de la période de reporting. Au 31 décembre 2019, le risque de contrepartie est considéré comme proche de zéro, suite à la valeur négative sur le marché du swap de taux d'intérêts (IRS). Le risque de non-exécution du Groupe a également été estimé proche de zéro.

Emprunts portant intérêts

La juste valeur est calculée sur la base d'amortissements et de paiements d'intérêts futurs actualisés.

Contrats de location

LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe loue principalement des bâtiments, des voitures et des fibres optiques. Il détient également certains droits d'usage sur des (parties de) terrains et lignes aériennes. La période d'évaluation utilisée se base sur la période contractuelle. Quand aucune échéance fixe n'a été déterminée et qu'une prolongation en cours est sujette à contrat, le département responsable a supposé une date de fin. Dans le cas où le contrat de location contient une option de prolongation du contrat de location, le Groupe évalue s'il est raisonnablement certain d'exercer l'option et utilise sa meilleure estimation de la date de fin de contrat.

Tous les contrats de location ont été précédemment classés comme des contrats de location simple au sens de la norme IAS 17.

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence sur les clauses contractuelles des contrats de location du Groupe et il n'y a pas eu d'indications qu'il fallait changer l'évaluation utilisée dans la période de reporting précédente pour la prolongation des contrats.

Les informations sur les contrats de location simple pour lesquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droit d'usage

Le droit d'usage est présenté séparément dans les immobilisations corporelles et se répartit comme suit, avec la dette de location actualisée comme comparaison. Une distinction est également établie entre les dettes de location courantes et non courantes :

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d'immeubles / de bureaux	Voitures	Fibres optiques	Autres	Total
Situation au 1er janvier 2019	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Regroupement d'entreprises sous contrôle conjoint	2,0	23,0	7,7	6,0	0,1	38,8
Situation au 31 décembre 2019	2,0	23,0	7,7	6,0	0,1	38,8

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d'immeubles / de bureaux	Voitures	Fibres optiques	Autres	Total
Situation au 1er janvier 2020	2,0	23,0	7,7	6,0	0,1	38,8
Acquisitions et révisions de valeur	(0,0)	0,0	4,4	0,0	0,0	4,4
Amortissement	(0,0)	(2,1)	(3,4)	(3,7)	(0,0)	(9,3)
Décomptabilisation sur droits d'usage	0,0	(1,3)	(0,2)	0,0	0,0	(1,5)
Situation au 31 décembre 2020	2,0	19,7	8,5	2,3	0,0	32,4

Le droit d'usage est brièvement décrit ci-dessous :

- L'utilisation de (parties de) terrains et lignes aériennes constitue pour le Groupe un droit d'utilisation d'une parcelle de terrain bien identifiée afin de construire sur la propriété d'autrui. Seuls les contrats où le Groupe dispose du plein droit de contrôle sur l'utilisation de l'actif identifié sont concernés.
- Le Groupe loue des bâtiments et des bureaux dans lesquels les fonctions de l'entreprise sont exercées.
- Le Groupe a des contrats de leasing pour des voitures utilisées par des employés dans le cadre de leur activité professionnelle et de leurs activités privées.
- Le Groupe loue des fibres optiques pour transporter des données. Seuls des câbles clairement identifiés sont concernés.
- Autres contrats de location : contrats de leasing d'imprimantes et contrats de réserves stratégiques. Les réserves stratégiques sont des contrats dans lesquels le Groupe dispose du droit de contrôler l'utilisation d'une centrale électrique pour maintenir un équilibre dans le réseau.

Le Groupe n'a que des contrats de location avec paiements de loyers fixes et évalue s'il est raisonnable de prolonger un contrat de location. Si tel est le cas, le contrat de location est évalué comme si l'option de prolongation était exercée.

Dettes de leasing

Les informations concernant les échéances des flux de trésorerie actualisés contractuels sont données ci-dessous :

Analyse de maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés		
(en millions €)	2020	2019
< 1 an	7,9	9,0
1-5 ans	16,2	17,2
> 5 ans	14,6	16,9
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	38,8	43,1
Passifs liés à la location comptabilisés au bilan au 31 décembre	33,0	39,1
Court terme	7,7	8,6
Long terme	25,2	30,5

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les dettes de location est la meilleure estimation du Groupe pour le taux d'emprunt marginal moyen pondéré et varie de 0,26% à 2,94%. Le Groupe a utilisé les expédients pratiques, c'est-à-dire un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés par durée.

Le Groupe a évalué les options de prolongation conclues dans les contrats de location et considère qu'il est raisonnablement probable que ces options de prolongation seront exercées. Le Groupe a par conséquent considéré le contrat de location comme si l'option de prolongation était exercée dans le passif locatif.

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location à paiements variables ni de garanties de valeur résiduelle. Le Groupe ne s'est engagé sur aucun contrat de location non encore entamé. Il n'a pas de contrat incluant des loyers conditionnels et aucune option d'achat n'a été convenue dans les contrats de location significatifs. De plus, ces contrats de location importants ne contiennent aucune clause d'indexation ou restriction importante pour l'utilisation de l'actif concerné.

Montants comptabilisés en résultat

Les montants suivants ont été comptabilisés en résultat durant l'exercice :

(en millions €)	2020
Charge d'amortissement sur droits d'usage	(9,3)
Intérêt sur dettes de leasing	(0,7)
Charge relative aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing	0,0
Charge relative aux contrats de leasing à court terme	0,1
Charge relative aux contrats de leasing dont le bien sous-jacent est de faible valeur	0,0
Total inclus dans le résultat	(9,9)

Un montant total de €9,9 millions de charge de loyers a été comptabilisé dans le compte de résultat en 2020.

Le total des décaissements au titre des loyers s'élevait à €9,9 millions en 2020.

LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le Groupe loue des fibres optiques, des terrains et des bâtiments présentés dans les immobilisations corporelles. La location ne constitue qu'une activité auxiliaire. Les produits de la location sont présentés dans les autres produits.

Les contrats qui n'ont pas trait à des actifs identifiables séparément ou dans lesquels le client ne peut pas diriger l'utilisation de l'actif ou n'obtient pas en substance tous les avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif ne constituent pas un contrat de location. La nouvelle définition des contrats de location a entraîné l'exclusion de certains équipements de télécommunication.

Le Groupe a classé ces contrats de location comme des contrats de location simple car ils ne transfèrent pas en substance tous les risques et bénéfices liés à la propriété des actifs.

Le tableau suivant expose une analyse des échéances des loyers, et montre les loyers non actualisés à recevoir après la date de reporting et en tenant compte de la meilleure estimation de la période contractuelle :

(en millions €)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Télécom	14,5	1,3	0,0
Terrains et constructions	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2019	14,5	1,3	0,0
Télécom	13,2	0,1	0,0
Terrains et constructions	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2020	27,7	1,4	0,0

La pandémie de COVID-19 n'a pas affecté les clauses contractuelles des contrats du Groupe en qualité de bailleur, et il n'y a pas eu d'indication qu'il fallait changer les flux de trésorerie indiqués ci-dessus.

Les produits de la location comptabilisés par le Groupe en 2002 s'élevaient à €14,8 millions.

(en millions €)	2019
Télécom	14,5
Terrains et constructions	0,3
Total	14,8

Charges à imputer et produits à reporter

(en millions €)	2020	2019
Charges à imputer et produits à reporter	19,3	14,6
Mécanisme de décompte Belgique	474,0	559,3
Total	493,3	573,9

Les variations du compte de report découlant du mécanisme de décompte sont les suivantes :

(en millions €)	Créances réglementaires	Obligations réglementaires	Total
Solde au 1er janvier 2020	18,6	(577,8)	(559,3)
Dotation	33,0	(15,4)	17,6
Reprise	(7,9)	11,9	4,0
Utilisation	0,0	67,5	67,5
Autres (p.e. actualisation)	0,0	(4,0)	(4,0)
Solde au 31 décembre 2020	43,8	(517,8)	(474,0)

Le compte de report découlant du mécanisme de décompte (€474,0 millions) a diminué par rapport à fin 2019 (€559,3 millions). La diminution du compte de report découlant du mécanisme de décompte comprend les écarts durant l'année en cours par rapport au budget approuvé par le régulateur (-€21,2 millions), le règlement d'excédents nets de la période tarifaire précédente (-€67,5 millions) et la révision par le régulateur du mécanisme de décompte de l'année précédente (+€3,5 millions). L'excédent opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs et ne fait donc pas partie des revenus. En 2020, il y avait un déficit opérationnel, qui est compensé par l'obligation réglementaire en cours. Ce déficit découle principalement de la hausse du résultat net régulé (€11,8 millions), de la diminution des revenus transfrontaliers (€20,9 millions), de la baisse des charges financières (€5,8 millions) et de l'augmentation des taxes (€6,4 millions). Ces éléments ont été en partie compensés par une diminution des amortissements par rapport au budget (€13,9 millions).

La libération du compte de report est déterminée dans le processus de fixation des tarifs. Les montants du compte de report sont comptabilisés sur une base annuelle et la libération dépend de la source du report, certains sont débloqués à T+1, d'autres à T+2 et certains sur une période plus longue.

La future libération du compte de report découlant du mécanisme de décompte dans les futurs tarifs est présentée dans le tableau ci-dessous (situation au 31 décembre 2020) :

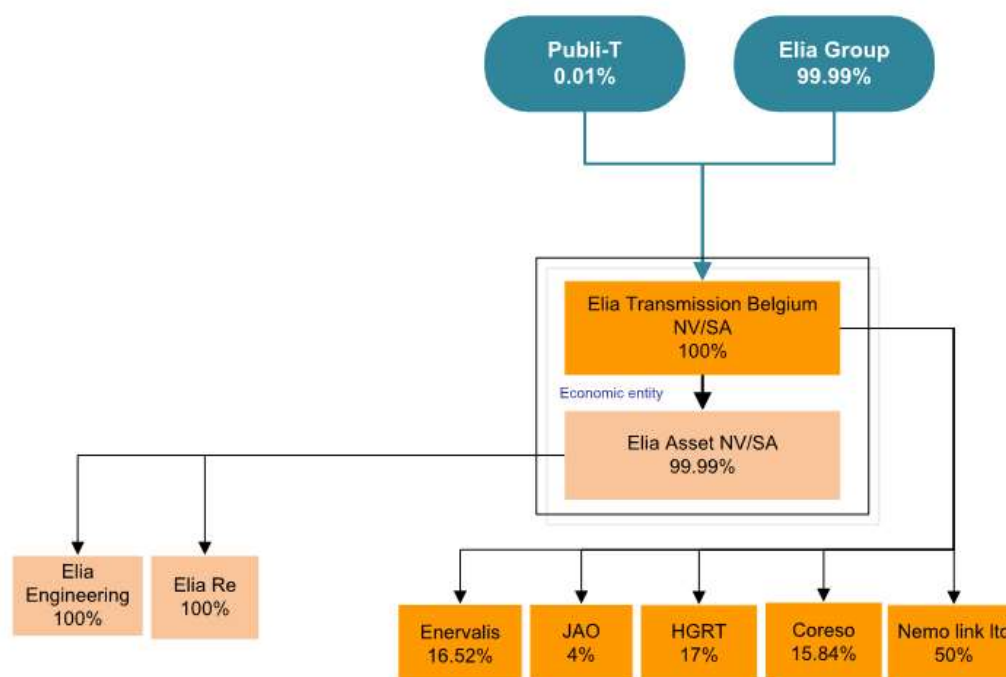
(en millions €)	Cadre réglementaire Belgique
A restituer aux tarifs de la période actuelle *	363,8
A restituer aux tarifs des périodes futures	110,2
Total	474,0

*Belgique : de 2020 à 2023

3. Structure du Groupe

Filiales, joint-ventures et sociétés associées

VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE DU GROUPE



FILIALES

Elia Transmission Belgium NV/SA a le contrôle direct et indirect sur les filiales reprises ci-dessous.

La participation dans Ampacimon, qui propose des solutions de surveillance du réseau, a été vendue en août 2020.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros et ont la même date de reporting qu'Elia Transmission Belgium NV/SA.

Nom	Pays d'établissement	Siège social	Participation 2020	2019
Filiales				
Elia Asset NV/SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering NV/SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence - joint-ventures				
Nemo Link Ltd.	Royaume-Uni	Strand 1-3, Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence - sociétés associées				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso NV/SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	15,84	15,84
Ampacimon SA	Belgique	Rue de Wallonie 11, 4460 Grâce-Hollogne	-	20,54
Enervalis NV	Belgique	Centrum-Zuid 1111, 3530 Houthalen-Helchteren	16,52	17,36
Participations comptabilisées selon la norme IFRS 9 - autres participations				
JAO SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm	4,00	4,00

Autres notes

Gestion des risques financiers et des dérivés

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du Groupe est d'identifier chaque risque et de définir des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du Groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, surveille analyse des risques et rapporte à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés sont utilisés exclusivement comme instruments de couverture. Le cadre réglementaire dans lequel le Groupe fonctionne limite fortement leurs effets sur le compte de résultat (cf. chapitre « Cadre réglementaire et tarifs »). L'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut, conformément à la législation en vigueur, être porté en compte dans les tarifs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire où les contreparties manquent à leurs obligations envers la Société en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. La Société est exposée au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le Groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque des clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions €)	2020	2019
Créances clients et autres débiteurs – à long terme	0,5	2,3
Créances clients et autres débiteurs – à court terme	518,4	213,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188,6	42,0
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,0	7,0
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture:		
Dérivés	0,0	(4,4)
Total	714,5	260,8

La variation de la provision pour les pertes de valeur liées aux prêts et créances au cours de l'année se présentait comme suit :

(en millions €)	Débiteurs douteux	Moins-value	Solde
Solde au 1er janvier 2019	0,0	0,0	0,0
Changement durant l'année	1,0	(3,4)	(2,4)
Solde au 31 décembre 2019	1,0	(3,4)	(2,4)
Solde au 1er janvier 2020	1,0	(3,4)	(2,4)
Changement durant l'année	2,9	(0,0)	2,9
Solde au 31 décembre 2020	3,9	(3,4)	0,5

Le Groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de réductions de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances clients et autres débiteurs est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

La norme IFRS 9 exige du Groupe qu'il déprécie les actifs financiers sur la base d'une approche ECL (pertes de crédit escomptées) prospective.

Le Groupe mesure les pertes de crédit escomptées via l'approche IFRS 9 simplifiée, qui utilise une provision pour perte basée sur les ECL à vie pour toutes les créances clients.

Une analyse de dépréciation est effectuée à la date de clôture de chaque exercice avec une matrice de provisionnement pour mesurer les pertes de crédit escomptées. Les taux de provisionnement sont basés sur le nombre de jours de retard pour tous les clients. Il n'y a

aucune segmentation des clients, vu que tous les clients présentent des profils de perte similaires. Les créances clients intra-groupe ne sont pas prises en compte étant donné l'absence de risque de crédit. Les créances commerciales liées à un litige commercial en cours sont, par ailleurs, exclues afin d'éviter un double provisionnement (provision pour risques et charges).

Les taux de provisionnement sont basés sur les profils de paiement des ventes sur une période de 36 mois respectivement antérieure au 31 décembre 2019 ou au 31 décembre 2020 ainsi que les pertes de crédit historiques correspondantes durant cette période. Comme le profil des ventes et paiements des clients du Groupe est demeuré très stable au fil des ans, le Groupe considère les pertes de crédit historiques comme une bonne approximation pour les futures pertes de crédit (escomptées). De plus, le Groupe n'a pas observé de modification dans le comportement de paiement, ni d'augmentation des mauvais débiteurs suite à la crise de COVID-19 en 2020, et ne s'attend pas à un impact conséquent dans les années à venir.

Un taux de perte en cas de défaillance est ensuite calculé en tant que pourcentage du montant des créances clients non couvert par une garantie bancaire. L'encours total des créances clients couvertes par une garantie bancaire s'élève à €30,6 millions. La perte en cas de défaut est multipliée par les créances clients en suspens.

Sur cette base, la provision pour perte au 31 décembre 2019 et 2020 a été déterminée comme suit pour les créances clients :

Solde au 31 décembre 2019	Non échues	Echues de- puis 30 jours au plus	Echues de- puis plus de 30 jours et moins de 60 jours	Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	Echues de- puis plus d'un an et moins de deux ans	Echues de- puis plus de deux ans	Total
Taux de pertes escompté (%)	0,0%	0,6%	8,2%	12,3%	67,9%	100,0%	
Créances clients - valeur comptable	195,9	14,9	1,1	3,5	0,6	0,2	216,2
Perte de crédit en cas de mise en demeure	92,2%	92,2%	92,2%	92,2%	92,2%	92,2%	
Allocation de perte	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,2	0,8

Solde au 31 décembre 2020	Non échues	Echues de- puis 30 jours au plus	Echues de- puis plus de 30 jours et moins de 60 jours	Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	Echues de- puis plus d'un an et moins de deux ans	Echues de- puis plus de deux ans	Total
Taux de pertes escompté (%)	0,0%	0,2%	0,5%	4,1%	39,7%	94,0%	
Créances clients - valeur comptable	326,9	19,7	0,3	1,3	0,6	0,8	349,6
Perte de crédit en cas de mise en demeure	84,1%	84,1%	84,1%	84,1%	84,1%	84,1%	
Allocation de perte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,6	0,9

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités significatifs à l'étranger à ce jour et que moins d'1% de ses coûts est exprimé en monnaie autre que l'euro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse respecter ses obligations financières. Le Groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, de programmes de billets de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le Groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Les émissions d'obligations réalisées en 2020 ainsi que les contrats de prêt conclus avec la BEI et d'autres banques ces dernières années démontrent que le Groupe dispose de différentes sources de financement.

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financières non dérivées	3.615,1	3.681,8	(4.039,6)	(892,6)	(5,0)	(57,8)	(710,6)	(2.373,6)
Emprunts non garantis	2.350,0	2.336,0	(2.787,1)	(52,6)	0,0	(52,6)	(653,6)	(2.028,3)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	880,8	961,6	(868,2)	(455,7)	(5,0)	(5,2)	(57,0)	(345,3)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	384,3	384,3	(384,3)	(384,3)	0,0	0,0	0,0	0,0

Dettes financières dérivées	n.r.	4,4	(4,4)	(4,4)	0,0	0,0	0,0	0,0
Swap de taux d'intérêts comme couverture	n.r.	4,4	(4,4)	(4,4)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2019	3.615,1	3.686,1	(4.044,0)	(897,0)	(5,0)	(57,8)	(710,6)	(2.373,6)

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financières non dérivées	4.165,5	4.141,3	(4.682,7)	(607,1)	(1,1)	(89,2)	(854,5)	(3.130,9)
Emprunts non garantis	3.350,0	3.325,8	(3.835,3)	(70,0)	0,0	(70,9)	(700,9)	(2.993,5)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	296,0	296,0	(327,9)	(17,5)	(1,1)	(18,4)	(153,6)	(137,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	519,5	519,5	(519,5)	(519,5)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2020	4.165,5	4.141,3	(4.682,7)	(607,1)	(1,1)	(89,2)	(854,5)	(3.130,9)

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté ci-dessous :

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilité de crédit renouvelable	12/10/2023	650,0	Euribor + 0.325%	0,0	650,0
Total		650,0		0,0	650,0

En 2020, le Groupe a connu une augmentation de l'encours de créances courantes liées aux surcharges (voir la note 6.9) qui étaient financées en utilisant les facilités disponibles mentionnées ci-avant. Malgré la pandémie de COVID-19, le Groupe est parvenu à établir une facilité de crédit durable pour un montant de €650 millions assortie d'une durée de 3 ans, avec un renouvellement potentiel de deux fois un an.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt flottants. Au 31 décembre 2020, aucun swap de taux d'intérêts n'était en cours. Les swaps de taux d'intérêts se rapportant à l'autre emprunt et à l'emprunt avec Publi-Part pour couvrir un montant de dette nominale de €300 millions ont été réglés en juin 2020, avec le remboursement des prêts.

Voir la note 6.13 pour obtenir un résumé des prêts en cours avec leurs taux d'intérêts respectifs.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Comme il n'y avait plus d'instruments dérivés en cours au 31 décembre 2020, il n'était pas nécessaire de mener une analyse de sensibilité.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe est exposé à certains risques dans le cadre de ses activités courantes. Le principal risque géré via des instruments dérivés est le risque de taux d'intérêt.

Tous les instruments financiers dérivés souscrits par le Groupe se rapportent à une transaction sous-jacente ou une exposition prévue, en fonction de l'impact attendu sur le compte de résultat ; et si les critères de la norme IFRS 9 sont rencontrés, le Groupe décide au cas par cas de l'application éventuelle de la comptabilité de couverture.

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le Groupe n'avait pas d'instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture.

Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Au 31 décembre 2020, le Groupe n'a plus d'instruments dérivés désignés comme instruments de couverture non réglés.

Les swaps de taux d'intérêts pour les emprunts avec des tierces parties (« Autres emprunts ») et pour l'emprunt avec Publi-Part, afin de couvrir une dette avec une valeur nominale totale de €300 millions, ont été libérés en juin 2020 conjointement avec le remboursement des emprunts. Avec ce règlement, des charges d'intérêts sur les instruments dérivés de €4,4 millions ont été encourues.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Le Groupe gère la structure de son capital de manière à maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées les plus proches possible du niveau recommandé par les cadres réglementaires concernés.

Les directives de la Société en matière de dividendes impliquent l'optimisation du versement des dividendes en tenant compte toutefois du fait que la Société a besoin d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale de gestionnaire du

réseau de transport, financer les futurs projets d'investissement et, d'une manière plus générale, assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

Engagements et incertitudes

ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait un engagement de €412,4 millions (€433,3 millions en 2019) relatif à des contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles afin de poursuivre l'extension du réseau.

AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait un engagement de €200,4 millions (€171,5 millions en 2019) relatif à des contrats d'achat pour les dépenses générales, l'entretien et les frais de réparation.

Après avoir reçu l'autorisation du gouvernement wallon et de la CREG, le 22 juin 2015, Elia a conclu un accord avec Solar Chest pour la vente de certificats verts wallons pour un montant total de €275 millions, dont €221 millions ont été réglés en 2015 et €48 millions en 2016. La mission de Solar Chest est d'acheter, mettre en réserve et vendre des certificats verts wallons pendant une période de 5, 6 et 7 ans. Conformément à la législation, Solar Chest a procédé à une vente aux enchères en septembre 2019. Celle-ci a eu pour résultat la vente de 615.400 certificats verts à différents acteurs du marché et a généré un produit de €40 millions. En 2020, deux ventes aux enchères supplémentaires ont eu lieu, durant lesquelles se sont vendus 959.246 certificats et qui ont généré un produit de €62,3 millions.

À la fin de chaque période (30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022), les éventuels certificats invendus seront rachetés par Elia. Grâce à ces ventes aux enchères, Elia n'a pas dû racheter de certificats à la fin du mois de juin 2020. La CREG a confirmé et garanti à Elia qu'à la fin de chaque période de mise en réserve, le coût et toutes les dépenses encourus suite au rachat de certificats non négociables pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ». Par conséquent, le rachat potentiel par Elia n'aura aucun impact sur la performance financière de la Société.

En septembre 2017, Elia a vendu 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (en l'occurrence à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ou « AwAC »), générant ainsi une rentrée financière nette de €176,2 millions. Et ce, conformément au décret du 29 juin 2017 modifiant le décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat. Les certificats verts vendus par Elia peuvent être revendus progressivement par l'AwAC à partir de 2022, en tenant compte des conditions du marché relatives aux certificats verts en vigueur à ce moment-là. La législation prévoit également que les certificats verts doivent être conservés par l'AwAC pendant une période de 9 ans maximum, au terme de laquelle Elia est obligée de racheter les certificats invendus. Ces engagements de rachat n'auront aucun impact sur la performance financière d'Elia dans la mesure où le coût et les dépenses de rachat pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ».

En novembre 2018, Elia a vendu un surcroît de certificats verts pour €0,7 million à la Région wallonne (en l'occurrence à l'AwAC), générant ainsi une rentrée financière nette de €43,3 millions. Comme pour la transaction effectuée en septembre 2017, Elia pourrait être amenée à racheter une partie des certificats vendus à partir de 2023. Tout rachat sera répercuté dans les tarifs pour surcharges. Il n'y a eu aucune transaction avec l'AwAC en 2019 ou en 2020.

Parties liées

ENTITÉS DE CONTRÔLE

L'actionnaire de référence d'Elia Transmission Belgium est Elia Group NV/SA. Excepté le paiement du dividende annuel et l'augmentation de capital (voir note 6.12), aucune transaction significative avec l'actionnaire de référence n'a été réalisée en 2020.

TRANSACTIONS AVEC DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction incluent le conseil d'administration et le comité de direction d'Elia Transmission Belgium. Tous deux possèdent une influence notable dans l'ensemble du Groupe.

Les membres du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium ne sont pas des employés du Groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise de ce rapport annuel.

Les autres membres clés de la direction ont le statut d'employé. Leurs noms sont aussi inclus dans la déclaration de gouvernance d'entreprise. Les composantes de leur rémunération sont rapportées ci-dessous.

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, de prêts spéciaux ou d'autres avances du Groupe au cours de l'exercice.

(en millions €)	2020
Avantages du personnel à court terme	3.0
Rémunération de base	1.8
Rémunération variable	1.2
Avantages postérieurs à l'emploi	0.4
Autre rémunération variable	0.2
Rémunérations brute totale	3.7
Nombre de personnes (en unités)	7
Rémunération brute moyenne par personne	0.5
Nombre d'actions (en unités)	21,846

TRANSACTIONS AVEC LES JOINT-VENTURES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées (telles que définies au point 7.1) n'ont pas été éliminées ; les détails de ces transactions apparaissent ci-dessous :

(en millions €)	2020
Transactions avec entreprises associées	(2.1)
Ventes de marchandises	2.4
Achats de marchandises	(4.4)
Postes bilan avec entreprises associées	0.2
Créances commerciales	0.6
Dettes commerciales	(0.4)

En 2020, les entités du Groupe avaient des transactions avec Nemo Link Ltd., Coreso NV/SA et Ampacimon SA (jusqu'à sa vente début août). La vente de marchandises se rapporte à des services d'entreprise (accords de niveaux de service) rendus par Elia à Nemo Link Ltd et Coreso SA/NV. Nemo Link Ltd. loue également un bâtiment (Herdersbrug) d'Elia Asset SA/NV (voir aussi note 6.19). Les achats de marchandises ont principalement trait à des services rendus par Coreso NV/SA au Groupe.

TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Groupe avait, par ailleurs, un prêt en cours avec son actionnaire Publi-Part pour un montant de €42,1 millions, qui a été remboursé à la fin du mois de juin 2020. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 6.13.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple : des positions de CEO, CFO, vice-président du comité de direction, etc.).

Des transactions significatives ont été réalisées en 2020 avec certains gestionnaires de réseau de distribution (Sibelga, Eandis) qui sont des clients du Groupe. Toutes ces transactions ont été réalisées dans le cadre habituel des activités d'Elia. La valeur totale des ventes réalisées s'élevait à €10,1 millions, ayant trait à des contrats de vente régulés à un prix qui avait été prédéfini par le régulateur. La valeur totale des dépenses s'élevait à €0,7 million. Au 31 décembre 2020, il y avait une créance commerciale de €9,9 millions et il n'y avait aucune dette commerciale.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement important à signaler depuis le 31 décembre 2020.

Divers

Impact de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

En date du 30 décembre 2020, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont signé un accord de commerce et de coopération qui détermine les règles applicables à la future coopération entre les deux parties après le Brexit à compter du 1^{er} janvier 2021. En vertu de cet accord, le Royaume-Uni est sorti du Marché intérieur de l'énergie (MIE).

Le Groupe a mené une analyse et en a conclu que Nemo Link Ltd est paré pour la nouvelle situation. La conclusion générale est que Nemo Link reste opérationnel comme avant. La rentabilité de l'investissement demeurerait aussi en grande partie inchangée grâce au mécanisme de plafond et de plancher (voir la note 9.3), qui confère une certitude pour les flux de trésorerie de la Société sur une période de 25 ans. Il n'y a pas de prélèvement à l'importation sur le transport d'électricité.

Hormis les risques identifiés ci-dessus, le Groupe s'attend à un effet très limité du Brexit sur les états financiers consolidés.

Services fournis par les commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a désigné comme collège des commissaires BDO Réviseurs d'entreprises SCRL (représentée par M. Felix Frank) et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Paul Eelen) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia Transmission Belgium NV/SA, et l'audit des états financiers statutaires d'Elia Transmission Belgium NV/SA, Elia Asset NV/SA et Elia Engineering NV/SA.

Le tableau suivant présente les honoraires du collège des commissaires et de leurs associés concernant les services prestés pour l'exercice financier 2020 :

en €	Total
Audit statutaire	141.300
Audit liés	71.370
Impôt indirect	18.906
Total	231.576

CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS

Cadre réglementaire en Belgique

Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du 3^e paquet de directives européennes. Par ces changements, la Loi Électricité :

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture ;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité ;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction ; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la détermination des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre réglementaire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) complètent ces dispositions pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

Législations régionales

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur les réseaux ayant une tension égale ou inférieure à 70 kV dans leurs territoires respectifs. Les régulateurs régionaux sont compétents pour les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local ; la fixation et le contrôle des tarifs relèvent de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leur cadre normatif les dispositions du 3^e paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de service public, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG est l'organe de régulation fédéral et ses compétences par rapport à Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité aux frontières entre la Belgique et les pays voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la détermination de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité ayant une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux respectifs. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère de tels réseaux) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification relevant de la compétence exclusive de la CREG pour ces réseaux.

Tarification

Une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur début 2020. Cette méthodologie est de nouveau applicable pour une durée de quatre ans (2020-2023).

RÈGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 18 décembre 2014, la CREG a adopté un arrêté fixant les méthodes de calcul pour l'établissement des tarifs applicables aux utilisateurs des réseaux d'électricité ayant une fonction de transport. Elia s'est appuyée sur cette méthodologie pour introduire sa proposition tarifaire 2016-2019, soumise le 30 juin 2015. Cette proposition tarifaire, adaptée conformément aux discussions menées entre Elia et la CREG au cours du 2^e semestre 2015, a été approuvée par le régulateur le 3 décembre 2015.

RÈGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia, en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (recouvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique (voir plus loin « Coûts et revenus gérables et non gérables et coûts influençables »).

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau en se basant sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« **CAPM** », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Au 1^{er} janvier 2020, la formule a changé par rapport à la méthodologie tarifaire précédente en ce qui concerne le niveau de levier et le taux d'intérêt OLO pour l'investissement sans risque : (i) le niveau de levier réglementaire a été relevé de 33 à 40 pour cent, et (ii) l'OLO a été fixé à 2,4 pour cent pour la période 2020-2023, plutôt que de prendre la moyenne de l'année, chaque année. En cas de modification importante de la situation macro-économique belge et/ou des conditions du marché par rapport à la situation et aux conditions attendues, la CREG et Elia peuvent convenir d'une modification du taux des OLO fixé.

La formule pour calculer la rémunération équitable est la suivante :

A : $[S \text{ (si inférieur ou égal à 40 pour cent)} \times \text{RAB moyenne} \times [(1 + \alpha) \times ((\text{OLO} (n) + (\beta \times \text{prime de risque})))]]$
plus
B : $[(S \text{ (si supérieur à 40 pour cent)} - 40 \text{ pour cent}) \times \text{RAB moyenne} \times (\text{OLO} (n) + 70 \text{ points de base})]$

Où :

- OLO (n) a été fixé à 2,4 pour cent et n'est plus le taux moyen des obligations linéaires belges à dix ans pour l'année en question (susceptible d'être modifié si accord entre la CREG et Elia comme exposé ci-avant) ;
- $\text{RAB} (n) = \text{RAB} (n-1) + \text{investissements} (n) - \text{amortissements} (n) - \text{désinvestissements} (n) - \text{mise hors service} (n) + \text{variation des besoins en fonds de roulement}$;
- S = rapport entre la moyenne des fonds propres consolidés et des réserves/moyenne RAB, conformément aux GAAP belges ;
- Alpha (α) = la prime d'illiquidité fixée à 10 pour cent ;
- Bêta (β) = calculé sur une période historique de trois ans, en tenant compte des informations disponibles sur le cours de l'action de Elia durant cette période, comparé avec l'indice Bel20 sur la même période. La valeur du bêta ne peut être inférieure à 0,53 ;
- La prime de risque reste à 3,5 pour cent ;
- Par rapport à A : le taux de rémunération (en pour cent), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen sur l'année n en question des obligations linéaires belges à dix ans (OLO(n)), et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable. La régulation tarifaire fixe la prime de risque à 3,5 pour cent. La CREG encourage Elia à garder son capital et ses réserves réels aussi proches que possible de 40 pour cent, ce rapport étant utilisé pour calculer une valeur de référence du capital et des réserves ; et
- Par rapport à B : si le capital et les réserves réels de Elia sont supérieurs au capital et aux réserves de référence, le montant excédentaire est équilibré avec un taux réduit de rémunération calculé en utilisant la formule suivante : $[(\text{OLO} n + 70 \text{ points de base})]$.
- Les actifs associés au MOG sont liés à la RABMOG, pour laquelle la rémunération d'une prime s'applique en plus de ce qui précède. Celle-ci se base sur la formule suivante : $[S \text{ (inférieur ou égal à 40 pour cent)} \times \text{RABMOG moyenne} \times 1,4 \text{ \%}]$.

Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus qui ne relèvent pas du contrôle direct d'Elia n'est pas sujette aux mécanismes incitatifs de la CREG et fait partie intégrante des coûts et revenus utilisés pour déterminer les tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles pour ces coûts et revenus et la différence par rapport aux valeurs réelles est affectée ex post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les éléments suivants : les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple les revenus de congestions transfrontalières). Dans cette nouvelle période tarifaire, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables. Cela inclut également les charges financières et les revenus financiers pour lesquels le principe de la dette intégrée a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont sujets à un mécanisme de régulation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période régulatoire. Le facteur de partage est égal à 50 pour cent. Par conséquent, le groupe Elia est encouragé à contrôler une catégorie définie de ses coûts et revenus. Toutes les économies par rapport au budget (ajusté) autorisé a une incidence positive de 50 pour cent du montant (avant impôts) sur le résultat net de Elia et, en parallèle, tout dépassement du budget a une incidence négative sur son résultat. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancienne méthodologie tarifaire, sauf pour certains coûts non récurrents mais gérables spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) qui peuvent être ajoutés à l'autorisation de coûts pour une période régulatoire donnée.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black start, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau, sont qualifiés de coûts influençables, ce qui signifie que les gains d'efficacité créent un incitant positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20 pour cent de la différence entre les dépenses de l'année A-1 et A constituent un bénéfice (avant impôts) pour Elia, avec un plafond de +6 millions €. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves de puissance et pertes de réseau), l'incitant ne peut être inférieur à 0 €.

Autres incitants

Le tarif prédéfini par le régulateur inclut, en plus de la rémunération équitable, tous les incitants ci-dessous. Si Elia ne réalisait pas de bonnes performances grâce à ces incitants, comme le prévoit le régulateur, le montant de ces incitants attribuable à Elia serait diminué. L'impact se reflète dans les revenus différés qui généreront de futures diminutions de tarif – voir la description du mécanisme de décompte ci-dessous. (montant avant impôts)

- **Intégration du marché** : cet incitant était composé de trois volets dans la méthodologie antérieure: (i) augmentation de la capacité d'import, (ii) amélioration du « market welfare » dû au couplage des marchés et (iii) participations financières. Seul l'incitant lié aux participations financières est conservé. L'incitant lié au « market welfare » disparaît, alors que l'incitant lié à la capacité d'import est remplacé par un incitant poursuivant un objectif similaire (augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers) mais avec une méthode d'évaluation assez différente. En outre, un nouvel incitant est créé concernant la mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitants peuvent contribuer positivement au bénéfice de Elia (de 0 € à 16 millions € pour la capacité transfrontalière, de 0 à 7 millions € pour la mise en service en temps opportun). Les bénéfices (dividendes et gains en capital) résultant des participations financières dans d'autres sociétés que la CREG a acceptées comme faisant partie de la RAB sont alloués comme suit : 40 pour cent sont alloués aux futures réductions tarifaires et 60 pour cent sont alloués aux bénéfices de Elia .
- **Disponibilité du réseau** : cet incitant est élargi et est prédéfini comme suite . Les avantages pour Elia sont modifiés et ils seront les suivants : (i) si l'*average interruption time* (« AIT ») atteint une cible prédéfinie par la CREG, le résultat net de Elia (avant impôts) pourrait être impacté positivement avec un maximum de 4,8 millions EUR, (ii) au cas où la disponibilité du MOG est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitant peut contribuer au résultat de Elia de 0 à 2,53 millions € et (iii) Elia peut bénéficier de 0 à 2 millions € si le portefeuille d'investissements de maintien et de redéploiement prédéfini est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget .
- **Innovation et subventions** : le contenu et la rémunération de cet incitant sont modifiés et couvriront (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient contribuer à la rémunération de Elia à concurrence d'un montant compris entre 0 et 3,7 millions € (avant impôts) et (ii) les subsides octroyés pour les projets innovants pourraient avoir une incidence sur le bénéfice de Elia avec un maximum de 0 à 1 million € .
- **Qualité des services liés aux clients** : cet incitant est élargi et sera lié à trois incitants : (i) le niveau de satisfaction des clients lié à la réalisation de nouvelles connexions réseau qui peuvent générer un bénéfice pour Elia à concurrence d'un montant compris entre 0 et 1,35 million EUR, (ii) le niveau de satisfaction des clients pour la base de clients complète qui pourrait contribuer à hauteur de 0 à 2,53 millions € au bénéfice de Elia et (iii) la qualité des données que Elia publie à intervalles réguliers et sont susceptibles de générer une rémunération pour Elia comprise entre 0 et 5 millions €
- **Amélioration du système d'équilibrage** : cet incitant est similaire à l'incitant existant dans la méthodologie antérieure et appelé « incitant discrétionnaire » par le biais duquel Elia est récompensé si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitant peut générer une rémunération comprise entre 0 et 2,5 millions €.

Cadre régulatoire pour le réseau modulaire offshore

La CREG a modifié la méthodologie tarifaire 2016-2019 pour inclure des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore. Une consultation formelle entre la CREG et Elia a eu lieu pendant les premières semaines de 2018, et la CREG a pris une décision le 6 décembre 2018 concernant les nouveaux paramètres à introduire dans la méthodologie tarifaire. Les principales caractéristiques desdits paramètres sont (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire d'1,4 pour cent), (ii) un taux d'amortissement spécial applicable aux actifs du MOG (réseau modulaire offshore), (iii) certains coûts spécifiques au MOG à classer différemment des coûts relatifs aux activités onshore, (iv) le niveau des coûts à définir sur la base des caractéristiques des actifs du MOG et (v) des incitants dédiés, liés à la disponibilité des actifs offshore. Pour la période tarifaire 2020-2023, le cadre régulatoire pour le MOG a été inclus dans la méthodologie tarifaire en se basant sur les caractéristiques décrites ci-dessus, à l'exception de la prime de risque qui s'applique depuis le 1er janvier 2020 sur le ratio cible capitaux propres/dette de 40/60.

Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent se produire entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes réellement transportés sont supérieurs (ou inférieurs) aux volumes budgétés, cet écart est inscrit au compte de régularisation pendant l'année au cours de laquelle il survient, et résulte en une dette régulatoire (ou créance régulatoire) qui sera prise en compte lors du calcul des tarifs de la période suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitants, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les

coûts/revenus sont suffisamment raisonnables pour être supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet d'éléments engagés ; si tel est le cas, le montant n'entrera pas en ligne de compte pour la définition des tarifs de la période suivante. Elia peut, certes, demander une révision judiciaire d'une telle décision, mais si cette révision judiciaire devait s'avérer infructueuse, un rejet pourrait bien exercer un impact négatif global sur les finances d'Elia.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2020-2023 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs de réseau en Belgique. Cette méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telles que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique) soit neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient des obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les opérateurs du réseau pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres débiteurs et la note 6.17 pour les autres créditeurs).

Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link

1. Les principales caractéristiques du cadre réglementaire de Nemo Link Ltd. peuvent être résumées comme suit :
2.
 - Un cadre réglementaire spécifique sera applicable à l'interconnexion Nemo Link à partir de sa date de prise d'effet. Ce cadre fait partie de la nouvelle méthodologie tarifaire publiée le 18 décembre 2014 par la CREG. Le régime du plafond et du plancher est un régime fondé sur les revenus, assorti d'une période de 25 ans. Les régulateurs nationaux du Royaume-Uni et de Belgique (respectivement l'OFGEM et la CREG) détermineront les niveaux plafond et plancher ex ante, et ces niveaux resteront en grande partie fixés pendant la durée du régime. Les investisseurs auront donc une certitude concernant le cadre réglementaire pendant la durée de vie de l'interconnexion.
 - Une fois l'interconnexion opérationnelle, le régime du plafond et du plancher prendra cours. Tous les cinq ans, les régulateurs examineront les revenus cumulés de l'interconnexion (nets de tous frais liés au marché) durant la période en question par rapport aux niveaux plafond et plancher cumulés, afin de déterminer si le niveau à prendre en considération est le plafond ou le plancher. Tout revenu obtenu au-dessus du plafond sera restitué au GRT en Grande-Bretagne (« National Electricity Transmission System Operator » ou « NETSO ») et au GRT en Belgique dans le cadre d'une répartition 50/50. Les GRT réduiront alors les frais de réseau pour les utilisateurs du réseau dans leurs pays respectifs. Si le revenu descend en dessous du plancher, les propriétaires de l'interconnexion seront indemnisés par les GRT. Les GRT récupéreront leurs coûts par le biais de frais de réseau. National Grid joue le rôle de NETSO au Royaume-Uni et l'émetteur, celui de GRT en Belgique.
 - Chaque période de cinq ans sera examinée séparément. Les ajustements des niveaux plafond et plancher au cours d'une période n'affecteront pas les ajustements des périodes ultérieures, et le total des revenus obtenus au cours d'une période n'entrera pas en ligne de compte pour les périodes ultérieures.
 - La tarification de haut niveau est structurée comme suit :

3. Durée du régime 6. Niveaux plafond et plancher 8. 10. Période d'évaluation (afin de déterminer si les revenus de l'interconnexion sont supérieurs/inférieurs au plafond/plancher) 13. Mécanisme	4. 25 ans 5. 7. Les niveaux sont établis au début du régime et demeurent fixes en termes réels pendant 25 ans à compter de la prise d'effet. Sur la base de l'application de paramètres mécaniques à la rentabilité : un benchmarking lié au coût de la dette sera appliqué aux coûts pour déterminer le plancher, et un benchmarking lié au rendement des actions permettra de déterminer le plafond. 9. 11. Tous les cinq ans, avec des ajustements en cours de période si nécessaire et justifié par l'opérateur. Ces ajustements permettront aux opérateurs de récupérer un revenu durant la période d'évaluation si le revenu est inférieur au plancher (ou supérieur au plafond) mais resteront sujets à une rectification au terme des cinq ans d'évaluation. 12. 14. Si le revenu se situe entre le plafond et le plancher, il n'y aura pas d'ajustement. Le revenu supérieur au plafond est restitué aux clients finaux, et tout déficit de revenu en dessous du plancher requiert un paiement des utilisateurs du réseau (par le biais de frais de réseau).
--	---

Les niveaux plafond et plancher pour Nemo Link seront déterminés quand les coûts du projet final seront connus, et seront fixés pour la durée du régime.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour le rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Transmission Belgium SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 voir page 167.

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia Transmission Belgium NV/SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia [.et](https://www.elia.be) peuvent être obtenus sur demande adressée à Elia Transmission Belgium NV/SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a émis une opinion sans réserve.

Bilan financier après répartition du bénéfice

ACTIF (en million €)	2020	2019
ACTIFS IMMOBILISÉS	3.633,5	3.635,4
Immobilisations corporelles	9,5	0,0
Immobilisations incorporelles	3,8	0,0
Immobilisations financières	3.620,2	3.635,4
Entreprises liées	3.304,2	3.304,2
Participations	3.304,2	3.304,2
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	316,0	331,2
Participations	315,8	330,9
Autres participations	0,2	0,2
ACTIFS CIRCULANTS	3.126,9	2.570,2
Créances à plus d'un an	0,0	0,0
Créances commerciales	0,0	0,0
Autres créances	0,0	0,0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0,4	3,3
Commandes en cours d'exécution	0,4	3,3
Créances à un an au plus	2.976,3	2.562,3
Créances commerciales	348,9	219,3
Autres créances	2.627,5	2.343,0
Placements de trésorerie	0,0	0,0
Valeurs disponibles	145,3	0,2
Comptes de régularisation	4,9	4,3
TOTAL DE L'ACTIF	6.760,4	6.205,5
PASSIF (en millions EUR)	2020	2019
CAPITAUX PROPRES	2.216,9	2.111,1
Capital	2.060,7	2.055,7
Capital souscrit	2.060,7	2.055,7
Primes d'émission	0,0	0,0
Réserves	43,7	2,8
Réserve légale	9,0	2,8
Réserves immunisées	1,0	0,0
Réserves disponibles	33,7	0,0
Bénéfice reporté	112,5	52,6
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	0,8	0,2
Provisions pour risques et charges	0,8	0,2
Autres risques et charges	0,8	0,2
DETTES	4.542,7	4.094,2
Dettes à plus d'un an	3.609,4	2.682,7
Dettes financières	3.609,4	2.682,7
Emprunts obligataires subordonnés	0,0	0,0
Emprunts obligataires non subordonnés	3.327,4	2.344,5
Etablissements de crédit	282,0	296,0
Autres emprunts	0,0	42,1
Dettes à un an au plus	404,9	806,7
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	22,3	467,6
Dettes financières	8,8	82,8
Etablissements de crédit	0,0	75,0
Autres emprunts	8,8	7,8
Dettes commerciales	350,5	178,2
Fournisseurs	349,8	178,2
Acomptes reçus sur commandes	0,7	5,3
Dettes fiscales, salariales et sociales	10,3	9,3
Impôts	1,2	0,0
Rémunérations et charges sociales	9,1	9,3
Autres dettes	12,9	63,6
Comptes de régularisation	528,5	604,9

TOTAL DU PASSIF	6.760,4	6.205,5
------------------------	----------------	----------------

Compte de résultat

(en millions EUR)	2020	2019
VENTES ET PRESTATIONS	972,1	158,2
Chiffre d'affaires	953,2	154,7
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction)	(1,9)	0,3
Autres produits d'exploitation	20,8	3,2
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(863,4)	(139,9)
Services et biens divers	(813,6)	(132,2)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(49,0)	(7,9)
Amortissements et réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations/(reprises)	0,2	0,0
Provisions pour risques et charges : dotations/(utilisations et reprises)	0,5	(0,2)
Autres charges d'exploitation	0,0	0,0
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	108,7	18,3
Produits financiers	108,8	56,8
Produits des immobilisations financières	101,7	56,0
Produits des actifs circulants	4,8	0,8
Produits financiers non récurrents	1,0	0,1
Charges financières	(83,2)	(19,8)
Charges des dettes	(75,3)	(13,8)
Autres charges financières	(7,9)	(6,0)
Charges financières non récurrentes	0,0	0,0
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	134,4	55,3
Impôts sur le résultat	(8,6)	0,0
Impôts	(8,6)	0,0
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	125,8	55,3
Transfert aux réserves immunisées	1,0	0,0
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À EFFECTER	124,8	55,3

Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs

Le rapport annuel contient certains indicateurs de performance financière, qui ne sont pas définis par les normes IFRS et sont utilisés par la direction afin d'évaluer les performances opérationnelles et financières du Groupe. Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par le Groupe sont expliqués et/ou rapprochés des indicateurs IFRS (états financiers consolidés) dans ce document.

Les indicateurs de performance alternatifs suivants utilisés dans le rapport annuel sont expliqués dans cette annexe :

- Éléments ajustés
- EBIT ajusté
- Bénéfice net ajusté
- Dépenses d'investissement (CAPEX)
- EBIT
- EBITDA
- Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société
- Levier de financement
- Cash flow libre
- Charges financières nettes
- Dette financière nette
- Base d'actifs régulés (RAB)
- RoE (ajusté) (%)
- Capital et réserves par action

Éléments ajustés

Les éléments ajustés sont les éléments qui sont considérés par la direction comme ne se rapportant pas aux éléments liés au cours ordinaire des activités du Groupe. Ils sont présentés séparément car ils sont importants pour que les utilisateurs comprennent les états financiers consolidés de la performance du Groupe, et ce, comparé aux rendements définis dans les cadres réglementaires applicables au Groupe et à ses filiales. Les éléments ajustés se rapportent :

- aux revenus et dépenses résultant d'une transaction matérielle unique non reliée aux activités commerciales courantes (par ex. changement de contrôle dans une filiale) ;
- à des modifications apportées aux mesures de la juste valeur dans le contexte de regroupements d'entreprises ;
- à des coûts de restructuration liés à la réorganisation du Groupe (projet de réorganisation visant à isoler et à délimiter les activités régulées d'Elia en Belgique des activités non régulées et des activités régulées en dehors de la Belgique).

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe au fil des années.

L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence – net et plus ou moins les éléments ajustés.

(en millions €) – année se terminant le 31 décembre	2020	2019
Résultat des activités opérationnelles	234,4	(0,1)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	9,2	0,0
EBIT	243,6	(0,1)
A déduire:		
Coûts de réorganisation du Groupe	(0,3)	0,0
EBIT ajusté	243,9	(0,1)

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments ajustés. Le bénéfice net ajusté permet de comparer la performance du Groupe au fil des années.

(en millions €) – année se terminant le 31 décembre	2020	2019
Bénéfice de la période	126,5	(0,1)
A déduire:		
Coûts de réorganisation du Groupe	(0,3)	0,0
Impôt lié	0,1	0,0
Bénéfice net ajusté	126,7	(0,1)

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement = acquisitions d'immobilisations (corporelles et incorporelles) moins le produit de la vente d'immobilisations. Les dépenses d'investissement, ou Capex, sont des investissements réalisés par le Groupe pour acquérir, maintenir ou améliorer des actifs physiques (comme des propriétés, des bâtiments, un site industriel, une usine, une technologie ou des équipements) et des immobilisations incorporelles. Les dépenses d'investissement sont un indicateur important pour le Groupe car elles ont une incidence sur sa base d'actifs régulés (RAB, Regulated Asset Base) qui sert de base pour sa rémunération régulatoire.

EBIT

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus entreprises mises en équivalence.

(en millions €) – année se terminant le 31 décembre	2020	2019
Résultat des activités opérationnelles	234,4	(0,1)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	9,2	0,0
EBIT	243,6	(0,1)

EBITDA

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du Groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles.

(en millions €) – année se terminant le 31 décembre	2020	2019
Résultat des activités opérationnelles	234,4	(0,1)
A ajouter:		
Amortissements et réductions de valeurs	187,2	0,0
Variation des provisions	1,1	0,0
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	9,2	0
EBITDA	431,8	(0,1)

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société

Les capitaux propres attribuables aux propriétaires d'actions ordinaires et de titres hybrides, mais à l'exclusion des intérêts minoritaires.

(en millions €) – année se terminant le 31 décembre	2020	2019
Capitaux propres	2.312,2	2.198,1
A déduire:		
Intérêts minoritaires	0,0	0,0
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	2.312,2	2.198,1

Levier de financement

Levier de financement (D/CP) = dette financière nette divisée par les capitaux propres des actionnaires (les deux montants incluant les intérêts minoritaires et les instruments hybrides). Le levier de financement fournit une indication de la mesure dans laquelle le Groupe utilise la dette financière pour financer ses activités relatives au financement des capitaux propres. Il est par conséquent considéré par les investisseurs comme un indicateur de solvabilité.

Cash-flow libre

Cash-flow libre = flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Le cash-flow libre fournit une indication des flux de trésorerie générés par le Groupe.

(en millions €)	2020		
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmission Belgium Groupe
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	84,5	(11,1)	73,4
A déduire:			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	345,4	(27,3)	318,1
Cash flow libre	(260,8)	16,1	(244,7)

Charges financières nettes

Représentent le résultat financier net (charges financières moins produits financiers) de l'entreprise.

Dette financière nette

Dette financière nette = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la dette portant intérêt du Groupe qui resterait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

(en millions €)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmission Belgium Groupe	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmission Belgium Groupe
Passifs non-courants:						
Emprunts et dettes financières	3.433,6	191,1	3.624,7	2.505,7	198,8	2.704,6
A ajouter:						
Passifs courants:						
Emprunts et dettes financières	67,7	10,2	77,9	578,5	14,5	593,0
A déduire:						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195,7	(7,1)	188,6	59,5	(17,5)	42,0
Dette financière nette	3.305,6	208,4	3.514,0	3.024,8	230,8	3.255,6

Base d'actifs régulés (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated asset base ou RAB) est un concept réglementaire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes réglementaires. La RAB est déterminée comme suit : RAB_i (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) et évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle basé sur des principes comptables locaux en vigueur appliqués dans les régimes régulés. En Belgique, lors de la fixation de la RAB initiale, un certain montant de réévaluation (c'est-à-dire le goodwill) a été pris en compte et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et / ou des amortissements.

RoE (ajusté) (%)

Rendement des capitaux propres (RoE ajusté) = bénéfice net attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires divisé par les capitaux propres attribuables aux propriétaires d'actions ordinaires. Le RoE est ajusté pour exclure l'impact comptable de titres hybrides conformément aux normes IFRS (c.-à-d. exclure le titre hybride des capitaux propres et comptabiliser les charges d'intérêt en résultat global). Le RoE ajusté fournit une indication de la capacité du Groupe à générer des bénéfices liés à ses capitaux propres investis.

(en millions €) – année se terminant le 31 décembre		2020
Résultat de la période		126,5
A déduire:		
Résultat global total attribuable aux intérêts minoritaires		0,0
Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires		126,5
Divisé par:		
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires		2.312,2
Rendement des capitaux propres (ajust.) (%)		5,47%

Capital et réserves par action

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société – Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires, comme pourcentage du nombre d'actions émises.

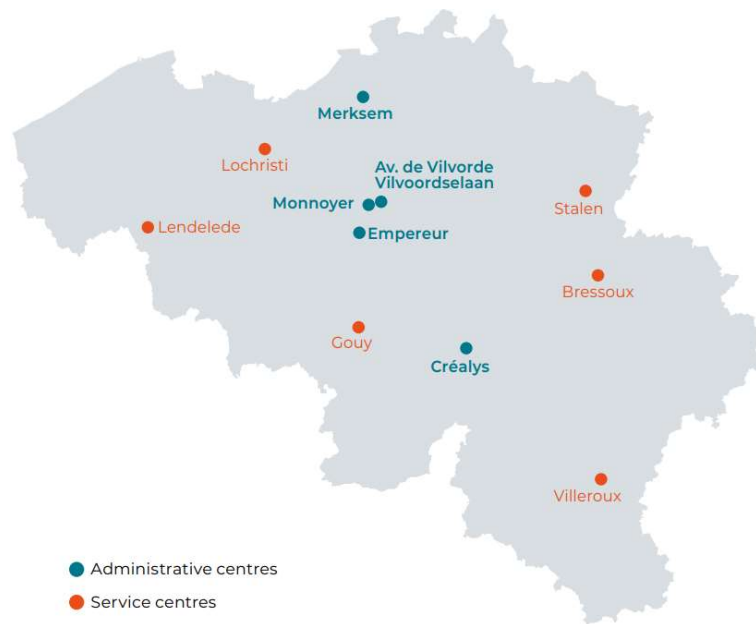
(en €) – année se terminant le 31 décembre	2020	2019
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	2.312.237.356,7	2.198.037.055,3
Divisé par:		
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'année)	206.071.931	205.585.980
Capital et réserves par action	11,2	10,7

5. Elia Transmission Belgium Sustainability Report

5.1 À propos d'entreprise

GRI 102-3, GRI 102-4

En tant qu'unique gestionnaire du réseau à haute tension belge, Elia Transmission Belgium dispose d'un monopole naturel et est donc soumise à une supervision régulatoire. Son mandat et ses responsabilités d'utilité publique font partie intégrante de la législation régissant le marché électrique belge. Elle est également soumise au niveau national au contrôle de la CREG¹⁰, le régulateur fédéral du marché de l'électricité, pour le réseau à très haute tension (110 kV-400 kV) et ses tarifs, ainsi qu'au niveau régional à celui de la VREG¹¹, de la CWAPE¹² et de BRUGEL¹³, les régulateurs régionaux du marché de l'électricité, pour le réseau à haute tension (30 kV-70 kV). Le système régulatoire a un impact significatif sur le modèle commercial. Elia fait également partie du consortium Nemo Link qui exploite la première interconnexion sous-marine entre la Belgique et le Royaume-Uni. Elia exploite par ailleurs un réseau modulaire offshore en mer du Nord belge, qui achemine la production éolienne offshore jusqu'à une plateforme, avant de la transporter vers la terre ferme.



¹⁰ CREG: Commission for Electricity and Gas Regulation.

¹¹ VREG: Vlaamse Regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt.

¹² CWAPE: Commission Wallonne pour l'Energie.

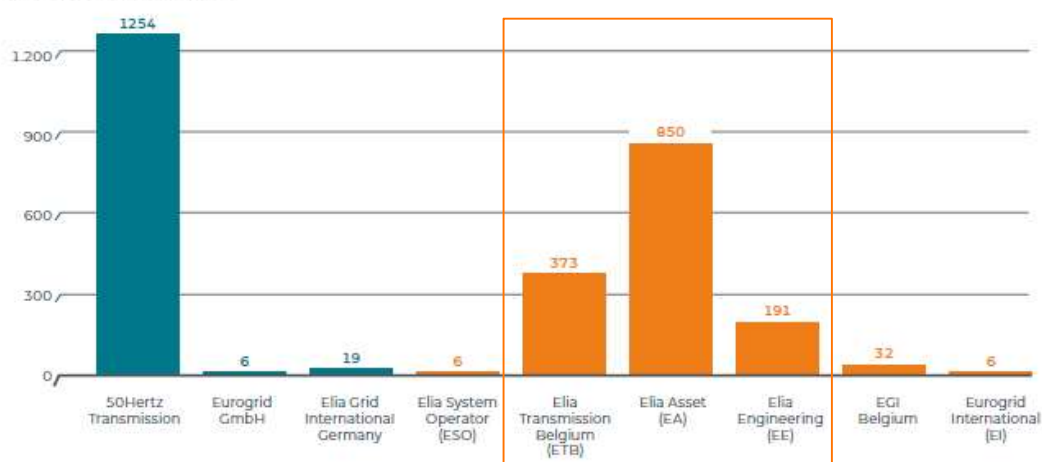
¹³ BRUGEL: Régulateur Bruxellois pour les marchés du Gaz et de l'Electricité/BRUsselse Reguleringscommissie voor de Gas- en Electriciteitsmarkt.

5.1.1 Taille de l'entreprise

GRI 102-1

Répartition par pays, entreprise et nombre de collaborateurs

EFFECTIF TOTAL ELIA GROUP 2020



N.B. Trois des chief officers d'Elia sont repris à la fois dans Elia System Operator et Elia Transmission Belgium et sont donc comptés deux fois dans le diagramme ci-dessus.

5.1.2 Réseau

G4-EUS-EU4

Elia Transmission Belgium exploite le réseau de transport à très haute tension (110 kV - 525 kV). En plus, Elia Transmission Belgium exploite également le réseau à haute tension belge (30 kV - 70 kV).

5.1.2.1 Longueur des lignes

Tension	2018		2019		2020	
	Câblage souterrain (km)	Lignes aériennes (km)	Câblage souterrain/sous marin (km)	Lignes aériennes (km)	Câblage souterrain/sous marin (km)	Lignes aériennes (km)
400 kV (DC)	9	-	70*	-	70*	-
380 kV	40	919	40	918	40	923
220 kV					49	
220 kV	47	301	135	300	161	301
150 kV	573	1 973	628	1 939	686	1 935
110 kV	-	8	-	8	-	8
70 kV	293	2 290	317	2 404	304	2 399
36 kV	1 938	8	1 917	8	1 915	8
30 kV	84	22	75	22	75	22
Total lignes/câbles	2 984	5 521	3 182	5 599	3 300	5 596
TOTAL	8 505		8 781		8 896	

* L'interconnecteur Nemo Link, d'une longueur totale de 140 km, est une joint-venture détenue à 50/50 par National Grid Interconnector Holdings Limited, une filiale de la société britannique National Grid Plc, et Elia.

5.1.2.2 Postes et convertisseurs

	2018	2019	2020
Postes ≥ 150 kV	297	300	299
Postes < 150 kV	516	507	507
Stations de conversion HVDC	1	1	1
TOTAL	814	808	807

5.1.3 Principes directeurs

5.1.3.1 Adhésions

GRI 102-12, GRI 102-13, SDG17

Au niveau mondial, européen et local, Elia Transmission Belgium est impliqué dans diverses sociétés, associations et initiatives dans les domaines des énergies renouvelables, de la protection du climat et de l'environnement, des droits de l'homme et de l'harmonisation du marché européen de l'électricité.

	Énergie	Climat	Environnement	Droits de l'homme	Elia
Conseil mondial de l'énergie	✓				✓
CIGRE - Conseil International des Grands Réseaux Electriques	✓				✓
Go15 - Reliable and Sustainable Power Grids	✓		✓		✓
PMNU - Pacte mondial des Nations unies		✓	✓	✓	✓
Centre on Regulation in Europe					
ENTSO-E - European Network of Transmission System Operators for Electricity	✓	✓	✓		✓
Coordination of Electrical System Operators	✓				✓
RGI - Renewables Grid Initiative	✓	✓	✓		✓
Energy Web Foundation	✓	✓			✓
The Shift	✓	✓	✓	✓	✓
Synergrid - Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique	✓				✓
Osiris	✓				✓
Conseil des Gestionnaires des Réseaux de Bruxelles	✓				✓
Vlaamse Raad van Netwerkbeheerders	✓				✓
Powalco	✓				✓
BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry	✓				✓
FEB - Fédération des Entreprises de Belgique	✓				✓
UWE - Union Wallonne des Entreprises	✓				✓
VOKA - Vlaams Netwerk van Ondernemingen	✓				✓
AGORIA	✓				✓
Communauté Portuaire Bruxelloise	✓				✓
COGEN Vlaanderen	✓	✓			✓
AVEU Arbeitgeberverband Energie- und Versorgungswirtschaftlicher Unternehmen e.V. [association patronale des entreprises du secteur de l'énergie et des services publics]	✓			✓	
BDEW - Association fédérale de l'industrie de l'énergie et de l'eau	✓				
VDE-Elektrotechnischer Verein e.V. [association électrotechnique]	✓				
Diversity Charter				✓	

5.1.3.2 Valeurs, principes, regles et code de conduite

GRI 102-16, GRI 102-17, GRI 102-19, GRI 102-20, GRI 102-26, GRI 102-32, GRI 102-33, GRI 205-1

Elia Transmission Belgium a défini six comportements qui s'appliquent à tous ses collaborateurs. Ces six valeurs de base reflètent des principes fondamentaux profondément ancrés au sein du groupe Elia. Elles constituent la base de notre code éthique, les lignes directrices et les principes qui sous-tendent toutes nos activités.



Code éthique

L'intégrité et l'éthique sont des aspects critiques de nos interactions en interne. Le conseil d'administration et la direction communiquent régulièrement sur ces principes afin que les droits et responsabilités mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs soient transparents et tangibles. Ces règles sont présentées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail.

Le code éthique, les lignes directrices et les politiques définissent ce qu'Elia considère comme étant une conduite éthique correcte, et stipulent un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. La direction veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail. Le code éthique ainsi que les lignes directrices qui en découlent contribuent également à éviter que les collaborateurs n'enfreignent la législation en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché et d'activités suspectes.

Se comporter de manière honnête et indépendante envers tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel pour tous nos collaborateurs. Le code éthique stipule expressément qu'Elia interdit la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché. Elia et son

personnel n'acceptent aucun cadeau ou activité de divertissements en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. Les paiements de facilitation ne sont pas non plus autorisés par Elia. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code éthique. De plus, le code éthique souligne aussi l'interdiction de toute forme de racisme et de discrimination au sein de l'entreprise, et promeut l'égalité des chances pour chaque membre du personnel, quel que soit son appartenance ethnique, sa couleur de peau, son sexe, sa religion, ses opinions politiques, son origine ethnique ou sociale, son âge, son orientation sexuelle ou ses capacités physiques. Il garantit par ailleurs à tous les collaborateurs l'égalité des chances grâce à des évaluations équitables. La politique interne d'Elia en matière de discrimination et d'égalité des chances se base sur la convention C111 de l'Organisation internationale du Travail, relative à la discrimination. Enfin, le code éthique assure la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques.

Code de conduite des fournisseurs

Toute partie impliquée dans le processus d'achat doit respecter le code de conduite des fournisseurs d'Elia et toutes les règles qui en découlent. Ce dernier a été publié en interne et en externe et repose sur quatre piliers : la confidentialité, le traitement non discriminatoire des fournisseurs, la transparence et la prévention des conflits d'intérêts. Les responsables des collaborateurs impliqués dans les processus d'achat et de paiement assurent une formation et une sensibilisation suffisantes et régulières à cet égard.

Elia respecte scrupuleusement les exigences en matière de gouvernance d'entreprise. En outre, des systèmes internes de gestion, basés sur les normes reconnues en matière de gestion environnementale (ISO 14001) et d'acceptation précoce du public par exemple, sont utilisés dans les principaux domaines de durabilité. Dans le domaine de la santé et de la sécurité, Elia a obtenu une certification de niveau 3 sur la Safety Culture Ladder en novembre 2020. En matière de gestion de la sécurité de l'information, Elia a lancé un programme conforme à la norme ISO 27001 en vue d'obtenir cette certification en 2022.

5.1.3.3 Rôles et responsabilités

[GRI 102-18](#), [GRI 102-19](#), [GRI 102-20](#), [GRI 102-26](#), [GRI 102-32](#), [GRI 102-33](#), [GRI 103-3](#)

Pour Elia, le succès à long terme d'une entreprise repose sur des actions menées dans l'intérêt de la communauté. Cela se reflète dans la vision de l'entreprise : « Une transition énergétique réussie dans un monde durable ».

Pour ce faire, Elia a exprimé son engagement envers une gestion d'entreprise responsable en étant signataires du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), la principale initiative des Nations unies pour que les entreprises progressent en matière d'objectifs de développement durable d'ici 2030. Elia est également engagée et travaille activement à des thèmes repris dans les dix principes du PMNU.

En vue d'intégrer davantage la gestion des aspects de durabilité chez Elia et 50Hertz, des Elia Group Officers ont été nommés dans une série de domaines clés, parmi lesquels Safety, Risk Management, Talent Management,

Procurement, Strategy et EU Affairs. Le CEO du groupe Elia, Chris Peeters, est responsable des fonctions groupe.

Plus d'informations sont disponibles dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Sous la responsabilité générale du Chief Community Relations Officer, le département Environment & CSR a défini un concept de durabilité et une feuille de route de mesures pour l'expansion continue du rapport de durabilité. Tous les rapports environnementaux et toute la communication sur la durabilité à l'attention des stakeholders externes sont coordonnés par le département Community Relations.



5.1.3.4 Cadre juridique et réglementaire

Elia se conforme à toute la législation en vigueur. Ses activités sont soumises à de nombreuses lois et réglementations régionales, nationales et européennes. Il suit activement l'émergence de réglementations européennes, nationales ou locales.

GRI 419-1

Au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport, Elia n'a fait l'objet d'aucune amende substantielle ni d'aucune sanction non pécuniaire pour non-respect des lois et réglementations dans le domaine social et économique.

L'un des principaux points de gouvernance d'entreprise établi par la législation régissant le secteur de l'électricité en Belgique est la stricte séparation entre la composition et les responsabilités incombant respectivement au conseil d'administration et au comité de direction d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset. Vous trouverez sur notre site web de plus amples informations sur la législation et les réglementations pertinentes dans le cadre de nos activités.

5.1.3.5 Lutte contre la corruption

GRI 205-1, GRI 205-2

En raison de leur statut légal de gestionnaires de réseau de transport d'électricité, Elia Transmission Belgium est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires dans leur pays respectif. Celles-ci définissent trois principes fondamentaux : le comportement non discriminatoire, le traitement confidentiel de l'information et la transparence des informations de marché non confidentielles à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité.

Dans le cadre du code éthique, une politique relative à la subornation et à la corruption et qui définit ces deux concepts a été formulée. Outre l'interdiction de prendre part à toute pratique (qu'elle soit directe, indirecte ou par le biais de nos fournisseurs) impliquant de la subornation ou de la corruption, Elia se concentre également sur le renforcement des capacités de ses collaborateurs. Les collaborateurs sont formés afin de reconnaître les comportements ou incidents où il peut être question de subornation ou de corruption. Ils ont également la possibilité de signaler tout cas constaté, de manière sûre et anonyme grâce au système de signalement.

Le Compliance Officer d'Elia déclare qu'en 2020, il n'a reçu aucun signalement de violations de ce type, ni de la part de collaborateurs internes, ni de stakeholders externes.

Afin de répondre aux trois principes décrits plus haut, Elia a élaboré un programme d'engagement approuvé par le comité de gouvernance d'entreprise. Toute violation des codes de l'entreprise peut être signalée au Compliance Officer, qui les traitera de manière objective et confidentielle. Le Compliance Officer fait rapport annuellement aux organes de régulation à ce propos. Le programme annuel d'audit interne comprend un certain nombre de mesures et de vérifications destinées à servir de garde-fous spécifiques contre la fraude. Tous les constats sont systématiquement signalés au comité d'audit. En 2020, aucune constatation de fraude pertinente n'a été rapportée durant les audits spécifiques sur les risques de fraude dans les processus financiers et d'achat.

Depuis 2018, Elia a mis en place une politique qui régit le point de contact externe pour les violations de l'intégrité professionnelle via un système de signalement externe. Si un collaborateur interne ou un stakeholder externe signale anonymement une infraction supposée de l'intégrité, un comité interne est immédiatement convoqué pour traiter le dossier et, le cas échéant, prendre des mesures internes. Le comité rend compte à la direction d'Elia chaque année et sur une base ad hoc comme exigé.

Elia offre aussi régulièrement une formation sur les bases en matière d'achat, de lutte contre la corruption et de comportement conforme à chaque collaborateur impliqué dans les processus financiers et d'achat.

5.1.3.6 Influence politique

GRI 102-16, GRI 415-1

Les lois et les réglementations ont une forte influence sur les activités d'Elia. Les différents gouvernements au niveau fédéral et régional octroient à Elia la licence d'exploitation et contribuent à définir le cadre légal dans lequel

le gestionnaire de réseau de transport doit mener sa mission d'intérêt public. Les autorités et gouvernements régionaux octroient également les autorisations pour la construction de l'infrastructure de transport. Les régulateurs déterminent le cadre réglementaire au sein duquel ces activités doivent être développées.

Dans ce contexte, Elia se conforme à toutes les réglementations qui affectent l'exploitation du réseau de transport. Il incombe également à Elia de contribuer au débat politique et à l'orientation de la législation. Nous procédons de manière transparente et visible pour le grand public. En tant que monopole juridique responsable de missions d'intérêt public aussi importantes, Elia définit son point de vue en donnant la priorité à l'intérêt de la communauté.

Elia est un conseiller de confiance pour des thèmes tels que la transition énergétique, l'approvisionnement sûr en électricité parallèlement à une part croissante d'énergie renouvelable ainsi que l'extension du réseau.

Lorsqu'il développe son point de vue, Elia a pour ambition d'impliquer les stakeholders politiques et les régulateurs dès que possible. Cela donne à toutes les parties la chance d'exposer leur opinion, améliore la qualité des informations et développe la confiance. Elia s'assure que les collaborateurs actifs dans les domaines de la politique sociétale et énergétique disposent de principes clairement définis qui les guident dans leurs communications et leurs actions.

Afin de renforcer les contacts politiques au niveau européen en particulier, le poste d'Elia Group Head of EU Affairs a été créé. Elia est inscrite au registre de transparence de l'UE et liées par le code de conduite de ce dernier.

Le département Public & Regulatory Affairs and External Relations est entre autres responsable de la communication politique. Un Corporate Reputation Committee, composé de représentants de tous les départements internes en contact avec des stakeholders (politiques) externes, a été mis sur pied pour coordonner les différents contacts avec ces stakeholders.

En Belgique, Elia est un acteur important au niveau national disposant d'une vue globale sur le système électrique mais qui incorpore également une approche régionale et locale. Nous jouissons donc d'une position unique pour fournir des analyses, des conseils et émettre des recommandations aux autorités publiques afin qu'elles prennent des décisions éclairées.

Le code éthique d'Elia s'applique à tous les collaborateurs et encadre des aspects tels que le respect de la législation, les conflits d'intérêts ou la déontologie professionnelle. En 2020 (et comme par le passé), Elia n'a versé aucune contribution à des politiciens ou à des partis politiques.

5.1.3.7 Gestion des risques

GRI 102-30, GRI 102-11, GRI 201-2

Elia s'emploie à éviter tout risque pouvant potentiellement mettre en danger son existence, à réduire autant que possible les positions à risque et à optimiser le profil opportunités/ risques. Le groupe Elia dispose d'un Head of Group Risk Management, qui fait rapport directement au CFO du groupe Elia. Au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport, le groupe Elia a lancé une initiative pour continuer à développer la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui auront une influence sur la gestion des risques chez les entreprises du groupe Elia. En 2021, les risques climatiques seront évalués et intégrés plus fermement dans la gestion des risques de toutes les entreprises du groupe Elia. Depuis 2017, Elia répond au questionnaire sur le changement climatique du CDP qui porte sur la gestion par les entreprises des impacts environnementaux ainsi que des risques et opportunités liés au climat. En 2020, Elia a obtenu un score de B pour l'année 2019. Dans le cadre de leurs approches systématiques de gestion des risques, Elia examine et évalue régulièrement les domaines de risque suivants :

- Résultats
- Santé et sécurité
- Trésorerie
- Sécurité d'approvisionnement
- Réputation

Au sein de chaque entreprise, des directives en matière de risques définissent la manière dont les risques sont systématiquement identifiés, enregistrés, évalués et contrôlés à chaque trimestre. À l'occasion d'une conférence/d'un atelier sur les risques organisé(e) une fois par an, l'ensemble des chefs de département (deuxième niveau de management), en tant que chargés de risques, et le Risk Manager rencontrent le collège de gestion journalière pour discuter des principaux risques et thèmes qui y sont liés. Un processus intégré visant à lier le calendrier, le budget et la gestion des risques a été mis en place au niveau de la gestion de projets d'infrastructure. En matière de durabilité, de nombreux risques sont assignés aux domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il s'agit par exemple des risques de sécurité au travail, de dommage environnemental ainsi que dans le domaine de la sécurité et de la transparence des données. Vous trouverez plus d'informations sur la gestion des risques dans le rapport de gouvernance d'entreprise.

5.1.3.8 Sécurité et gestion des urgences

Infrastructures critiques

Pour Elia, la sécurité dépasse les frontières de l'entreprise. Par exemple, le personnel est formé à la gestion et à la communication de crise avec les stakeholders internes et externes lors d'exercices de crise réguliers en équipe. Les structures, les processus et les canaux de reporting existants sont non seulement évalués et améliorés en permanence mais les membres de la cellule de crise et les collaborateurs sont formés de façon intensive afin de disposer des compétences nécessaires pour faire face de manière réfléchie à des événements imprévus dans

une situation de stress élevé et de prendre des décisions rapides et adéquates pour gérer la crise. Ces mesures et d'autres visent à accroître la résilience d'Elia de manière holistique. Outre la formation pour tous les membres de la cellule de crise, cela inclut également la révision des concepts de protection de la propriété et le renforcement de la sécurité générale de l'entreprise.

En 2020, le cadre et le mode opératoire spécifique pour le screening de nos zones les plus critiques (NCC/RCC/locaux data)⁵ ont été définitivement approuvés par les autorités compétentes. Afin de garantir une protection optimale des données à caractère personnel, un protocole RGPD⁶ spécifique a été élaboré par Elia et le SPF Économie. Une implémentation et un déploiement complets ont eu lieu au mois de novembre, après une période d'essai concluante. Notre objectif est que tous les accès à ces zones spécifiques aient fait l'objet d'un screening d'ici fin 2021.

Malgré les défis liés au coronavirus, le plan CAPEX proposé dans le cadre de la politique spécifique de protection des infrastructures critiques et stratégiques a été entièrement mis en oeuvre. De plus, en matière d'innovation, nous avons réalisé un proof of concept concernant de nouvelles technologies de protection de postes à haute tension spécifiques. Les résultats positifs indiquent que nous pourrions à l'avenir protéger les infrastructures sensibles de manière optimale.

Nous avons décidé de passer à un système de contrôle en ligne des accès afin de garantir une sécurité optimale en matière d'accès à nos postes. En 2020, nous avons mené simultanément plusieurs projets pilotes dans diverses zones réparties dans l'ensemble du pays. Le nouveau système permet un suivi en temps réel ainsi qu'une (dés)activation instantanée des droits d'accès.

Conformément à la législation relative aux infrastructures critiques (directive PEPIC⁷), Elia a défini de nouveaux critères et procédé à une nouvelle analyse des infrastructures actuelles en concertation avec les autorités compétentes. Cette étude multidisciplinaire a donné lieu à une liste de nouvelles infrastructures critiques potentielles d'Elia qui devrait être officiellement confirmée en 2021.

En 2020, le SPF et l'AFCN ont mené diverses inspections dans nos infrastructures critiques en concertation avec le département Security et sous la supervision de celui-ci. Ces inspections visaient à confronter le plan de protection de l'exploitant (PPE) établi à la réalité du terrain. Les éventuels points d'attention sont repris dans la révision du PPE de chaque infrastructure critique.

À la demande spéciale du service public compétent, Elia et ENGIE ont établi un plan de protection de l'exploitant (PPE) commun pour les infrastructures critiques rattachées à la centrale nucléaire de Tihange. En 2020, ce plan a été officiellement remis au service public concerné.

Les conditions de sécurité pour l'accès aux infrastructures de la centrale nucléaire de Doel ont été renforcées en 2020. Les obligations en matière d'habilitations de sécurité pour les personnes qui accèdent aux installations techniques ont été étendues à l'ensemble du site (bâtiments administratifs, chantiers, postes 150 kV, etc.). Au total, près de 150 demandes d'habilitation de sécurité supplémentaires ont été introduites. Concernant la pandémie de coronavirus, Elia a mis sur pied une task force coronavirus spéciale dès que les premiers cas ont été recensés en Europe. Le Head of Security a été désigné comme gestionnaire de crise. (pour plus de détails, référez-vous à la section Gestion de la pandémie de Covid-19).

IT

Un élément clé récurrent pour garantir la confidentialité des données critiques est le développement de la robustesse, de la sécurité et de la protection de nos systèmes IT et réseau. Un échange de bonnes pratiques et d'informations a lieu dans le secteur des services publics, et ce, tant au niveau national (Synergrid) qu'au niveau européen (ENTSO-E). Nous évaluons le paysage et l'évolution des menaces pour pouvoir mettre en oeuvre les mesures d'atténuation des risques adaptées.

Voici quelques mesures concrètes en la matière prises en 2020 :

- Scan mensuel externe du périmètre externe d'Elia (adresses IP publiques d'Elia) afin d'évaluer la vulnérabilité potentielle d'applications internet en ce qui concerne de possibles cyberrisques. Au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport, aucune cyberattaque ciblée sur Elia n'a été enregistrée.
- Lancement du programme ISMS dans le cadre d'une bonne gouvernance et en tant que levier pour répondre aux exigences réglementaires (Directive SRI, ENTSO-E) : concevoir, créer et implémenter un système de gestion de la sécurité de l'information (Information Security Management System ou ISMS) en ligne avec la norme ISO 27001. L'ISMS est un cadre de politiques et de contrôles pour gérer la sécurité et les risques qui en découlent de façon systématique à travers l'ensemble de l'organisation. L'objectif est d'obtenir la certification ISO 27001 en 2022.
- Nomination d'un Data Protection Officer (DPO) pour s'assurer qu'Elia traite les données personnelles des personnes concernées (son personnel, ses clients, ses fournisseurs ou tout autre individu) conformément au règlement applicable en matière de protection des données (RGPD).

Urgence et reconstitution

G4-EUS-DMA Disaster/ Emergency Planning and Response

Si une crise électrique devait se produire, à la suite d'une catastrophe naturelle (comme des conditions météorologiques extrêmes), d'attaques malveillantes ou d'une pénurie de combustible, Elia a mis au point une gestion de crise composée de trois plans principaux :

- Le plan de gestion de crise décrit les rôles, responsabilités et processus liés à la gestion de crise. La gestion de crise se base sur les scénarios de plans d'urgence, comme le Standardized Emergency Preparedness Plan (SEPP). Les plans d'urgence contiennent des mesures et définissent les processus de reporting et d'information.

- Le plan de défense du système englobe des mesures automatiques et manuelles visant à éviter à tout prix un blackout, à limiter la propagation des perturbations et à stabiliser le système électrique lorsqu'il est en état d'urgence afin de permettre le retour à l'état normal ou d'alerter le plus tôt possible, et ce, avec un impact minimal sur les utilisateurs du réseau. Conformément au plan de défense du système, Elia a mis en place un plan de délestage indiquant une quantité de demande à déconnecter manuellement ou automatiquement lorsque cela s'avère nécessaire pour éviter la propagation ou l'aggravation d'une crise électrique.
- Le plan de reconstitution contient un ensemble d'actions pouvant être mises en place après une perturbation ayant entraîné des conséquences à grande échelle (black-out, par exemple) pour ramener le système électrique à l'état normal.

Elia forme régulièrement ses équipes d'opérateurs grâce à des exercices de simulation et réels à petite échelle. Ces exercices impliquent des stakeholders et partenaires pertinents comme les gestionnaires de réseau de distribution ou les producteurs d'électricité. En général, les gestionnaires de réseau s'entraînent en continu à la gestion de situations anormales ou de crise grâce à diverses formations théoriques et pratiques.

Les gestionnaires de réseau de transport doivent régulièrement tester leur capacité à redémarrer le système. Ces tests de redémarrage, aussi appelés tests black-start, font partie des plans de reconstitution du réseau des gestionnaires de réseau de transport. Ces derniers testent régulièrement cette capacité dans leur zone de réglage respective afin que l'approvisionnement énergétique puisse être rétabli le plus rapidement possible après une coupure de courant.

Les opérateurs du centre de contrôle national et des centres de contrôle régionaux suivent des formations théoriques et sur simulateur concernant l'application des plans d'urgence et de reconstitution.

En 2020, Elia a réalisé avec succès deux tests black-start et différents exercices d'urgence, comme des tests de préparation aux risques pour les membres de l'équipe de crise et des tests « National Backup Control Center » (gestion en temps réel hors réseau depuis la salle de contrôle de secours du NCC à Merksem pendant plusieurs heures).

Lors de plusieurs moments de consultation en ligne en 2020, l'équipe de crise a été préparée à répondre de manière adéquate à une situation de crise en pleine pandémie de coronavirus.

5.1.3.9 Fiabilité du réseau

G4 EUS Security of Supply

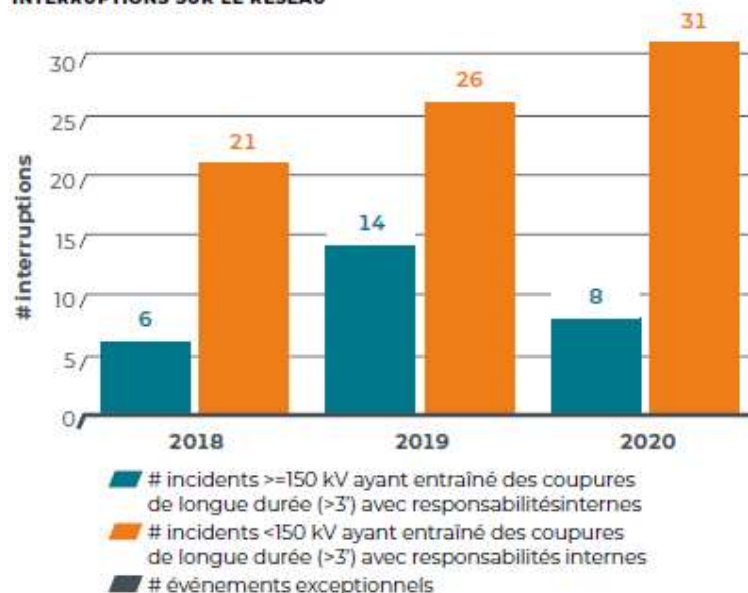
Afin de répondre à tout moment à la demande en électricité, Elia doit garantir la fiabilité de son réseau à ses clients. En tant que gestionnaire de réseau de transport (GRT), Elia fournit une infrastructure dotée d'interconnexions électriques adéquates pour le bon fonctionnement des marchés et des systèmes, ce qui constitue la meilleure garantie de sécurité d'approvisionnement. Cependant, même lorsque les marchés et les systèmes fonctionnent bien et sont interconnectés, il existe toujours un risque de panne. Les actions mises en place pour faire face

à une panne électrique à grande échelle causée par un événement exceptionnel sont décrites à la section précédente.

Disponibilité du réseau et interruptions

Afin d'évaluer la disponibilité du réseau sur une année, nous enregistrons le nombre d'incidents qui ont mené à au moins une interruption de plus de trois minutes chez un client (norme internationale) et pour laquelle Elia est responsable. Les interruptions causées par des erreurs du client, des orages, des tiers, des oiseaux, etc. ne sont pas prises en compte ici. Aucun événement exceptionnel ne s'est produit en 2020.

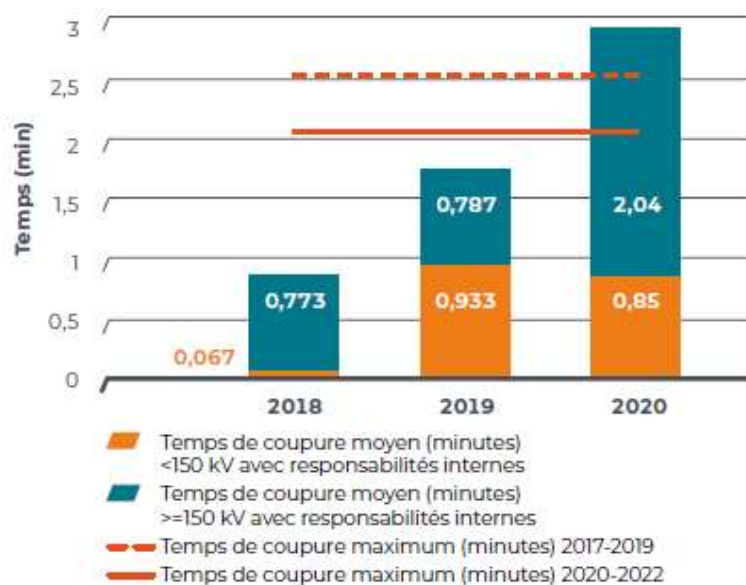
INTERRUPTIONS SUR LE RÉSEAU



La majorité des interruptions ont lieu sur le réseau de transport local (< 150 kV), la plupart des clients étant raccordés au réseau de transport local (régional) plutôt qu'au réseau de transport fédéral. Lorsque l'on parle des interruptions sur le réseau, on tient également compte de l'**Average Interruption Time (AIT)**. Cette donnée représente la durée d'interruption équivalente à une interruption similaire pour tous les clients raccordés au réseau (donc pendant la même durée) pendant l'observation et est calculée selon la formule Energy Not Supplied / Yearly Average Power.

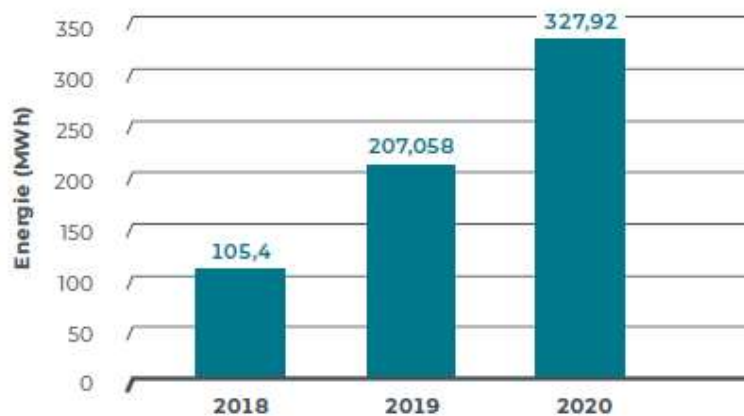
Le **Maximum Interruption Time** est la valeur de référence utilisée par la CREG, le régulateur fédéral belge, pour calculer l'incitant Average Interruption Time (AIT) en matière de continuité d'approvisionnement. Pour la période 2020-2022, sa valeur s'élevait à 2,1 minutes.

TEMPS MOYEN D'INTERRUPTION



La valeur Energy Not Supplied (ENS) se rapporte à toute l'énergie non fournie à nos clients pendant des coupures de plus de trois minutes causées par des problèmes internes à Elia. Toutefois, cela ne tient pas compte de l'impact des événements majeurs.

ENERGIE NON TRANSPORTÉE/NON FOURNIE (MWh)



Le score ENS obtenu est plus élevé que l'année dernière en raison de plusieurs défaillances techniques sur nos équipements causées par une série de tempêtes en janvier et février 2020.

Disponibilité du réseau

La disponibilité onshore représente la disponibilité des points d'interface entre le réseau Elia et le réseau du client. Elle prend en compte toutes les interruptions causées par des risques intrinsèques (météo, tiers, animaux à l'extérieur du bâtiment, etc.) ou par des problèmes internes à Elia (p. ex. défaillance matérielle, erreur humaine) qui ont duré plus de trois minutes, mais exclut les interruptions directement causées par les clients d'Elia.

MÉTHODE DE CALCUL :

Disponibilité onshore = $1 - \frac{\text{AIT (interne Elia + risque intrinsèque)}}{\text{(Nombre de minutes dans l'année)}}$

	2018	2019	2020
Disponibilité du réseau onshore aux points de raccordement	0,99999039	0,99999671	0,999994

En 2020, la disponibilité onshore en Belgique est restée très élevée (supérieure à 0,99999).

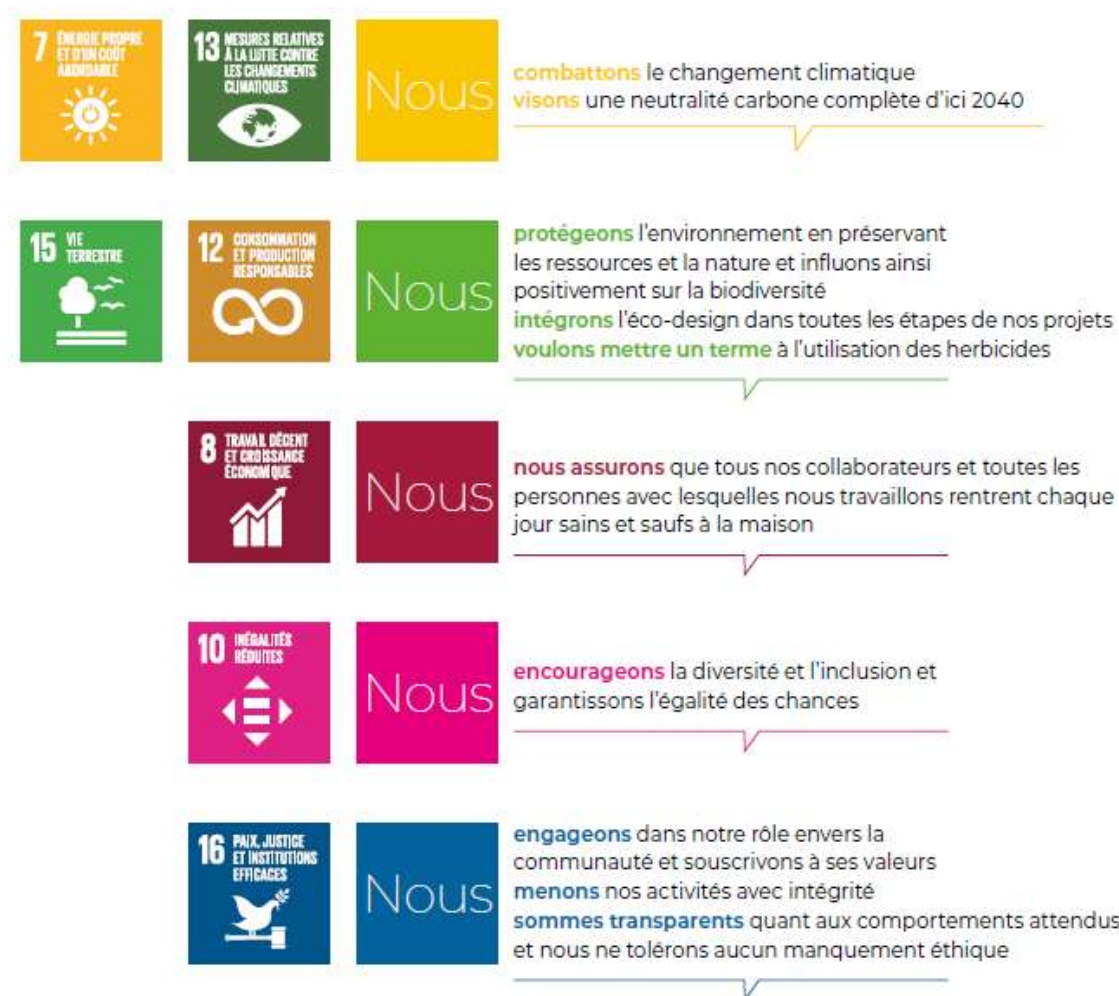
5.2 Stratégie

GRI 102-15, 102-29, GRI 201-2

5.2.1 Act Now – l'initiative de durabilité du groupe Elia

En 2020, les équipes Sustainability d'Elia et de 50Hertz ont lancé « Act Now », l'initiative de durabilité du groupe Elia. Elle a été traduite en objectifs de durabilité dans cinq domaines clés (ou phares) :

Act Now – Objectifs Elia Group



Ces cinq projets phares sont liés aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Les 17 ODD ont pour but d'être un plan directeur et d'explicitier les contributions à un futur meilleur et plus durable pour tous d'ici 2030. Avec « Act Now », nous avons défini des objectifs à long terme dans les domaines de la neutralité carbone, de la biodiversité et de l'éco-design de nos assets, de la santé et de la sécurité, de la diversité et de l'inclusion ainsi que des valeurs et de la gouvernance éthiques. La durabilité va devenir un indicateur plus important

pour orienter les décisions du business plan afin d'atteindre un niveau suffisamment ambitieux dans nos projets et activités.

En ce qui concerne le changement climatique, le secteur de l'électricité dispose d'un potentiel majeur en matière de décarbonisation. L'électricité en tant que vecteur d'énergie est déjà la solution la plus efficace en termes de coûts dans la plupart des secteurs. Par conséquent, poursuivre l'électrification en intégrant les énergies renouvelables est donc la manière la plus efficace de réaliser la transition énergétique. Le groupe Elia est au cœur même du système énergétique, une place de choix pour identifier les leviers nécessaires à la décarbonisation de ce dernier. En plus de développer l'infrastructure de réseau nécessaire pour intégrer et transporter des volumes supplémentaires d'énergie renouvelable, le groupe Elia identifie les sources de flexibilité nécessaires pour faire face au caractère variable de l'énergie renouvelable et prépare le marché et le système à fonctionner avec 100 % d'énergie renouvelable.

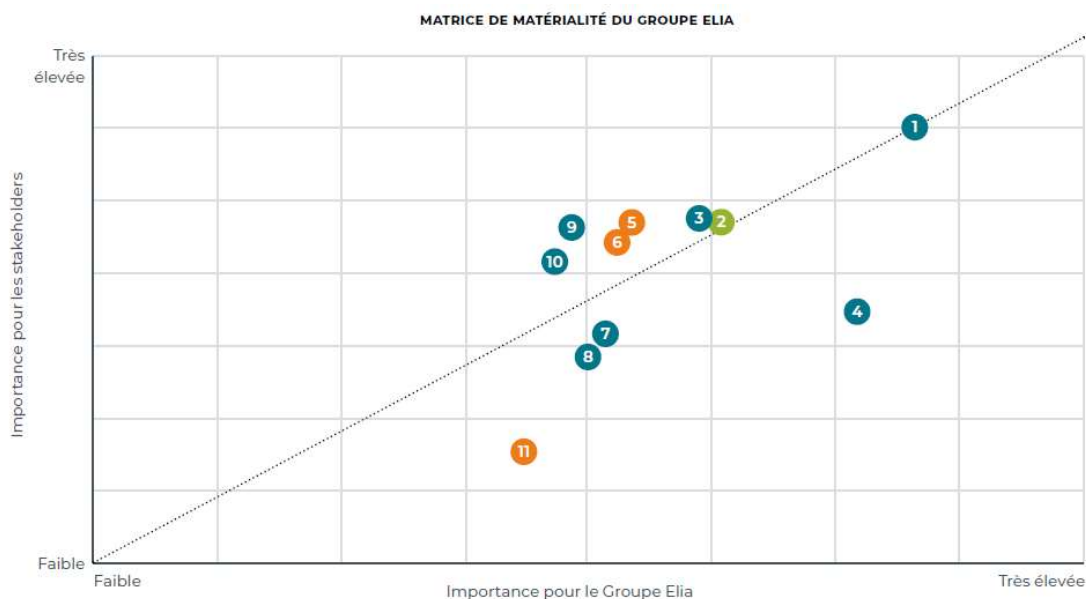
Une collaboration a été mise sur pied avec plusieurs autres GRT (Terna, RTE, TenneT, Amprion, Red Eléctrica, Swissgrid et APG) afin d'identifier les principaux leviers pour décarboniser le système énergétique. Un document sera publié d'ici mi-2021.

Le groupe Elia, y inclus Elia Transmission Belgium, soutient le Green Deal européen dans ses activités principales. Le développement du réseau exigé par la demande ainsi que nos programmes d'innovation permettent l'intégration toujours croissante d'énergie renouvelable, tandis que l'exploitation d'interconnexions ouvre la voie à l'échange d'électricité sans frontières en Europe. Lorsque cela est sensé sur le plan économique, nous couvrons les investissements importants liés à ces projets à travers des obligations vertes placées sur les marchés financiers européens et internationaux. C'est pourquoi nous nous engageons vis à vis des efforts de la taxonomie européenne en vue de rendre ce marché plus transparent.

5.2.2 Matérialité et objectifs

[GRI 102-15](#), [GRI 102-46](#), [GRI 102-47](#), [GRI 103-1](#), [GRI 102-29](#)

Nous avons consolidé nos enjeux économiques, environnementaux et sociaux de matérialité au niveau du groupe Elia en 2019. Résultat : 15 enjeux de matérialité d'importance élevée et très élevée ont été identifiés. Ils déterminent les lignes directrices du groupe Elia pour le reporting et le dialogue avec les stakeholders. Ces sujets sont représentés dans la matrice de matérialité ci-dessous.



Sujets d'importance élevée et très élevée

Environnemental ●, Social ●, Gouvernance ●

- 1 Disponibilité et fiabilité du réseau
- 2 Intégration des énergies renouvelables dans le système et le marché
- 3 Corruption et subornation
- 4 Cadre juridique et réglementaire
- 5 Dialogues transparents
- 6 Orientation client et satisfaction des clients
- 7 Gestion des risques
- 8 Développement de la technologie et accès à celle-ci
- 9 Transparence et ouverture
- 10 Coûts et efficacité des processus
- 11 Création d'emplois et développement des compétences

Sujets résultant de l'initiative Act Now

En plus des sujets existants d'importance élevée et très élevée, les domaines d'action suivants ont pris de plus en plus d'importance :

- Émissions impactant le climat et adaptation au changement climatique
- Biodiversité
- Protection de l'environnement opérationnel
- Diversité et égalité des chances

Critères ESG

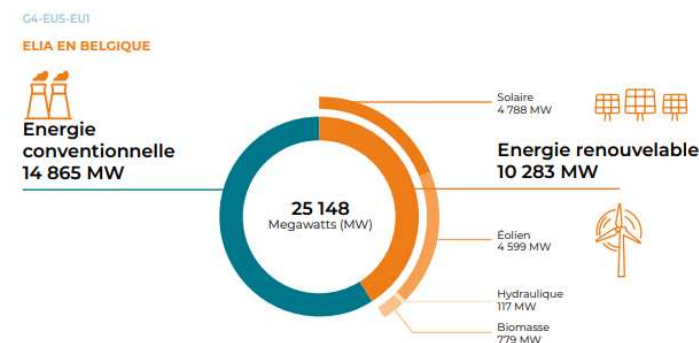
Le groupe Elia documente de façon transparente l'implémentation cohérente de sa gestion durable. Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont de plus en plus des facteurs moteurs dans les décisions essentielles des investisseurs. Le groupe Elia compte aussi sur un financement vert, c.-à-d. des obligations vertes, pour les frais financiers importants requis pour financer l'expansion du réseau et donc la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle nous avons sans cesse étendu et amélioré notre rapport de durabilité ces dernières années. Ces efforts sont maintenant récompensés et se reflètent par conséquent dans les bonnes notations, qui ne cessent d'ailleurs de progresser, obtenues par Elia Group auprès d'agences de notation reconnues au niveau mondial, telles que Sustainalytics, MSCI et Vigeo Eiris.

Au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport, Elia a signé un accord pour une facilité de crédit renouvelable (RCF) de 650 millions € liée à trois objectifs de performance durable d'Elia.

5.3 Marché de l'énergie et intégration des énergies renouvelables

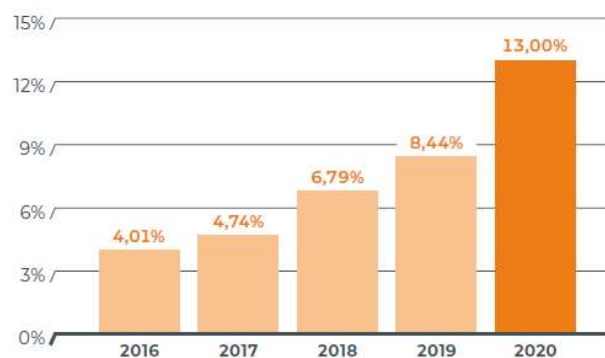
GRI 302-2, SDG7

5.3.1 Capacité installée



5.3.2 Evolution

ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS L'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE



5.3.3 Importation et exportation d'énergie

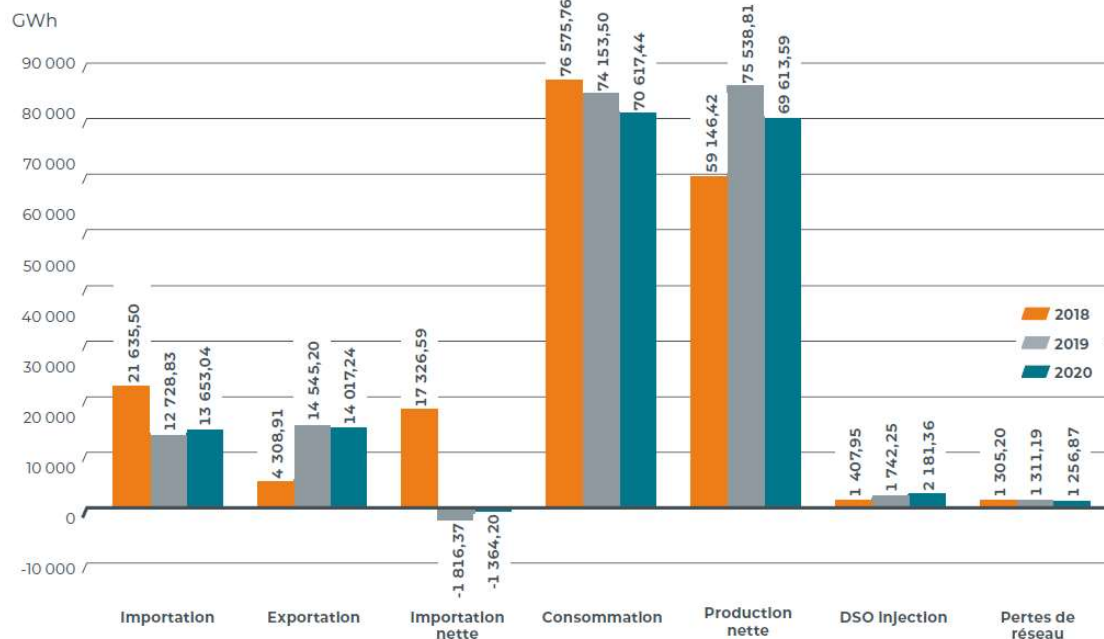
GRI 102-6, GRI 302-2

ALEGrO, la première interconnexion entre la Belgique et l'Allemagne, a été inaugurée en novembre 2020. L'interconnexion permettra aux deux pays d'échanger 1 000 MW (1 GW) d'électricité additionnelle (soit environ la consommation d'une ville d'un million d'habitants).



5.3.4 Equilibre énergétique

BILAN ÉNERGÉTIQUE



5.3.5 Pertes réseau

G4-EUS-EU12

Les pertes réseau constituent la différence entre la quantité d'énergie qui entre sur le réseau et la quantité d'électricité fournie. Elles sont inévitables lors du transport d'électricité et dépendent entre autres de facteurs tels que le niveau de tension et la distance parcourue. Elles prennent la forme de pertes de chaleur induites par le courant dans les lignes de transport, dans les transformateurs et autres éléments du système, ou encore de courant de fuite ou d'effet de couronne.

La technologie du courant continu à haute tension (HVDC), utilisée pour les interconnexions, est plus adaptée que la technologie conventionnelle en courant alternatif triphasé pour transporter de grandes quantités d'énergie sur de longues distances, avec peu de pertes réseau et un contrôle optimal. Lors de l'évaluation de l'empreinte carbone d'un GRT selon le « Greenhouse Gas Protocole », les pertes réseau font partie des émissions indirectes (scope 2). Pour plus de détails concernant notre bilan carbone, référez-vous à la section 8.2.1 Émissions – Gaz à effet de serre.

En Belgique, on distingue deux catégories de pertes réseau :

- les pertes sur le réseau contrôlé au niveau fédéral (> 150 kV) et compensées en vertu de la législation fédérale ;
- les pertes sur le réseau contrôlé au niveau régional (< 150 kV).

En 2020, Elia a enregistré 1,3 TWh de pertes réseau. Pertes de transmission en pourcentage de l'énergie totale (électricité transmise) : 1,8%.

Pertes réseau (nouveau depuis 2018) / Pertes électriques (en bilan des GES) : répartition par niveau de tension	unité	2020
Pertes réseau au niveau fédéral (à partir de 150 kV) : GRT	MWh	717 811
Pertes réseau au niveau régional (< 150 kV) : GRT local	MWh	539 061
Pertes réseau totales	MWh	1 256 872

Les pertes sont calculées grâce au State Estimator d'EMS. EMS modélise l'ensemble du réseau belge et liste chaque élément réseau. Le State Estimator va estimer l'état de chaque élément réseau sur la base de mesures en temps réel et des paramètres de modélisation du système.

5.4 Ressources humaines

[GRI 102-7](#), [GRI 102-8](#), [GRI 401-2](#), [GRI 401-3](#), [GRI 405-1](#), [SDG5](#), [SDG8](#), [GRI 103-2](#)

5.4.1 Approche de gestion

[GRI 102-41](#)

Elia doit intégralement son succès à la réussite de ses collaborateurs. Il incombe à l'entreprise de les aider à développer leurs compétences, à promouvoir leur santé et leur engagement, à les inclure dans les décisions et à garantir l'égalité des chances pour tous.

Elia respecte des directives internationales dépassant la portée de ses conventions collectives et accords d'entreprise, comme les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs stipulés dans le Pacte mondial des Nations unies. Par conviction et conformément à la convention n° 111 de l'OIT, Elia s'engage à promouvoir la diversité et condamne fermement toute forme de comportement discriminatoire dans toute situation professionnelle. Tous nos collaborateurs sont égaux, indépendamment de leur origine ethnique, de leur âge et de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance religieuse, de leurs opinions politiques, de leur origine nationale ou sociale, ou de tout autre facteur. Elia s'engage à accorder la même importance à tous ses collaborateurs et à leurs capacités, indépendamment de leur identité individuelle.

Aucun cas de discrimination n'a été signalé en 2020.

Dans le cadre de l'initiative de durabilité du Groupe, « Act Now », nous avons développé une charte de groupe sur la diversité et l'inclusion. En 2021, nous lancerons un Diversity & Inclusion Scan pour mieux comprendre où nous en sommes dans ces domaines. Nous pourrions ainsi mettre au point une roadmap spécifique afin de nous améliorer. Nous poursuivons également nos efforts en matière de santé et de sécurité au travail. Le maintien et le développement de notre culture d'entreprise fondée sur des valeurs constituent l'un des principaux objectifs de l'entreprise et le fondement stratégique de toutes les décisions relatives au personnel. Au sein du management, la responsabilité en matière de questions stratégiques liées au personnel incombe au Group Chief Alignment Officer et au Group Talent Management Officer.

En 2020, Elia a reçu le label Top Employer pour la troisième année consécutive. Selon le rapport du jury, Elia se distingue particulièrement dans le recrutement et la sélection de nouveaux talents. Nos efforts pour promouvoir la culture d'entreprise ainsi que les valeurs et comportements que nous voulons développer ont aussi obtenu la note la plus élevée. Les autres forces de notre politique RH mises en avant dans le rapport sont les progrès réalisés en matière d'employer branding, la politique pour l'accueil des nouveaux collaborateurs et l'intégration de la durabilité à notre politique RH.

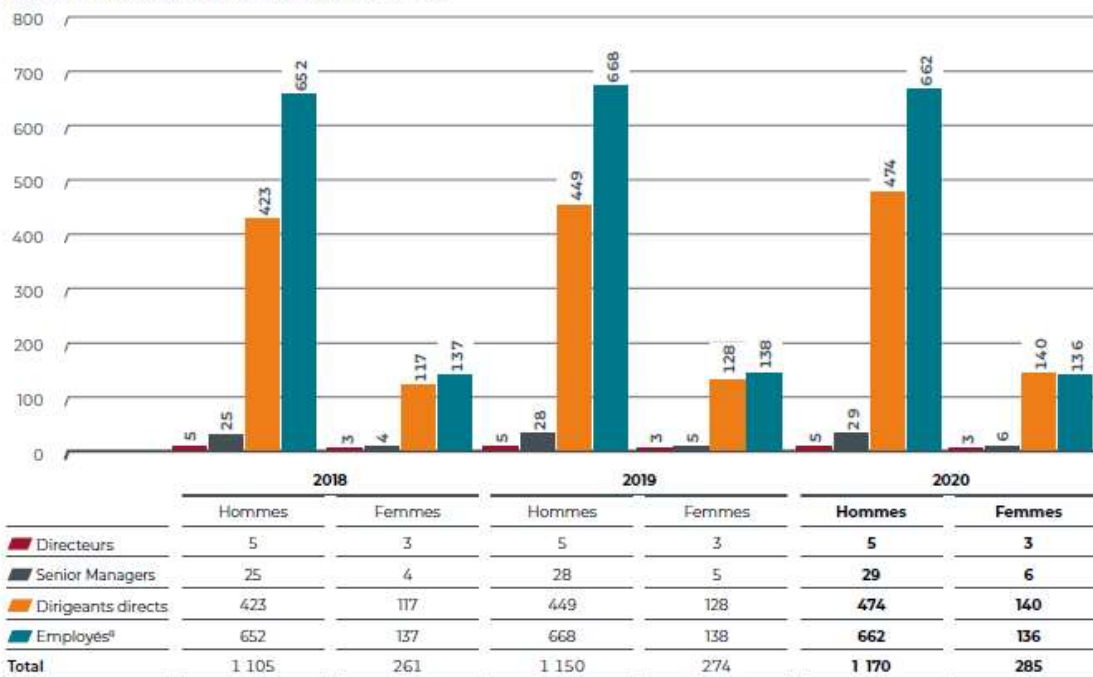
La proportion de femmes dans l'effectif total d'Elia est de 19,59 %. Au 31 décembre 2020, le pourcentage de femmes dans le premier et le deuxième niveau de management au sein de la direction élargie s'élevait à 20,93 %, à 22,8 % pour le troisième niveau, à 35,71 % du Conseil d'Administration et à 37,5 % au sein du Comité de Direction. La moyenne d'âge des collaborateurs d'Elia est de 42,4 ans, un chiffre stable par rapport aux années précédentes.

5.4.2 Effectif total

GRI 102-8, GRI 102-41, GRI 405-1, GRI 102-7

(filiales incluses : ESO, ETB, EE, EA, EGI and Eurogrid International)

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE RESPONSABILITÉ ET PAR SEXE



5.4.3 Employabilité

GRI 401-1, GRI 401-2

Les collaborateurs d'Elia bénéficient d'un environnement de travail favorable à la vie de famille et ont la possibilité de trouver un bon équilibre entre travail et vie privée.

Le dépistage précoce et la prévention des maladies professionnelles, ainsi que le maintien de l'employabilité du personnel, font également partie intégrante de la politique de santé et de sécurité au travail au sein d'Elia (cf. également la section Sécurité). Afin d'atteindre ces objectifs, Elia garantit des soins médicaux professionnels appropriés, qui se concentrent sur la protection et la prévention individuelles des risques pour la santé. De plus, Elia offre régulièrement à tous ses collaborateurs des consultations médicales professionnelles, des vaccins et des conseils en matière d'ergonomie sur le lieu de travail.

Une consultation qualifiée et confidentielle est disponible à tout moment en cas de stress personnel, de conflits ou de problèmes de dépendance. Les collaborateurs peuvent également participer à différents événements sportifs publics. Afin d'améliorer continuellement notre environnement RH, un entretien est toujours organisé avec les collaborateurs qui quittent l'entreprise pour mieux comprendre les raisons de leur départ.

Nouveaux effectifs et renouvellement du personnel

(filiales incluses : ESO, ETB, EE, EA, EGI and Eurogrid International)

NOUVEAUX EFFECTIFS 2020



RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL 2020



Nouveaux effectifs		2018		2019		2020	
		Nom- bre	(%)	Nom- bre	(%)	Nom- bre	(%)
Total		89	7%	132	9%	100	7%
Nouveaux effectifs par sexe	Hommes	66	74%	107	81%	73	73%
	Femmes	23	26%	25	19%	27	27%
Nouveaux effectifs par catégorie d'âge	< 30 ans	36	40%	51	39%	26	26%
	30 < 50 ans	47	53%	70	53%	55	55%
	>= 50 ans	6	7%	11	8%	19	19%

Renouvellement du personnel		2018		2019		2020	
		Nom- bre	(%)*	Nom- bre	(%)*	Nom- bre	(%)*
Total		46	3,4%	43	3,1%	47	3,2%
Collaborateurs ayant quitté Ella par sexe	Hommes	31	2,3%	34	2,4%	34	2,3%
	Femmes	15	1,1%	9	0,6%	13	0,9%
Collaborateurs ayant quitté Ella par catégorie d'âge	< 30 ans	7	0,5%	9	0,6%	6	0,4%
	30 < 50 ans	36	2,7%	34	2,4%	23	1,6%
	>= 50 ans	3	0,2%	0	0,0%	18	1,2%

* Taux de renouvellement = nombre de collaborateurs ayant quitté l'entreprise (nombre de collaborateurs au début de l'année + nombre d'employés à la fin de l'année) / 2

- Les nouveaux effectifs incluent tous les nouveaux collaborateurs engagés selon le budget prévu et tous ceux recrutés en plus par rapport au budget initial.
- Les changements de fonction ne sont pas compris.
- Le nombre de départs correspond au total de tous les collaborateurs qui quittent l'entreprise à la suite d'un licenciement, d'une démission ou d'un départ à la retraite entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée.

Congé parental

GRI 401-3

En Belgique, tous les travailleurs ont le droit à un congé parental de quatre mois (à temps plein ou à temps partiel).

À NOTER : il n'est pas possible d'établir le nombre total de collaborateurs au sein d'Elia qui ont droit à ce type de congé étant donné qu'ils peuvent déjà avoir fait valoir ce droit lorsqu'ils travaillaient pour une autre entreprise.

		2018		2019		2020	
		Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
TOTAL	Hommes	57	66%	75	67%	111	66%
	Femmes	30	34%	37	33%	58	34%
Congé parental à temps plein (≥ 1 mois)	Hommes	31	-	39	-	34	-
	Femmes	16	-	21	-	18	-
	Total	47	54%	60	54%	52	31%
Congé parental à temps partiel	Hommes	26	-	36	-	77	-
	Femmes	14	-	16	-	40	-
	Total	40	46%	52	46%	117	69%

Retraites

G4-EUS-EU15

	5 ans	10 ans
Pourcentage des collaborateurs qui pourraient prendre leur retraite dans les 5 et 10 prochaines années	11,40 %	11,80 %

5.4.4 Enquête de satisfaction

En 2020, l'enquête de satisfaction auprès des collaborateurs a été organisée pour la première fois au niveau du Groupe à l'aide du même questionnaire et de la même approche. C'est la première fois que des questions relatives à la diversité figuraient dans une section sur la culture d'entreprise.

L'intérêt pour cette enquête était très élevé, avec un taux de participation de 87 %.

Les résultats étaient également positifs. L'indice d'engagement se situe aux alentours de 70, ce qui est au-dessus de la moyenne d'autres entreprises ayant réalisé une enquête similaire et démontre l'engagement élevé de nos collaborateurs. Les résultats détaillés seront abordés au sein de l'entreprise et aux différents niveaux de la hiérarchie. Des champs d'action pour l'ensemble de l'entreprise et des mesures individuelles pour les équipes seront déterminés lors d'un processus de suivi qui débutera au premier trimestre 2021.

5.4.5 Formations

GRI 404-1

Afin de réaliser sa vision et de maîtriser les défis de demain, Elia a besoin de collaborateurs motivés étant donné qu'ils constituent un facteur de réussite essentiel en période de changements constants. En plus de formations sur les compétences techniques et de sécurité requises pour effectuer des tâches propres à notre cœur de métier, les collaborateurs d'Elia se voient également proposer des formations plus poussées adaptées à leurs besoins individuels ainsi que d'autres qualifications pertinentes.

La planification systématique des remplacements garantit la disponibilité d'un nombre suffisant de collaborateurs potentiellement qualifiés pour occuper l'ensemble des postes de direction et nous permet de pourvoir les postes vacants, dans la mesure du possible, au sein de l'entreprise. Pour ce faire, le talent est identifié et mis en avant, par exemple lors de programmes pour les « jeunes professionnels », qui sont développés et proposés de concert au sein d'Elia. Il existe des programmes pour développer les compétences des collaborateurs ou les aider lors d'une transition de carrière (innovation, « intrapreneurship », leading the change et programmes de formation externes).

Elia attire de nouveaux talents qualifiés par le biais de sa propre formation interne, via un programme de formation de 24 mois, la supervision de stages ainsi que de formations et de mémoires de bachelier et de master en collaboration avec des universités et des hautes écoles.

Un programme de talents a été lancé au sein du groupe Elia lors du troisième trimestre 2020 pour compléter les programmes existants. Talent@Elia Group est un des projets prioritaires du business plan du groupe Elia. Dans un contexte en constante évolution et de transformation digitale, l'équipe de projet va développer un cadre commun, global, intégré et durable pour la gestion des talents et des compétences au sein du Groupe.

De plus, les responsables d'équipe peuvent également suivre des modules de formation spécifiques pour développer leurs propres compétences en leadership.

En 2020, huit étudiants ont rejoint Elia dans le cadre de stages ou de mémoires et 34 « consultants internes » (qui suivent le programme de formation de 24 mois) étaient employés par l'entreprise.

Le nombre moyen d'heures de formation et de recyclage, hors formations régulières de sécurité, s'élevait à 22 heures par collaborateur et 11 heures par collaboratrice au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport.

5.4.6 Politiques de rémunération

GRI 102-35 – GRI 102-38, GRI-102-41, GRI 405-2

La politique de rémunération d'Elia a pour objectif principal d'attirer et de garder les meilleurs talents, de récompenser la performance et d'encourager la culture du feedback et de l'amélioration continue quand c'est possible.

La rémunération est en ligne avec les exigences et les performances, peu importe le sexe, et est complétée par des avantages sociaux étendus et une assurance groupe. En plus, via le programme d'actionnariat d'Elia, les collaborateurs ont la possibilité de participer au succès de l'année financière précédente. En 2020, chaque collaborateur s'est ainsi vu offrir la possibilité pour la huitième fois d'acheter des actions à un prix préférentiel.

Elia communique de façon transparente la rémunération totale de l'équipe de direction dans les états financiers consolidés, en indiquant les rémunérations globales fixes et variables, ainsi que les pensions d'entreprise et tout autre avantage accordé à la direction. Les caractéristiques de base des systèmes de rémunération sont expliquées et détaillées dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Elia négocie avec le secteur de l'énergie des conventions collectives pour la « population non exemptée ». Pour la « population exemptée », notre politique de rémunération se base sur l'égalité interne combinée à la compétitivité du marché, la maturité dans la fonction, le respect des valeurs de l'entreprise, le safety leadership et la performance, peu importe le sexe.

Elia est disposée à communiquer son ratio de rémunération totale annuelle. Nous travaillons en interne à la méthode de calcul et mettons tout en oeuvre pour y parvenir au plus vite.

5.4.7 Systèmes de primes

Le système de rémunération des collaborateurs comprend des éléments reposant sur la réussite et les performances, qui les incitent à atteindre les objectifs communs de l'entreprise et les objectifs individuels qui en découlent. Tous les collaborateurs reçoivent régulièrement des retours sur leurs performances et l'évolution de leur carrière. Certains objectifs collectifs ont également trait à la gouvernance d'entreprise durable, tels que le respect de la santé et de la sécurité au travail.

5.4.8 Dialogue social et codétermination

GRI 402-1

Elia s'engage pour la liberté d'association, les négociations collectives et la protection des représentants des travailleurs. L'accent est mis en particulier sur la confiance et la collaboration permanente avec tous les syndicats. Un dialogue transversal a lieu au sein d'un conseil d'entreprise européen du groupe Elia qui réunit des représentants d'Elia et de 50Hertz.

Au sein d'Elia, la consultation sociale prévoit l'information, le dialogue et la négociation à travers les organes de consultation légaux tels que le conseil d'entreprise, le comité pour la prévention et la protection au travail et la délégation syndicale. Ces organes consistent en une représentation des collaborateurs et de l'employeur. Chaque organe dispose d'une mission consultative sur certains sujets et d'une mission de décision sur d'autres.

Outre ces organes légaux, nous impliquons nos partenaires sociaux dans une consultation et un dialogue sociaux via la participation à des groupes de travail afin de préparer ensemble l'implémentation de notre stratégie.

5.5 Sécurité

GRI 403-1, GRI 403-2, GRI 403-3, GRI 103-2, 403-6, 403-8

5.5.1 Approche de gestion

En tant que gestionnaires de réseau de transport d'électricité à haute tension, Elia exploite des installations où un accident, une défaillance technique ou une attaque externe peut blesser des personnes. La sécurité et le bien-être des individus (que ce soit le personnel d'Elia, celui de sous-traitants ou des tiers) sont une priorité clé et une préoccupation quotidienne d'Elia et de ses sous-traitants concernés. Elia a mis en place une politique de santé et de sécurité, entreprend des analyses de sécurité et promue une culture de la sécurité.

Le groupe Elia applique les normes de sécurité les plus strictes pour ses collaborateurs, ses sous-traitants et toute personne en contact avec ses infrastructures. Une fonction d'Elia Group Safety Officer a par ailleurs été créée.

Chaque collaborateur reçoit des instructions sur la manière de prendre conscience des dangers, de les signaler immédiatement et de soumettre des suggestions pour promouvoir des conditions de travail sûres et saines.

Les équipements de protection individuelle (EPI) portés par les travailleurs sont toujours récents. Les nouveaux EPI sont soumis à un test d'usure et le catalogue est adapté aux exigences.

Dans le cadre de son engagement en matière de sécurité, Elia vise continuellement zéro accident, et ce, pour tous les types d'accidents du travail, et pas uniquement pour les risques électriques.

C'est la raison pour laquelle la santé et la sécurité au travail ainsi que la prévention des blessures et des maladies font partie de notre stratégie d'entreprise et de notre programme de durabilité au niveau du Groupe (Act Now).

Au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport, Elia a rejoint Vision Zero, une initiative de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité qui vise à promouvoir activement les analyses comparatives et l'apprentissage collégial.

Le dépistage précoce et la prévention des maladies professionnelles, ainsi que le maintien de l'employabilité du personnel, font également partie intégrante de la politique de santé et de sécurité au travail au sein d'Elia. Pour atteindre ces objectifs, Elia garantit des soins médicaux professionnels adaptés, qui se concentrent sur la protection individuelle et la prévention des risques pour la santé. De plus, Elia offre régulièrement à tous ses collaborateurs des consultations médicales en entreprise, des vaccinations préventives et des conseils en matière d'ergonomie sur le lieu de travail. Une consultation externe qualifiée et confidentielle est disponible à tout moment en

cas de stress personnel, de conflits ou de problèmes de dépendance. Les collaborateurs peuvent également participer à différents événements sportifs publics.

En Belgique, le programme de sécurité Go4Zero (lancé en 2015) vise à intégrer la culture de la sécurité au sein d'Elia et chez les contractants, et concerne tous les projets. Pour Elia, il était important de mesurer notre culture de la sécurité, c. à d. la façon dont la sécurité est vécue en interne, afin de savoir où nous nous situons et ce que nous pouvons encore améliorer. En novembre 2020, Elia a obtenu le troisième niveau de certification sur la « Safety Culture Ladder » à la suite d'un audit de l'entreprise mené en septembre 2020 par l'organisme externe KIWA. La « Safety Culture Ladder » mesure le niveau de maturité de la culture de sécurité au sein d'une entreprise. Cet exercice montre que nous devons continuer à renforcer nos outils de gestion de la sécurité, conformément au projet Go4Zero.

Cet audit sera utilisé pour identifier nos priorités et mettre au point notre plan global de prévention 2020-2025.

Elia a également signé un partenariat de 2 ans avec VIAS, l'institut belge pour la sécurité routière, afin de promouvoir la sécurité sur la route auprès de ses collaborateurs et de les conscientiser davantage aux risques, mais aussi aux bonnes pratiques en tant qu'usagers (motards, cyclistes et piétons) dans le cadre de leurs déplacements professionnels et privés.

Outre les risques spécifiques au secteur, nous traitons aussi des risques liés au bien-être de nos collaborateurs grâce au programme Care4Energy qui s'assure de leur bien-être en se concentrant sur leur développement mental, physique, émotionnel et personnel.

Enquêtes Pulse Check : dans le contexte difficile et nouveau de la pandémie de coronavirus (et des confinements associés), Elia a régulièrement invité ses collaborateurs à répondre à des enquêtes afin de mieux comprendre la manière dont ils faisaient face à la situation et de déterminer ce qui pouvait être mis en place pour les aider davantage. Des séances de relaxation en ligne ont également été organisées.

5.5.2 Formations en santé et sécurité

GRI 403-5

Elia forme continuellement son personnel. Il existe un trajet de formation obligatoire pour tous les techniciens, qui est mis à jour périodiquement. Tous les collaborateurs sont régulièrement informés des dangers spécifiques au lieu de travail et des mesures pour les éviter. Elia met également du matériel de formation, des formations et des tests à disposition des contractants.

En plus des formations de recyclage pour nos équipes opérationnelles, nous veillons à ce que celles-ci soient continuellement informées de l'évolution des procédures et des méthodes de travail et qu'elles puissent apprendre de nos retours d'expérience.

Des « Safety Flashes » sont également envoyés de manière ad hoc à nos collaborateurs et nos contractants lorsqu'Elia identifie des risques spécifiques liés à l'utilisation de certains outils ou qu'elle souhaite rappeler les bonnes pratiques.

Étant donné la nature de nos activités, le trajet de formation n'a pu être modifié pendant la pandémie de coronavirus. Une série de formations ont donc été transformées en webinaires ou ont été maintenues en présentiel avec toutes les mesures de protection adéquates.

5.5.3 Inspections

GRI 403-2

La protection de la santé et de la sécurité au travail ne se limite pas à nos propres collaborateurs. Les normes strictes d'Elia s'appliquent également aux contractants externes travaillant sur ses sites. Lors de la conclusion du contrat et après, tout est mis en œuvre pour que les fournisseurs respectent les exigences strictes en matière de sécurité d'Elia. L'équipe Safety ainsi que la ligne hiérarchique effectuent régulièrement des inspections.

Dans le cadre du trajet de certification de la Safety Culture Ladder (voir plus haut), des auditeurs externes ont visité certains de nos sites administratifs, ont effectué six visites de chantier et ont organisé 25 entretiens avec le management et 49 avec les collaborateurs et les contractants.

Ces audits seront utilisés pour identifier nos priorités et établir notre plan global de prévention 2020-2025.

Les managers opérationnels et l'équipe Safety se rendent régulièrement sur le terrain pour observer la manière dont les activités sont organisées et exécutées, par nos propres équipes et celles de nos contractants.

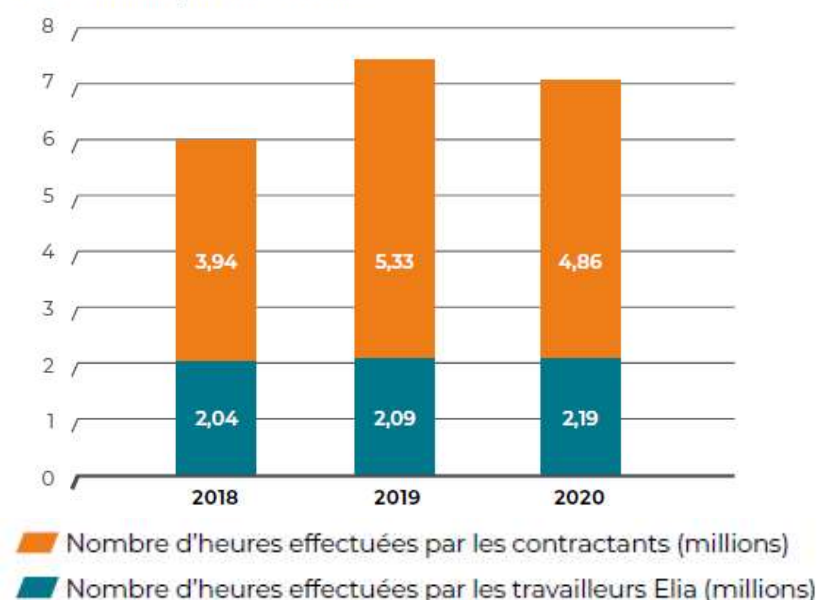
Les visites sur les lieux de travail relatives à la sécurité et le comportement des travailleurs sont des éléments essentiels d'un système de gestion des risques dynamique. Écouter et observer la hiérarchie permet d'adapter les méthodes ou les équipements, tandis qu'un coaching de la part de la hiérarchie permet une meilleure adhésion des collaborateurs aux méthodes et aux comportements prônés par l'entreprise. Nous avons adapté notre système de visite de sécurité afin d'améliorer la mise en pratique de cette approche, en vue de promouvoir certains comportements spécifiques qui caractérisent une culture de la sécurité proactive au sein de l'entreprise : la transparence et la volonté d'apprendre.

En 2020, 1 142 inspections de chantier ont eu lieu.

5.5.4 Accidents

GRI 403-9

Notre objectif est zéro accident, pas seulement pour nos propres collaborateurs mais aussi pour nos contractants, les gestionnaires de réseau de distribution et toute personne à proximité de nos installations.

TRAVAIL RÉALISÉ (MILLION D'HEURES)

Les principaux indicateurs témoignent de très bonnes performances en 2020. La pandémie de coronavirus n'a pas ralenti nos activités visant à garantir la fiabilité du réseau. L'ensemble de notre programme de maintenance et d'investissement a été réalisé comme prévu avec un nombre remarquablement bas d'accidents.

La sécurité est toujours la priorité numéro un d'Elia. C'est pourquoi nous avons fourni des statistiques concernant nos collaborateurs et nos contractants.

ELIA ACCIDENT STATISTICS

			2018	2019	2020
collaborateurs	Nombre de collaborateurs blessés avec au moins un jour d'absence	Hommes	4	4	1
		Femmes	2	0	0
	Nombre d'accidents de travail mortels	Hommes	0	0	0
		Femmes	0	0	0
	Taux d'accident ⁽¹⁾		2,9	1,9	0,5
	Total recordable injury rate ⁽²⁾ (TRI)		7,3	5,7	5
contractants	Taux de gravité ⁽³⁾		0,11	0,05	0
	Accidents mortels	Nombre	0	0	0
	Nombre d'accidents (avec et sans incapacité)	Total	44	41	27
	Taux d'accident ⁽¹⁾		5,6	3,4	3,9
	Total recordable injury rate (TRI) ⁽²⁾		11,1	7,7	5,5
	Accidents mortels	Nombre	1	0	0

1) Nombre d'accidents de travail avec incapacité (>1 jour) x 1 000 000/nombre d'heures de travail

(2) Nombre d'accidents de travail x 1 000 000/nombre d'heures de travail

(3) Nombre de jours calendrier d'incapacité liés à des accidents du travail x 1 000/ nombre d'heures de travail

5.6 Fournisseurs et droits de l'homme

5.6.1 Approche de gestion

SDG 12, GRI 102-9, GRI 204-1, GRI 308-1, GRI 308-2, GRI 414-1, GRI 103-2

Le groupe Elia doit respecter les procédures européennes d'appels d'offres. L'application de ces règles et d'autres directives internes garantit le même traitement non discriminatoire et transparent à chaque fournisseur ainsi que le traitement confidentiel des informations envoyées. Les processus de sélection des fournisseurs et la signature de nouveaux contrats reposent sur l'évaluation de plusieurs critères. Des éléments liés à la durabilité sont intégrés dans le contrat et les conditions générales d'achat qui sont signés par les fournisseurs.

Le groupe Elia s'est engagé à traduire ses principes éthiques forts dans le processus d'achats et à avoir un impact positif sur son environnement au sens large au travers des achats qu'il effectue. Il vise également à éviter les risques découlant du non-respect de certaines règles et normes dans la chaîne d'approvisionnement. Pour affiner ce processus, le poste de Head of Group Procurement a été créé.

En 2018, Elia a élaboré un code de conduite des fournisseurs, qui contient des principes, reconnus au niveau international, régissant la conduite éthique, la santé et la sécurité, ainsi que les aspects environnementaux et sociaux. Ce code s'applique désormais à l'ensemble du groupe Elia et fait systématiquement partie des documents pour les procédures d'achat européennes.

Pour que cet ensemble de principes ait un impact positif sur notre chaîne d'approvisionnement, nous avons élaboré une approche basée sur les risques. Pour chaque catégorie d'achat, nous évaluons les risques en fonction des risques traditionnels de la chaîne d'approvisionnement et des risques de durabilité de cette dernière. Une matrice est établie pour hiérarchiser les activités d'engagement des fournisseurs. Afin de rationaliser la gestion des ressources et de l'impact, nous souhaitons nous concentrer sur les fournisseurs qui sont les plus pertinents du point de vue de ce risque.

Chez Elia, nous avons entamé le déploiement d'un questionnaire interne d'auto évaluation des fournisseurs en matière de durabilité. Il s'adresse aux fournisseurs à haut risque ainsi qu'à certains fournisseurs à risque moyen triés sur le volet et vise à comprendre leur niveau d'engagement en termes de conduite éthique, d'aspects sociaux, de santé, de sécurité et d'environnement.

Dans une déclaration conjointe baptisée « The Greener Choice », les gestionnaires de réseau à haute tension d'Autriche, de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays Bas, d'Espagne et de Suisse ont annoncé vouloir aider à stimuler au plus vite une économie plus verte, en adoptant une approche plus écologique et donc durable, faisant ainsi écho au Green Deal européen.

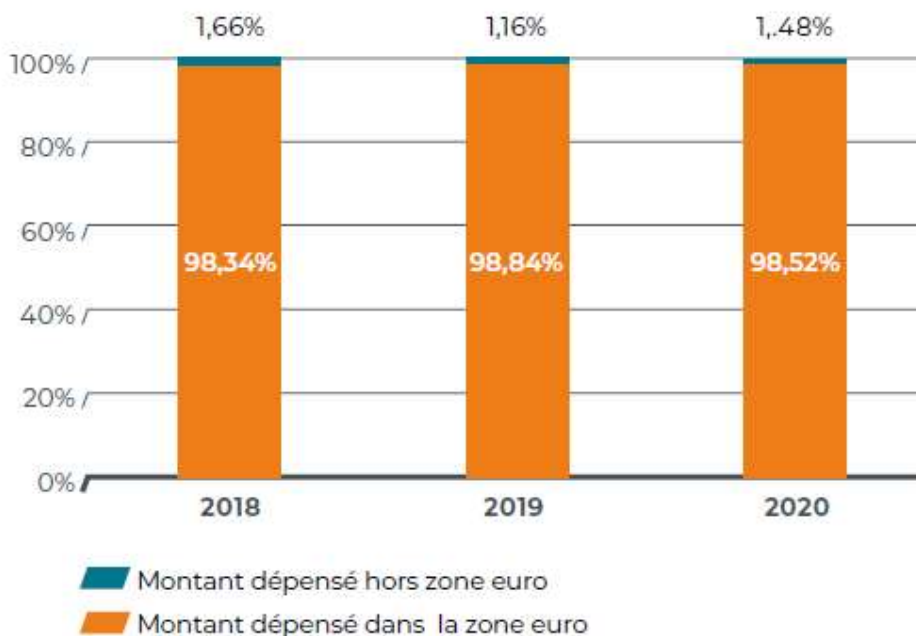
5.6.2 Fournisseurs et dépenses au sein de la zone euro

GRI 204-1

Les achats en dehors des pays de la zone euro sont très limités (moins de 5 %) et représentent pour la plupart des services en IT et en consultance. L'impact environnemental est également pris en compte dans les critères d'attribution. Elia respecte les normes exigeantes fixées par l'UE et la Belgique en termes d'environnement, de responsabilité sociale et de bien être des travailleurs. Les aspects de sécurité font l'objet d'une évaluation distincte. Il est en effet primordial pour Elia de travailler avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs sur l'importance de la sécurité.

	2018	2019	2020
Fournisseurs de la zone euro	2 305	2 271	2 236
Fournisseurs hors zone euro	116	109	101
Nombre de pays hors zone euro parmi les fournisseurs Elia	19	16	17

RÉPARTITION DES DÉPENSES EURO/NON-EURO



5.6.3 Droits de l'homme

GRI 414-1

Elia reconnaît sa responsabilité en matière de protection des droits de l'homme et respecte naturellement le droit à la vie privée, à la sécurité personnelle et à la liberté d'opinion ainsi que les droits de propriété de ses collaborateurs, de ses clients et des riverains. Elia s'engage également à respecter les normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi Elia est non seulement membre du Pacte mondial des Nations unies, mais adhère également aux normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Afin de veiller à ce que les partenaires commerciaux respectent également les règles internationales en matière de droits de l'homme (telles que l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants), la durabilité et l'éthique sont des éléments essentiels de l'évaluation des fournisseurs et des prestataires de services. Les fournisseurs d'Elia s'engagent à suivre un code de conduite commun et contraignant pour leur coopération. Ce code de conduite fait partie intégrante de tous les contrats fournisseur d'Elia. Par ailleurs, Elia sensibilise aux actions durables à travers des discussions régulières et font ainsi adhérer les fournisseurs au respect des principes éthiques et des directives en matière de développement durable. Toutes les commandes sont centralisées en Belgique. Par conséquent, tous les sites d'Elia sont soumis à un examen de diligence raisonnable des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

5.7 Engagement des stakeholders

5.7.1 Approche de gestion

GRI 102-40, GRI 102-42, GRI 102-43, GRI 103-2

L'implication des stakeholders en amont contribue à mieux leur faire comprendre la nécessité de notre réseau au bénéfice de la communauté et peut optimiser les processus correspondants. Elia entretient des contacts et échange des informations sur base régulière avec différents groupes de stakeholders.

Les stakeholders gravitant autour d'Elia sont régulièrement analysés et définis. Selon les enjeux stratégiques spécifiques, Elia entretient des contacts avec des autorités et des administrations publiques, des partis politiques, des citoyens locaux, la société civile (associations représentant des intérêts environnementaux, économiques, agricoles ou autres) ou des clients directement raccordés à leur réseau.

GRI 102-42, GRI 413-1

Un Corporate Reputation Committee a été créé chez Elia. Il est présidé par le Chief External Relations Officer afin de suivre, pour les enjeux sélectionnés, les différents contacts organisés entre les stakeholders et les départements concernés au sein d'Elia.

Elia organise de nombreuses initiatives destinées à ses stakeholders. La méthode et la fréquence d'engagement par groupe de stakeholders et le lien les unissant aux enjeux de matérialité sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Groupe de stakeholders	Mode d'engagement	Fréquence	Principaux thèmes/attentes
Collaborateurs	- gestion des performances - intranet - dons	- régulièrement	- collaborateurs - développement humain - collaborateurs - bien-être - engagement communautaire
Clients	- enquête de satisfaction des clients - Users' Group / groupes de travail - Extranet d'Elia - annuellement	- 4 à 6 fois par an	- services de transport - environnement - pratiques opérationnelles équitables
Communauté	- événements sociaux - engagement via ses propres collaborateurs	- régulièrement	- engagement communautaire
Actionnaires	- assemblée des actionnaires	- régulièrement	- performances générales de l'entreprise, y compris sa contribution à la communauté
Régulateurs	- rapports - communication	- régulièrement	- pratiques opérationnelles équitables

5.7.2 Community Relations et acceptation du public

[GRI 102-21](#), [GRI 102-29](#), [GRI 102-43](#), [GRI 102-44](#), [G4 EUS Stakeholder Participation](#)

Elia est convaincu que l'implication de tous les stakeholders à un stade précoce est déterminante dans la réussite de la transition énergétique et des grands projets nécessaires à une expansion durable du réseau. Notre approche consiste à contacter et à informer toutes les parties afin d'obtenir leur point de vue, et ce, dans le but d'améliorer les échanges et le dialogue et de développer la confiance.

Une approche transparente et cohérente destinée à répondre autant que possible aux exigences de la société et aux attentes de la communauté améliorera sensiblement l'acceptation de nos projets. En outre, cette approche doit être clairement communiquée aux différents stakeholders dès le début des projets afin que toute inquiétude puisse être rapidement dissipée. Pour atteindre cet objectif, le département Community Relations a développé une méthodologie intégrée de communication et d'acceptation du public qui implique de manière systématique les stakeholders et les actions de communication dans le développement du réseau afin non seulement de limiter les risques liés aux coûts et au calendrier, mais aussi de réaliser le projet qui tient le mieux compte des intérêts de la communauté.

Nous entamons le dialogue avec les stakeholders concernés à un stade précoce de la planification des projets. Lors de la phase de conception de nos projets, nous travaillons principalement avec la société civile, les communes et le monde académique. Nous organisons également une consultation publique par rapport au plan de développement du réseau. À un stade ultérieur, lorsque les projets se font plus concrets, un dialogue approfondi est mis en place avec les citoyens.

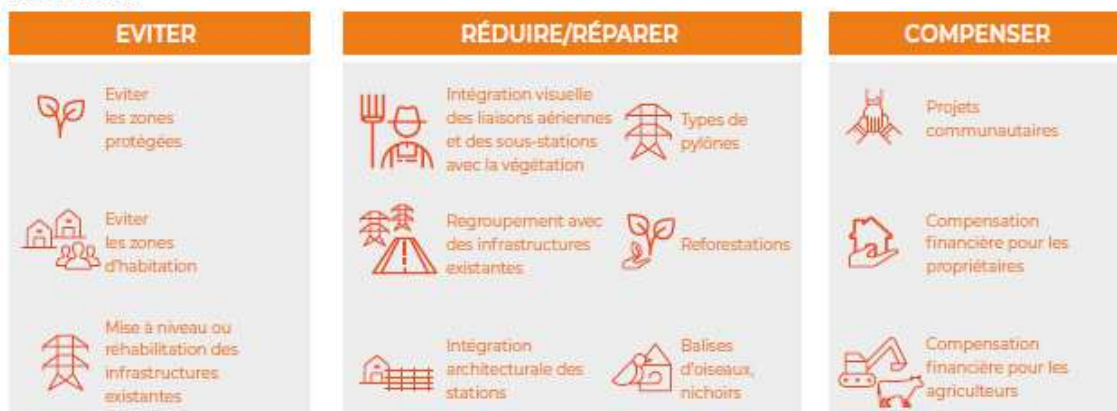
Dans le contexte de la pandémie de Covid 19, nous avons également adapté notre manière d'informer les citoyens et les autorités publiques en faisant appel à davantage d'outils de communication digitaux. Nous avons mis en place différents formats pour l'information et la consultation du public, que ce soit de manière digitale ou lors de rencontres individuelles. Cette approche nous a permis de maintenir le contact avec les stakeholders tout en respectant les mesures et restrictions en vigueur durant cette période difficile.

Pour les deux principaux projets en Wallonie et en Flandre, Elia a entamé un processus de participation précoce avec la société civile et certains experts régionaux. L'objectif était de définir le meilleur projet (en tenant compte des intérêts environnementaux, économiques et agricoles) et de recueillir leur opinion sur la base de leurs différentes expertises. Ces processus sont toujours en cours et incluent désormais plus de parties et d'organisations représentatives. Des rapports spécifiques exposant les options technologiques pour le projet ont été fournis. Concernant le projet en Flandre, une approche participative a été mise en place avec un facilitateur, un groupe d'experts indépendants ainsi que des représentants des citoyens, des communes et de la société civile afin de répondre à l'ensemble des questions et scénarios soulevés par les communautés locales.

Elia communique et collabore en toute transparence pendant l'ensemble du processus de développement. Outre les réunions d'information publiques préalables exigées par la loi dans le cadre du développement de ce type de projets, nous organisons une série de marchés de l'information qui sont des sessions d'information destinées aux riverains. En 2020, huit sessions d'information relatives au processus officiel d'obtention des permis ont été organisées, permettant d'informer plus de 11 000 personnes. Plusieurs outils de communication ont apporté un support à ces moments d'information. Outre les formats papier (courriers d'invitation, packs d'information pour les citoyens, brochures, prospectus et panneaux d'information), nous avons également prévu des conférences et communiqués de presse, des lettres d'information digitales, des posts Facebook, des vidéos didactiques, des permanences téléphoniques avec ou sans rendez-vous ainsi qu'une adresse email de contact.

En 2020, Elia a collaboré avec l'université de Liège, l'ILVO9 et des associations professionnelles belges d'agriculteurs à une analyse de la littérature afin de mieux comprendre l'impact des infrastructures à haute tension sur l'agriculture. Nous avons en outre élaboré un cadre de référence public pour atténuer l'impact de la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure.

NOTRE APPROCHE



5.7.3 Dialogues avec les stakeholders

GRI 102-21, GRI 102-44

Événements de communication

Malgré les circonstances particulières rencontrées en 2020, le groupe Elia a poursuivi le dialogue avec ses stakeholders. Les canaux de communication ont été étendus pour inclure des événements virtuels et hybrides, tandis que des mesures d'hygiène ont été prises lors des différentes rencontres. Le Stakeholders' Day du groupe Elia a pour la première fois été organisé en mode hybride, avec des événements simultanés à Berlin et à Bruxelles. Le programme prévoyait entre autres des tables rondes et des présentations. Environ 300 invités en Allemagne et en Belgique ont participé virtuellement à l'événement.

Le lundi 9 novembre, l'événement le plus important a vu les gestionnaires de réseau Elia et Amprion inaugurer ALEGrO, la première interconnexion électrique entre la Belgique et l'Allemagne. L'événement diffusé en direct a eu lieu au sein de l'hôtel de ville d'Aix la Chapelle, en Allemagne. Parmi les participants, présents sur place ou de manière digitale, on comptait la chancelière allemande Angela Merkel, le premier ministre belge Alexander De Croo, le ministre-président de Rhénanie du Nord Westphalie Armin Laschet et la ministre belge de l'Énergie Tinne Van der Straeten.

En plus de cet événement majeur, neuf autres événements ont eu lieu au cours de cette année particulière : des événements réunissant des stakeholders, des conférences de presse ou encore la participation à des salons. Certains ont eu lieu de manière digitale ou physique tandis que d'autres se sont déroulés en mode hybride.

Enquête de satisfaction des clients

Elia mesure régulièrement le niveau de satisfaction de leurs principaux stakeholders (gestionnaires de réseau de distribution, utilisateurs du réseau, producteurs, responsables d'accès, Users' Group, etc.). Ces enquêtes visent principalement à fournir un aperçu des indicateurs clés de performance (KPI) relatifs à la qualité des services et à leur évolution dans le temps. En 2020, Elia a mené des enquêtes de satisfaction auprès de leurs clients.

Au total, 250 stakeholders ont participé à l'enquête biennale. Les KPI mesurés par l'Elia Satisfaction Index expriment la manière dont les stakeholders évaluent les produits et services d'Elia en général. Le Customer Effort Score traduit la facilité à travailler avec Elia, la satisfaction de la clientèle en termes de gestion des comptes et d'image, etc. L'objectif principal consiste à identifier les points forts et les faiblesses exprimés par les différents stakeholders en vue d'optimiser davantage la relation avec la clientèle.

Elia a obtenu 69 % pour l'Elia Satisfaction Index, ce qui reflète la haute qualité des produits et services. La majorité des stakeholders considère toujours que la collaboration avec Elia est « simple ».

Users' Group d'Elia

Elia organise régulièrement des réunions du Users' Group et des groupes de travail. Grâce au Users' Group, Elia dispose d'une plateforme qui lui permet de maintenir un dialogue continu avec ses principaux clients et partenaires. Environ quatre réunions plénières du Users' Group sont planifiées chaque année afin d'informer les acteurs de marché et les stakeholders sur des enjeux stratégiques importants liés à nos activités.

Réunions plénières du Users' Group	Séance
18/02/2020	- Tempête Ciara : retour d'expérience sur l'intégration de l'offshore - Achat quotidien de capacité mFRR
20/04/2020	Impact du Covid 19
17/06/2020	Étude d'Elia sur la mobilité électrique
08/09/2020	- Enquête de satisfaction des clients organisée par Elia : feedback sur les résultats - ALEGro
01/12/2020	- Étude d'Elia sur la mobilité électrique - Consumer centricity : la vision d'Elia

Trois groupes de travail soutiennent ces réunions plénières. Ils se réunissent généralement quatre fois par an (voire plus si nécessaire).

Groupes de travail	System operation and European Market Design	Ce groupe de travail aborde principalement des enjeux liés à l'exploitation du réseau à haute tension, aux calculs de capacité ainsi qu'aux initiatives et aux développements liés à l'intégration des marchés européens de l'électricité.
	Belgian Grid	Ce groupe de travail traite les questions liées au réseau d'Elia et aux mécanismes, produits et services connexes qui intéressent les clients d'Elia.
	Balancing	Ce groupe de travail s'occupe principalement des problèmes opérationnels, techniques et liés au marché afin de se préparer aux défis auxquels le marché d'équilibrage d'Elia sera confronté dans les prochaines années.

Le GT Balancing compte deux task forces. Les task forces sont mises en place de manière ponctuelle pour traiter des questions spécifiques en cas de besoin. Actuellement, deux task forces sont actives.

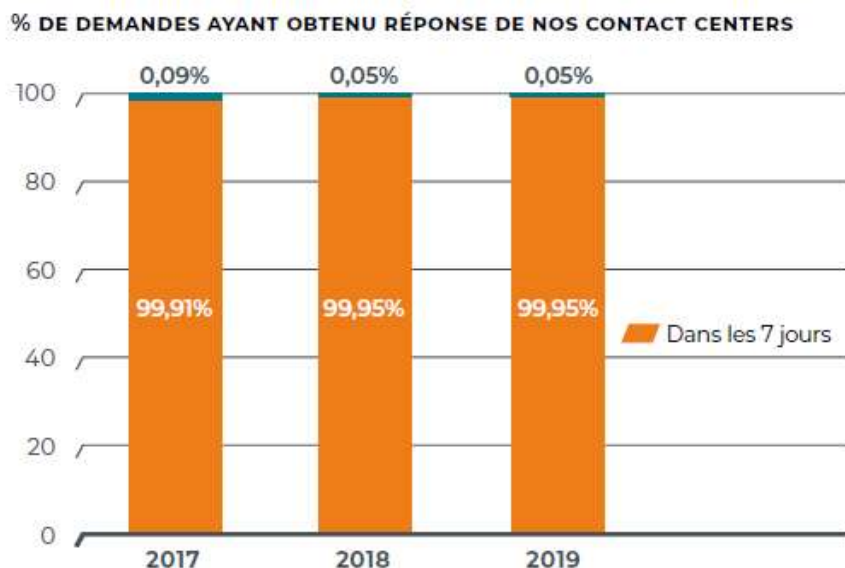
Task Forces	Implementation of Strategic Reserves	Cette task force a pour but d'informer et de consulter les acteurs de marché et les stakeholders au sujet de tous les problèmes pertinents liés à la mise en œuvre des réserves stratégiques.
	ICAROS	Cette task force a pour objectif d'examiner les questions liées aux futures procédures de coordination des assets avec les stakeholders pertinents.

Contact centers

Les deux contact centers d'Elia reçoivent et traitent des demandes d'information en provenance de différentes sources : riverains, contractants, entreprises d'ingénierie, autorités publiques, services publics et promoteurs de projets pour ne citer que ceux-là.

Étant donné les risques spécifiques liés au travail à proximité d'une installation à haute tension, toute personne souhaitant effectuer des travaux près de lignes à haute tension, de pylônes à haute tension, de câbles électriques souterrains ou de postes à haute tension est obligée de les signaler à Elia. Nous pouvons alors leur fournir des cartes des installations concernées et des instructions sur les mesures de sécurité à observer pendant les travaux.

Il existe un délai légal dans lequel Elia doit répondre aux demandes (7 jours ouvrables à compter de la réception).



En 2020, nos contact centers ont reçu 70 567 demandes, dont 99,97 % ont été traitées dans les temps. Sur demande au contact center ou par tout autre moyen de communication, Elia offre des informations et des mesures gratuites de champ électromagnétique aux propriétaires de terrains et de bâtiments situés à proximité des installations d'Elia. En 2020, nous avons effectué 108 mesures.

5.7.4 Coopérations et innovation

SDG 11, GRI 203-2

Le leadership actif et la participation à des projets de recherche et développement font partie intégrante de la gestion de l'innovation d'Elia. À travers diverses collaborations avec des partenaires académiques et industriels, nous

nous concentrons principalement sur des activités dans les domaines des nouvelles technologies et de la digitalisation, des marchés énergétiques et de la sécurité du système, de l'intégration des énergies renouvelables et du développement nécessaire du système électrique, et soutenons par ailleurs l'industrie dans la décarbonisation de ses processus.

Au vu de l'électrification grandissante ainsi que de la décentralisation et de l'intégration de la part sans cesse croissante des énergies renouvelables, le groupe Elia a lancé en mai 2020 son propre incubateur : « The Nest ». L'objectif est de promouvoir les projets de transformation digitale de manière agile et de surmonter la complexité croissante de différents processus. Au sein de cet espace interdisciplinaire, l'entreprise entend par ailleurs développer de nouveaux business models mais aussi améliorer la qualité et l'efficacité de ses activités et processus internes, et ce, à tous les niveaux.

Elia et 50Hertz ainsi que 18 autres entreprises ont signé une déclaration d'intention conjointe baptisée Offshore Coalition, une initiative des membres de la RGI (Renewables Grid Initiative). Le groupe Elia est l'un des membres fondateurs de cette initiative qui promeut l'intégration de 100 % d'énergie renouvelable dans le réseau européen. Des GRT et des ONG unissent leurs forces au sein de la RGI en vue de soutenir la construction d'une infrastructure réseau adéquate en Europe qui permettra d'intégrer les sources d'énergie renouvelable décentralisées et à grande échelle.

En janvier 2020, le groupe Elia a lancé son quatrième Open Innovation Challenge. Cette compétition invite les start up du monde entier à présenter des solutions aux nombreux défis auxquels les gestionnaires de réseau font face. En 2020, l'Open Innovation Challenge s'axait sur le développement de solutions digitales permettant une gestion plus sûre du réseau et des données. Chaque année, cette compétition permet au groupe Elia d'accélérer l'innovation dans des secteurs spécifiques en créant des synergies avec des start up et des PME (petites et moyennes entreprises).

En octobre 2020, Elia Group a lancé re.alto, sa propre start up en vue d'accélérer la digitalisation du secteur de l'énergie. L'objectif de la plateforme de marché re.alto est de faciliter l'accès à et l'intégration de données liées à l'énergie, permettant ainsi au secteur de faire un pas digital de géant vers une adoption plus répandue des modèles commerciaux d'Energy as a Service et au final un futur énergétique faible en carbone.

Dans sa note de vision « Accelerating to net zero: redefining energy and mobility » publiée en novembre 2020, le groupe Elia décrit comment un meilleur alignement entre les secteurs de l'électricité et de la mobilité peut bénéficier à la communauté et entraîner une adoption plus large de la mobilité électrique. Cependant, une convergence réussie des secteurs de l'électricité et de la mobilité ne sera possible qu'en faisant tomber les obstacles actuels ainsi qu'en ouvrant et en développant de nouvelles chaînes de valeur.

En février 2019, les gestionnaires de réseau du secteur de l'énergie en Belgique ont démarré une initiative d'innovation collaborative appelée IO.Energy (Internet of Energy) en collaboration avec 60 entreprises, organismes publics et institutions académiques. L'écosystème IO.Energy fait le lien entre la digitalisation et la durabilité et encourage l'innovation dans le secteur de l'énergie. L'objectif est de développer de nouveaux services à travers l'échange de données entre tous les acteurs du secteur. L'utilisateur final sera placé au centre de l'équation et pourra adapter sa production et sa consommation aux besoins du réseau grâce à une plateforme de communication digitale. En octobre 2020, la première phase de sandboxing du projet Internet of Energy (IO.Energy) s'est achevée. Huit projets pilotes belges ont finalisé leurs travaux.

5.7.5 Engagement vis à vis de la communauté

Au sein d'Elia, nous nous engageons à créer un avenir durable pour tous les stakeholders. Cela signifie également que nous prenons très au sérieux notre responsabilité envers la communauté. C'est pourquoi Elia soutient un large éventail de projets dans son zone de réglage dans les domaines de l'éducation culturelle, énergétique et environnementale, ainsi que dans ceux de la jeunesse et des affaires sociales.

Valeur ajoutée locale/ support aux initiatives locales

Depuis 2017, Elia collabore avec la fondation Be Planet afin de développer et de soutenir les initiatives citoyennes locales favorisant la transition écologique. Elia a conclu un partenariat structurel avec la fondation d'utilité publique Be Planet afin de développer et de soutenir des initiatives citoyennes de transition écologique dans les communes où des projets d'infrastructure d'Elia sont en cours.

Dans ce cadre, nous avons mis au point un fonds et une méthodologie (appel à projets citoyens) pour compenser l'impact d'une ligne aérienne dans les communes.

Le rôle de la fondation d'utilité publique Be Planet est de garantir le respect de l'objectif général du fonds ainsi que des critères de sélection pour les projets citoyens. Ainsi, chaque projet bénéficiant d'un soutien doit avoir un impact positif sur la transition écologique et contribuer au développement durable.

L'entreprise de consultance en génie écologique Ecofirst est notre partenaire pour l'implémentation de diverses mesures en matière de biodiversité (pour des informations plus détaillées, voir la section Biodiversité et intégration paysagère).

Dons

En 2020, 2,9 tonnes de matériel informatique (ordinateurs portables, stations d'accueil, imprimantes, écrans et sacs de transport) ont été donnés à des écoles et à des asbl et ont ainsi eu droit à une deuxième vie.

	2017	2018	2019	2020
Matériel informatique doné (tonnes)	1,75	2,55	5,2	2,9

La participation des collaborateurs à l'enquête de satisfaction réalisée par l'entreprise nous a permis d'offrir un chèque de 5 920 € au Fonds Covid 19 de lutte contre la pauvreté de la Fondation Roi Baudouin.

Une série de dons ont été octroyés dans le contexte de la pandémie de Covid 19 (voir section 9. Gestion de la pandémie de Covid 19).

5.8 Aspects environnementaux

5.8.1 Approche de gestion

GRI 102-11, GRI 103-2

Les réseaux de transport à haute tension jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et la décarbonisation de la société et de l'industrie. C'est pourquoi Elia développe son réseau de transport en pensant à long terme et en s'alignant sur la demande. À cet effet, Elia investit des sommes importantes dans le développement du réseau à haute tension terrestre et offshore afin de favoriser l'intégration des énergies renouvelables, mais aussi dans la construction d'interconnexions en vue de l'intégration du marché européen de l'énergie. L'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés consiste à entretenir et à étendre ce réseau tout en garantissant une approche durable en matière d'impact environnemental.

La durabilité écologique et sociale, ainsi qu'un engagement clair en faveur de la protection de l'environnement, du climat et des ressources, font partie intégrante de la stratégie de l'entreprise. À travers Act Now, l'initiative du Groupe en matière de durabilité, Elia se sont fixé des ambitions claires pour la protection du climat, la biodiversité et l'éco design de leurs assets.

Lorsque nous développons et construisons notre réseau, nous tentons toujours de trouver des solutions socialement acceptables et économiquement efficaces. À cette fin, nous essayons de limiter la construction de nouvelles infrastructures et préférons optimiser et améliorer l'infrastructure existante dès que possible.

Nous avons pour objectif de réduire au minimum absolu l'impact de nos sites, chantiers et autres activités sur les personnes et les habitats naturels.

La planification, l'exploitation, la maintenance ainsi que la conversion et l'extension respectueuses de l'environnement de notre réseau de transport en Belgique se basent sur les réglementations et cadres nationaux et européens. Ces exigences environnementales sont implémentées et constamment mises à jour et adaptées.

Dans les zones géographiques où nous sommes actifs en tant que GRT, l'évaluation des incidences environnementales (EIE) fait partie des procédures de demande de permis et est réalisée lors des phases préliminaires des projets d'infrastructure. Elle permet d'identifier, de prédire et d'analyser les impacts potentiels sur l'environnement physique ainsi que les influences sociales, culturelles et sanitaires durant les phases de construction et d'exploitation.

La phase d'obtention des permis tient également compte de lois contraignantes qui fixent les seuils d'émissions (entre autres pour le bruit et les champs électromagnétiques ou CEM).

Par ailleurs, pour réduire et éviter tout impact négatif éventuel, nous adoptons le principe de précaution : nous réalisons des études (telles que des études des CEM), calculons notre empreinte carbone, implémentons des mesures d'atténuation et intégrons les risques climatiques dans le processus courant de gestion des risques.

Le code de conduite des fournisseurs d'Elia contient des principes supplémentaires de protection de l'environnement et de conservation des ressources.

Nous appliquons l'approche « éviter réduire compenser » décrite au point « Community Relations et acceptation du public » en gardant en tête l'impact minimal pour l'environnement.

Le département Community Relations est responsable de l'implémentation et du traitement adéquats de toutes les tâches liées aux questions de préservation de l'environnement et de la nature, de gestion de la qualité et des tâches afférentes. Au sein de ce département, l'équipe Environment & CSR émet des conseils en termes de contrôle des processus et garantit l'implémentation stricte de la stratégie en matière d'environnement et de qualité ainsi que le respect de la législation.

Un membre de l'équipe est impliqué dans des équipes multifonctionnelles pour les processus d'achat de biens et de services spécifiques (par ex. gestion des déchets, transformateurs, etc.).

Les politiques relatives à tous les types de compensations sont disponibles sur notre site web. Nos collaborateurs sont formés à exploiter les systèmes de manière respectueuse de l'environnement. Nous mettons également sur la sensibilisation de nos contractants à des aspects de durabilité (environnement et mobilité) lors de la phase de construction en travaillant à des directives et spécifications qui détaillent la qualité qu'attend Elia sur ses chantiers.

Dans le cadre de l'initiative Act Now, nous avons réfléchi aux différentes manières d'intégrer la durabilité dans la gestion de nos assets. Elia va donc mettre l'accent sur l'efficacité énergétique dans ses postes, l'éco design et l'amélioration de la biodiversité dans et autour de ses installations (éviter l'utilisation des herbicides).

Étant donné que deux nouvelles lignes aériennes à haute tension sont planifiées, Elia a procédé à une étude comparative du type de pylône qui pourrait être utilisé afin de réduire l'impact sur l'environnement (vue, CEM), en tenant également compte de la faisabilité technique et des coûts. L'étude comparative a confirmé que l'utilisation actuelle du pylône compact est la solution la plus favorable mais ajoute également la possibilité d'utiliser le pylône Wintrack d'un point de vue environnemental.

5.8.2 Emissions

SDG 13, SDG7, GRI 201-2, GRI 305-1 – GRI 305-2 – GRI 305-3

5.8.2.1 Émissions de gaz à effet de serre

Le transport d'électricité ne produit pas de rejets et n'émet pas de quantités significatives de gaz tels que les oxydes de soufre et d'azote. Nous avons identifié nos pôles d'émissions des scopes 1 à 3 comme suit :

SCOPE 1 - émissions directes de gaz à effet de serre de sources possédées ou contrôlées

Elles sont principalement dues à des fuites de SF6 sur nos installations, à la consommation de gaz naturel pour le chauffage et à notre parc de véhicules. Elia est sous le seuil d'émission fixé par les fabricants et utilisateurs de SF6 dans le cadre d'un engagement volontaire (0,6 %).

L'hexafluorure de soufre (SF6) est utilisé de nos jours comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et présente une très bonne stabilité chimique. Toutefois, le potentiel de réchauffement global par unité de SF6 est environ 23 000 fois supérieur à celui du CO2. C'est pourquoi le SF6 est utilisé dans un circuit fermé à l'intérieur de l'appareillage afin que les émissions éventuelles soient pratiquement éliminées. Les chambres de pression sont surveillées en permanence pour détecter des fuites potentielles. Malgré toutes ces mesures préventives, les fuites ne peuvent pas être totalement évitées en raison de la technologie d'étanchéité et des manipulations de gaz nécessaires.

SCOPE 2 - émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie achetée ou acquise pour la consommation de l'organisation (consommation technique et administrative). Elles sont principalement dues aux pertes réseau qui sont inévitables lors du transport d'électricité et sur lesquelles Elia n'a aucune influence directe.

SCOPE 3 - toutes les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (non incluses dans le scope 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur (en dehors de l'entreprise), y compris les émissions en amont et en aval (achat de biens et de services, déplacements domicile travail des collaborateurs, voyages professionnels, etc.). Nous analysons actuellement nos émissions de scope 3 au niveau d'Elia. Les travaux et les matériaux ont été identifiés comme les principales catégories. Des mesures envisageables seront fixées dans le cadre du programme Act Now. Nous nous engageons à implémenter une méthode plus précise de calcul pour les émissions

de scope 3 afin de pouvoir mettre en place des mesures visant à réduire l'impact de ces émissions de scope 3 dans nos investissements.

Elia soutient les objectifs de réduction des émissions de CO₂ aux niveaux européen, belge et allemand, et ce, principalement en intégrant d'importants volumes d'énergie renouvelable via le développement de son réseau. Par ailleurs, Elia s'est engagé au sein de l'initiative Greener Choice lancée par les gestionnaires de réseau de transport européens de premier plan.

Le bilan carbone d'Elia porte sur les émissions d'Elia Transmission Belgium, Elia Asset et Elia Engineering. Elia a développé une politique d'investissement et de maintenance visant à réduire le risque de fuite de SF₆. Les fabricants doivent garantir un pourcentage maximum extrêmement strict de pertes de SF₆ tout au long de la durée de vie des installations. Notre politique de maintenance vise à limiter au strict minimum les opérations impliquant des compartiments remplis de SF₆.

Le volume total de gaz SF₆ installé sur le réseau d'Elia (de 36 kV à 380 kV inclus, exception faite de la station de conversion Nemo Link) s'élevait à 134,89 tonnes en 2020. La consommation de gaz SF₆ (remplacement et recharge en cas de fuite) est surveillée de près à l'aide d'un système de traçabilité de chaque bouteille de SF₆. En 2020, le taux de fuite de SF₆ sur l'ensemble des installations d'Elia était inférieur à 0,25 %.

Nous soutenons la recherche relative aux équipements à haute tension sans SF₆ (appareillage/disjoncteurs) en intégrant aux nouveaux contrats cadres conclus avec les fournisseurs une série de proofs of concept qui seront installés dans les années à venir. Afin de limiter les émissions liées aux déplacements domicile travail de notre personnel, un nouveau programme de mobilité et de déplacement baptisé « Orange is the New Green » a été mis en place dans le cadre de l'initiative Act Now.

- Ce nouveau plan vise à transformer la vision qu'ont nos collaborateurs de la mobilité et à changer leurs comportements en conséquence. Il s'aligne sur les efforts du Groupe en vue de promouvoir le développement de la mobilité douce et inclut des mesures qui favorisent l'utilisation des transports en commun et du vélo, facilitent le travail à domicile et élargissent l'électrification de notre flotte de véhicules.
- Dans le cadre de ce nouveau plan, 75 % des déplacements domicile travail par le personnel du Groupe seront faibles en carbone d'ici 2025 (c'est à dire qu'ils auront lieu en transports en commun, à vélo, en véhicule électrique ou via une forme de mobilité partagée, ou qu'ils seront simplement évités étant donné que les collaborateurs travailleront de chez eux). Tous les véhicules de l'entreprise seront par ailleurs électriques d'ici 2030.
- Nous compenserons le reste des émissions de CO₂ provenant de notre flotte de véhicules (soit environ 2 000 tonnes par an) en contribuant à des projets visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables.
- Concernant notre flotte de véhicules d'intervention technique (petites camionnettes et camions), nous avons prévu dans nos contrats d'achat la possibilité d'acquérir et de tester les alternatives futures, étant donné que la technologie n'est pas encore mature.

Depuis 2017, Elia participe au CDP, une organisation internationale à but non lucratif qui fournit un système de divulgation global aux entreprises, aux investisseurs et aux villes. Nous avons répondu au questionnaire en matière de changement climatique, dans lequel une entreprise doit décrire la manière dont elle gère les risques et opportunités en matière de climat et communiquer son empreinte carbone.

Le chiffre calculé pour l'empreinte carbone correspond à 1,65 tonnes d'équivalent CO₂ par TWh transporté, pertes réseau comprises, et à 0,34 tonnes d'équivalent CO₂ par TWh transporté, hors pertes réseau (base : 69,937 TWh).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2020 EN TCO₂ EQ.*

DIRECTES (SCOPE 1)		
Fuites SF ₆	5 663,00	4,91%
Chauffage (gaz naturel)	632,67	0,55%
Chauffage (mazout)	34,92	0,03%
Parc de véhicules (diesel)	3 156,61	2,74%
Parc de véhicules (essence)	324,41	0,28%
Fuite de gaz airco (R134A)	188,50	0,16%
Fuite de gaz airco (R410A)	7,70	0,01%
TOTAL SCOPE 1	10 000,11	8,68%
INDIRECTES (SCOPE 2)		
Consommation électrique*	13 614,93	11,81%
Pertes réseau*	91 640,37	79,51%
TOTAL SCOPE 2	105 255,30	91,32%
TOTAL	115 255,41	100,00%

* Les hypothèses suivantes ont servi de base pour ce calcul :

- seules les pertes réseau régionales sont prises en compte
- la consommation des postes HT est le résultat d'une estimation basée sur les données de metering d'un échantillon de 60 postes

5.8.2.2 Consommation d'énergie

GRI 302-1, SDG7, SDG13

La consommation énergétique d'Elia peut être subdivisée en 2 catégories :

- Core : énergie utilisée par toute infrastructure directement liée au business model, soit tous les postes, etc.
- Non core : énergie utilisée par les services de support, les centres administratifs.

L'électricité représente la plus grande part de la consommation (~96 %).

Nos sites administratifs plus récents sont construits dans le respect des normes d'efficacité énergétique reconnues à l'échelle internationale. Des audits ont été réalisés dans d'autres bâtiments afin d'identifier le potentiel d'optimisation en ligne avec les principes BATNEEC (Best Available Technology Not Entailing Excessive Costs). Ces mesures sont ensuite progressivement implémentées.

Les deux sites administratifs les plus récents d'Elia, à savoir Monnoyer à Bruxelles et Crealys en Wallonie, sont certifiés BREEAM10. Comme l'imposent les réglementations régionales en Belgique, des audits énergétiques ont été menés sur nos sites administratifs et service centers.

	2020	
	MWH	%
Électricité Non core - Total (électricité verte)	2737,84	3,15%
Électricité Core - Postes dotés de compteurs (électricité verte)	3288,03	3,78%
Électricité Core - Postes sans compteurs (estimation)*	77350,00	88,98%
Chauffage - Gaz naturel	3419,82	3,93%
Chauffage - Mazout	136,98	0,16%
TOTAL	86932,67	100,00%

* résultat d'une estimation basée sur les données de metering d'un échantillon de 60 postes

5.8.2.3 Champs électromagnétiques (CEM)

SDG 3, GRI 416-1

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité en Europe sont principalement exploités en courant alternatif à une fréquence de 50 Hz. Ils génèrent donc des champs électriques et magnétiques (CEM) de fréquence

extrêmement basse, comme c'est également le cas pour toutes les applications de l'électricité, y compris dans les appareils ménagers.

Bien qu'aucun lien de causalité ne puisse être établi entre l'exposition aux champs magnétiques des infrastructures de transport d'électricité et la santé humaine, Elia prend cette question très au sérieux en examinant chaque projet sur le réseau électrique et en soutenant les études scientifiques qui alimentent les connaissances en la matière.

Elia continue à contribuer à la recherche scientifique sur le sujet, à hauteur de 370 000 € par an. À cet égard, elle soutient le Belgian BioElectroMagnetics Group (BBEMG) dont l'indépendance scientifique est inscrite dans un accord de coopération.

Au niveau international, Elia a conclu un contrat de recherche avec l'Electric Power Research Institute (EPRI), une association à but non lucratif qui mène des recherches dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Cet accord garantit à Elia l'accès aux résultats des études internationales en la matière.

Afin de communiquer de manière transparente sur le sujet, Elia dispose de différents outils (un site web dédié, des fiches d'information, une brochure, des lettres et des sessions d'information, avec la présence éventuelle d'un expert indépendant) et réalise, à la demande des riverains, des relevés gratuits des champs électriques et magnétiques via son contact center.

L'étude des champs magnétiques est également l'un des critères analysés pour chaque projet développé par Elia. Conformément à la politique de précaution établie en Flandre et à Bruxelles, Elia évalue l'exposition future aux champs magnétiques à l'aide de calculs spécifiques (modélisation) et applique des mesures d'atténuation/de réduction si nécessaire.

En 2020, Elia a collaboré avec l'université de Liège, l'ILVO11 et des associations professionnelles belges d'agriculteurs à une analyse de la littérature afin de mieux comprendre l'impact des infrastructures à haute tension sur l'agriculture (y compris les CEM).

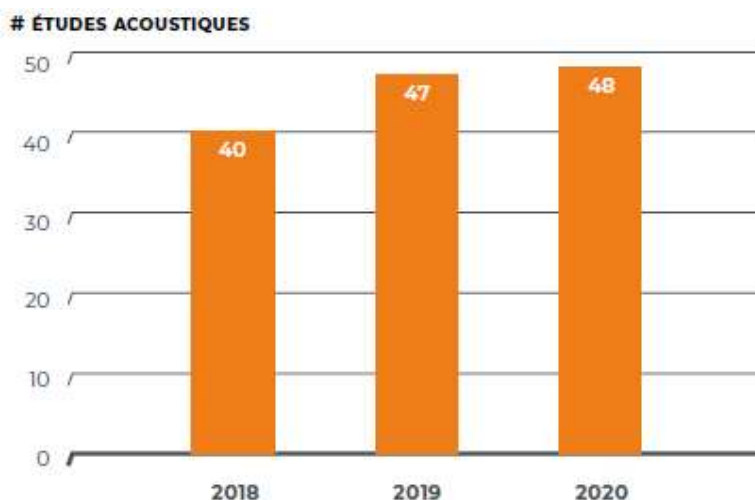
5.8.2.4 Bruit

SDG 3

La pollution sonore peut par exemple être générée par les transformateurs des postes à haute tension, les lignes à haute tension, les pylônes et d'autres équipements. Les lignes souterraines ne produisent aucun bruit.

Des directives strictes s'appliquent dans les deux zones où Elia est actif (pas de bruit/de pollution acoustique).

Elia réalise toujours des études de paysage sonore en amont des projets d'infrastructure afin de garantir que les normes ne sont pas dépassées. De plus, Elia effectue des études acoustiques en cas de plaintes (voir aussi contact centers).



5.8.3 Biodiversité et intégration paysagère

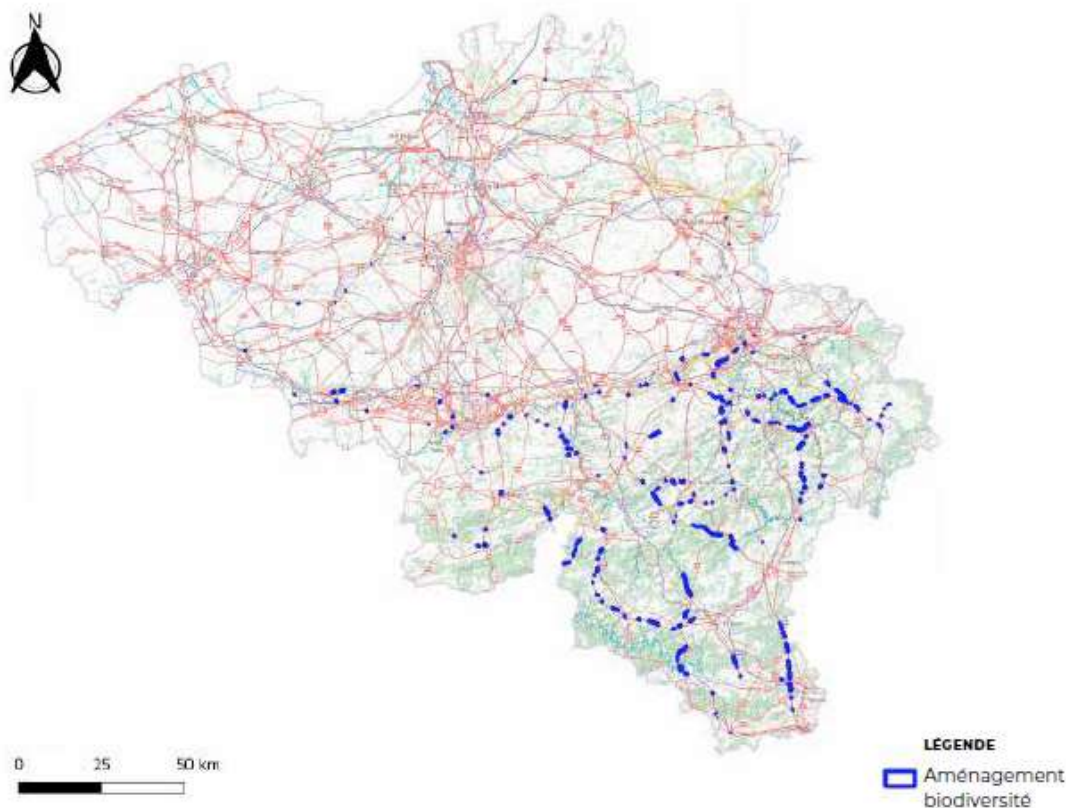
SDG 14 GRI 304-1 – GRI 304-2 – GRI 304-3, G4-EUS-EN12

Lors des procédures d'approbation des permis pour la planification de projets, nous ne nous contentons pas de tenir compte des aspects économiques, des inquiétudes des riverains et des préoccupations technologiques, mais nous considérons également la protection de la faune et de la flore. Dans les phases préliminaires de ces procédures, des évaluations d'incidence environnementale sont menées en vue de minimiser tout conflit éventuel de conservation de la nature à un stade précoce. Nous identifions ensuite un corridor approprié pour le tracé exact de la ligne électrique, qui est fixé à une étape ultérieure. Nous inventorions en parallèle des mesures de protection et de compensation. Tous ces examens sont menés avec des planificateurs environnementaux externes, des experts en tracés et, si nécessaire, d'autres scientifiques et spécialistes de la conservation de la nature. Des critères en matière de protection de la nature sont repris dans les exigences contractuelles des projets d'infrastructure.

L'utilisation de l'éolien offshore pour la production d'électricité est tout à fait essentielle pour la protection du climat. Parallèlement, l'extension de l'énergie éolienne offshore ainsi que la pose dans les fonds marins de câbles nécessaires au transport de l'électricité requièrent une intervention dans l'environnement naturel. En plus de la Marine Grid Declaration cosignée en 2019 par Elia, à travers laquelle les membres de la Renewables Grid Initiative (RGI) établissent des normes dépassant les exigences légales pour l'implication précoce des stakeholders et la conservation de la nature et des espèces dans le cadre du développement du réseau offshore, le groupe Elia s'engage à renforcer la responsabilité dans cet environnement sensible en étant cosignataire de la déclaration d'intention Offshore Coalition.

La longueur totale de nos assets situés dans des zones Natura 2000 (sur terre et en mer) était de 665 km en mars 2020.

CARTE DES AMÉNAGEMENTS BIODIVERSITÉ RÉALISÉS DE 2012 À 2020 SOUS LES LIGNES À HAUTE TENSION ELIA



5.8.3.1 Gestion écologique des corridors

GRI 304-2

Jusqu'il y a peu, la politique standard de maintenance des lignes aériennes consistait à veiller à dégager un corridor d'environ tous les huit ans¹⁴. Nous devons généralement aménager des corridors pour construire une ligne

¹⁴ Cette obligation peut indirectement bénéficier à des écosystèmes spécifiques d'une grande valeur écologique. Par exemple, les landes (présentes dans le Parc naturel des Hautes Fagnes, dans l'est de la Belgique) sont mieux protégées dans les corridors sous les lignes à haute tension, parce que le reste des landes ont été drainées et des arbres y ont été plantés pour la production de bois.

aérienne dans les zones forestières. Afin de respecter les distances de sécurité requises, les câbles doivent disposer de suffisamment d'espace sur les côtés et par rapport au sol. Il faut donc enlever régulièrement et par sections les arbres présents dans les corridors. Cependant, les arbres et arbustes constituent un habitat pour d'innombrables espèces animales et végétales. L'objectif est donc de limiter au maximum l'atteinte à ces espaces naturels à long terme et d'augmenter la biodiversité sous les lignes électriques. Depuis un certain temps, Elia développe des initiatives de gestion écologique des corridors qui sont en ligne avec la stratégie européenne en matière de biodiversité.

5.8.3.2 Ecological isle management

GRI 304-3

Depuis 2011, Elia est pionnière dans l'implémentation d'un projet LIFE de 7 ans, qui s'est terminé en 2017. Notre partenaire dans ce projet est l'entreprise de consultance en génie écologique Ecofirst.

Le premier projet « LIFE » d'Elia, pour lequel l'entreprise s'est associée au GRT français RTE, a été en partie financé par la Commission européenne et la Région wallonne. Il avait pour objectif de créer des corridors écologiques en vue d'améliorer la biodiversité sous les lignes aériennes situées dans des zones boisées. Elia a ainsi restauré 430 hectares d'environnements naturels stables sous les lignes (tels que des tourbières, des buissons et des pâturages).

En 2018, Elia a décidé de poursuivre cette action pour cinq années supplémentaires sans subsides sous le nom « LIFE2 » en aménageant plus de corridors écologiques (122 hectares). L'autre objectif de ce projet était de continuer le suivi de l'évolution de ces zones et de leur entretien afin d'évaluer l'impact sur la biodiversité. Les résultats sont très encourageants : 98 % des sites évalués présentent des résultats concluants.

(Le site web <http://www.life-elia.eu/> fournit plus d'informations sur ces projets)

Elia s'est une nouvelle fois portée candidate au programme européen LIFE pour poursuivre ce projet, en mettant cette fois l'accent sur les lignes électriques situées dans des zones Natura 2000.

Elia étudie actuellement la manière de développer sa base de données géographique interne relative au réseau afin d'y intégrer toutes les zones où ces mesures de gestion spécifiques ont été mises en place.

5.8.3.3 Protection des oiseaux

G4 EUS EN12

Les lignes à haute tension peuvent affecter les oiseaux. Aussi Elia déploie des efforts considérables afin de les protéger et de minimiser les effets négatifs. À cet effet, il installe des balises avifaunes (qui permettent aux oiseaux de mieux repérer les lignes et donc de les éviter plus facilement) ainsi que des nichoirs afin de réduire ces impacts

négatifs et de protéger certaines espèces menacées.

Avec l'aide des principales associations environnementales belges, Elia a répertorié les 130 tronçons de son réseau les plus dangereux pour la faune aviaire. Cela représente 200 kilomètres de lignes qui seront progressivement équipés de balises avifaunes sur une période de dix ans (depuis 2016). Si un projet doit être lancé sur ces tronçons, des balises y seront immédiatement installées.

Pour les sections sans projets, nous profiterons des interventions planifiées pour installer des balises sur les conducteurs ou les câbles de garde. Extra-high-voltage lines harm bird life. Hence Elia also makes a huge effort to protect birds and minimise negative impacts.

Balises avifaunes	2017	2018	2019	2020
Lignes équipées (km)	13,62	26,24	37,59	43,74

Avec différents partenaires (les GRT RTE et REN ainsi que d'autres organisations de protection de la nature et des oiseaux), Elia s'est également portée candidate au programme européen LIFE avec un projet « Sa-felines4Birds » qui s'axe sur des espèces menacées spécifiques considérées comme « prioritaires ».

5.8.4 Ressources naturelles

GRI 306-5, SDG14

5.8.4.1 Eau et sol

Elia s'est engagée à protéger efficacement l'eau et le sol. Étant donné que les activités de notre entreprise n'impliquent pas une utilisation d'eau importante ou le rejet régulier d'effluents industriels, notre responsabilité à cet égard ne consiste pas tant à réduire notre consommation d'eau, mais plutôt à tenir compte des ressources en eau présentes dans le sol lors des projets de réseau et de postes et à éviter la pollution de l'eau et du sol par des matières dangereuses. Elia a installé des systèmes de sécurité spéciaux dans les installations contenant de l'huile. Des systèmes étanches équipés de filtres à coalescence sont installés sous les transformateurs dans les postes afin d'éviter toute infiltration dans le sol. Ces installations sont régulièrement inspectées par des techniciens de maintenance et renouvelées ou remplacées si nécessaire.

En cas de fuite accidentelle de substances dangereuses, Elia a développé des processus visant à répondre immédiatement aux impacts potentiels sur l'environnement. Par ailleurs, les collaborateurs sont formés à détecter les premiers signes de ce type d'incident. Une part significative des sols belges est historiquement polluée, conséquence directe d'une (ancienne) activité industrielle sur place ou à proximité ou de remblayage avec des terres polluées. Elia a cartographié l'état des sols sur ses terrains afin d'établir les priorités en termes d'intervention. Plusieurs actions d'assainissement ont été lancées sur nos sites. En 2020, 1,4 millions € ont été dépensés pour des études, des suivis et la réalisation de travaux d'assainissement.

5.8.4.2 Déchets

GRI 306-2

Lorsque nous traitons des déchets qui ne peuvent être évités, nous appliquons le principe « réutiliser recycler rétablir éliminer ». Les travaux de maintenance et les projets d'infrastructure sont nos activités principales qui génèrent le plus de flux de déchets. Lorsque nous construisons, convertissons ou démantelons des installations, des éléments spécifiques (par ex. des transformateurs d'une très longue durée de vie) sont stockés afin qu'ils soient réutilisés dans des postes modernisés ou dans de nouveaux postes. Les pièces dont nous n'avons plus besoin sont éliminées via des canaux respectueux des ressources tandis que certains éléments spécifiques sont recyclés (par ex. le métal des câbles et l'huile).

Elia a mis en place une politique de gestion des déchets afin de les collecter, de les trier et de les gérer dans ses sites techniques locaux (service centers).

Tous les types de déchets générés durant la maintenance d'installations dans cette zone géographique sont stockés dans des parcs à containers, garantissant ainsi un stockage optimal dans des endroits dédiés. Ils sont finalement éliminés périodiquement ou sur demande par des entreprises agréées, spécialisées dans la collecte, le transport et le recyclage des déchets, dangereux ou non. Sur nos chantiers, les contractants doivent également respecter la législation environnementale et organiser le tri des déchets de chantier produits lors de l'exécution de leur contrat.

Dans un souci de cohérence, Elia a décidé de standardiser les règles et procédures en matière de tri dans toute la Belgique, quel que soit le site et même si la législation peut légèrement différer en fonction de la région où le site se trouve. Les déchets sont déterminés comme dangereux ou non sur la base de leur code d'identification des déchets sur la liste européenne des déchets.

Le contractant chargé de l'élimination des déchets fournit à Elia des informations (et des attestations) sur la méthode d'élimination des déchets, comme l'exige la loi en Belgique. En fonction de la région, Elia doit également faire rapport aux autorités des quantités annuelles de types de déchets spécifiques.

Poids total (tonnes)	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Recyclés	628,74	710,59
Éliminés	3,25	18,42
Total	631,99	729,01

N.B. toutes les données relatives au poids des déchets produits sur nos chantiers pourraient ne pas avoir été recueillies car ces déchets sont sous la responsabilité de nos contractants externes

5.9 Gestion de la pandémie de Covid 19

La pandémie de coronavirus a entraîné d'importants changements et de nouveaux défis pour la communauté. En sa qualité de gestionnaire de réseau de transport en Belgique, Elia a dès lors dû réaliser des analyses détaillées, adapter ses plans de réponse à la pandémie et agir avec prudence. Ces trois axes nous permettent de garantir à tout moment la stabilité du réseau et la sécurité d'approvisionnement. Grâce à la Task Force Covid 19 mise en place très tôt en Belgique, Elia a pu réagir aux nouveaux défis de manière appropriée et flexible. Nos collègues des deux task forces ont très rapidement développé tout un éventail de mesures pour l'ensemble des sites d'Elia et ont également émis des recommandations à tous les collaborateurs, et ce, de manière transparente et continue. Grâce à une coordination et à une communication permanentes, à la fois avec des partenaires internes et externes, et à la mise en œuvre d'un ensemble flexible de mesures pouvant être adaptées en fonction de l'évolution au fil des mois, Elia a pu maintenir son efficacité, même dans cette situation extrême, exploiter et entretenir le réseau en toute sécurité et même continuer à l'étendre en vue de la transition énergétique. L'impact sur les projets a été réduit au strict minimum, tandis qu'Elia a pu maintenir la sécurité d'approvisionnement à tout moment.

Un des facteurs qui a joué est le fait qu'Elia était déjà totalement prêt pour le travail à distance avant la pandémie. Le principal objectif de cette task force toujours en place consiste à limiter la contamination sur le lieu de travail en mettant en place des mesures de sécurité et de prévention efficaces, des ressources, des possibilités de test et de tracing ainsi qu'une préparation à la vaccination.

Dans le cadre de la pandémie de Covid 19, des concepts relatifs à l'hygiène et des directives ont été implémentés dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, en plus des analyses de risques existantes. Une plus grande attention a par ailleurs été portée aux aspects sociaux ainsi qu'aux potentielles conséquences psychosociales de la crise du coronavirus.

Malgré les circonstances spéciales en 2020, Elia a pu poursuivre avec succès le dialogue avec leurs stakeholders. Ainsi, les canaux de communication existants ont été étoffés de formats digitaux et hybrides, tandis que des directives supplémentaires en matière d'hygiène ont été mises en place pour les rares cas de contact personnel.

L'implication précoce de tous les stakeholders dans la planification et l'implémentation des projets d'extension du réseau était particulièrement importante pour Elia, même dans un contexte de confinement et de contacts limités. C'est pourquoi, en début d'année, nous avons de plus en plus opté pour des formats digitaux afin de permettre la participation informelle du public. Les formats de communication interne se sont eux aussi digitalisés. Ainsi, des formules regroupant de nombreux participants, comme les événements d'information du management, ont eu lieu en mode hybride, c'est à dire avec un public limité tout en étant retransmis en direct pour l'ensemble du personnel. Des événements de dialogue réguliers ont été planifiés et organisés de manière 100 % digitale.

Dès le début, Elia a accueilli les nouveaux collaborateurs de manière digitale depuis chez eux. Les premières rencontres et la présentation aux différents départements se sont déroulées en mode digital et sans le moindre problème. Des rendez-vous, toujours en ligne mais plus informels cette fois, ont également permis aux membres des équipes de discuter et de mieux se connaître.

Durant la pandémie, Elia a fait preuve de résilience grâce à l'engagement et au dévouement de ses collaborateurs. Malgré ces circonstances difficiles, nous avons poursuivi nos activités et fourni un réseau électrique stable et sûr, dans l'intérêt de la communauté. Une série de dons ont été octroyés dans le contexte de la pandémie de Covid 19:

- En avril 2020, Elia a décidé d'allouer le budget de l'organisation de son assemblée générale annuelle à trois fonds de solidarité de la Fondation Roi Baudouin. Le montant avait même été augmenté pour atteindre un soutien total de 100 000 €. En raison des mesures de lutte contre le coronavirus, l'assemblée générale 2021 a eu lieu par écrit.
- Tous les membres du comité de direction d'Elia ont décidé de verser l'intégralité de leur salaire du mois de mai à la Fondation Roi Baudouin pour soutenir un fonds spécial de lutte contre la pauvreté dans le contexte actuel de la pandémie de coronavirus. Les collaborateurs de l'entreprise ont eux aussi participé, permettant ainsi de remettre un chèque de 255 000 €.

GRI content Index

GRI 102-55

GRI 102: General Disclosures

Organisational profile

102-1	Name of the organisation	p. 108
102-3	Location of headquarters	p. 107
102-4	Location of operations	p. 107
102-6	Markets served	p. 126
102-7	Scale of the organisation	p. 128 & 129
102-8	Information on employees and other workers	p. 128 & 129
102-9	Supply chain	p.139
102-11	Precautionary Principle or approach	p.115 & 149
102-12	External initiatives	p.109
102-13	Membership of associations	p.109

Strategy

102-15	Key impacts, risks, and opportunities	p. 122 & 123
--------	---------------------------------------	--------------

Ethics and integrity

102-16	Values, principles, standards, and norms of behaviour	p. 110 & 113
102-17	Mechanisms for advice and concerns about ethics	p. 110

Governance

102-18	Governance structure	p.111
102-19	Delegating authority	p. 110 & 111
102-20	Executive-level responsibility for economic, environmental, and social topics	p. 110 & 111
102-21	Consulting stakeholders on economic, environmental and social	p. 142 & 144
102-26	Role of the highest governance body in setting purpose, values and strategy	p. 110 & 111
102-29	Identifying and managing economic, environmental and social impacts	p. 122, 123 & 142
102-30	Effectiveness of risk management processess	p. 115
102-32	Highest governance body's role in sustainability reporting	p. 110 & 111
102-33	Communicating critical concerns	p. 110 & 111
102-38	Annual total compensation ratio	p. 133

Stakeholder engagement

102-40	List of stakeholder groups	p. 141
102-41	Collective bargaining agreements	p. 128, 129 & 133

102-42	Identifying and selecting stakeholders	p. 141
102-43	Approach to stakeholder engagement	p. 141 & 142
102-44	Key topics and concerns raised	p. 142 & 144

Reporting principles

102-46	Defining report content and topic Boundaries	p. 123
102-47	List of material topics	p. 123
102-55	GRI content index	p. 163

GRI 103: identified material aspects and boundaries

103-1	Explanation of the material topic and its Boundary	p. 123
103-2	The management approach and its components	p. 128, 135, 139, 141 & 149
103-3	Evaluation of the management approach	p. 111

GRI 201: Economic performance

201-2	Financial implications and other risks and opportunities for the organisation's activities due to climate change	p. 115, 122 & 151
-------	--	-------------------

GRI 204: Procurement practices

204-1	Proportion of spending on local suppliers	p. 139 & 140
-------	---	--------------

GRI 205: Anti-corruption

205-1	Operations assessed for risks related to corruption	p. 110 & 113
205-2	Communication and training on anticorruption policies and procedures	p. 113

GRI 302: Energy

302-1	Energy consumption within the organisation	p. 154
-------	--	--------

GRI 304: Biodiversity

304-1	Operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas	p. 156
304-2	Significant impacts of activities, products, and services on biodiversity	p. 156 & 157
304-3	Habitats protected or restored	p. 156 & 158

GRI 305: Emissions

305-1	Direct greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 1)	p. 151
305-2	Energy indirect greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 2)	p. 151

305-3	Other indirect greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 3)	p. 151
-------	---	--------

GRI 306: Effluents and waste

306-2	Waste by type and disposal method	p. 160
-------	-----------------------------------	--------

GRI 308: Supplier environmental assessment

308-1	New suppliers that were screened using environmental criteria	p. 139
308-2	Significant actual and potential negative environmental impacts in the supply chain and actions taken	p. 139

GRI 401: Employment

401-1	Total number and rates of new employee hires and employee turnover	p. 130
401-3	Parental leave	p. 128 & 132

GRI 402: Labour/management relations (MA)

402-1	Social Consultation and Dialogue - Co-Determination	p. 134
-------	---	--------

GRI 403: Occupational health and safety

403-1	Occupational health and safety management system	p. 135
403-3	Occupational health services	p. 135
403-5	Worker training on occupational health and safety	p. 136
403-9	Work-related injuries	p. 137

GRI 404: Training and education

404-1	Average hours of training per year per employee by gender, and by employee category	p. 133
-------	---	--------

GRI 405: Diversity and equal opportunities

405-1	Diversity of governance bodies and employees	p. 138 & 129
-------	--	--------------

GRI 413: Local communities

413-1	Operations with local community engagement, impact assessments, and development programmes	p. 143
-------	--	--------

GRI 414: Supplier social assessment

414-1	New suppliers that were screened using social criteria	p. 139 & 141
-------	--	--------------

GRI 416: Customer health and safety

416-1	Assessment of the health and safety impacts of product and service categories	p. 154
-------	---	--------

G4 - Electric Utilities Specific (EUS)

Lines and losses and quality of service

EU4	Length of above and underground transmission and distribution lines by regulatory regime	p. 108
EU12	Transmission and distribution losses as a percentage of total energy	p. 127

Demand management approach

DMA	Management approach to ensure short and long-term electricity availability and reliability	p. 118
DMA	Demand-side management programmes including residential, commercial, institutional and industrial programmes	p. 118
DMA	Disaster/ Emergency Planning and Response	p. 118

Environment

EN12	Description of significant impacts of activities, products, and services on biodiversity in protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas	p. 156 & 158
------	--	--------------

Health and safety & Human resources

EU15	Percentage of employees eligible to retire in the next 5 and 10 years broken down by job category and by region	p. 132
------	---	--------

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Transmission Belgium SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Elia Transmission Belgium SA (la «Société») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que collège des commissaires par l'assemblée générale du 19 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de collège des commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe a été exercé durant 2 exercices consécutifs pour EY Réviseurs d'Entreprises SRL et pour la première fois cette année pour BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats consolidé et résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 7.292,9 millions et l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de la période de € 126,5 million.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Détermination du résultat de la période

Description

Comme exposé à l'annexe 3.3.17. 'Comptes de report réglementaires', 6.20 'Charges à imputer et produits à reporter' et 9.1.4 'Tarification', le résultat net est déterminé en application des méthodes de calcul arrêtées par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») (ci-après le « mécanisme tarifaire »).

Ce mécanisme tarifaire s'appuie sur des méthodes de calcul complexes et nécessitant l'utilisation de paramètres (le facteur Beta de l'action Elia, le rendement des fonds propres,...) et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus).

Le mécanisme tarifaire distingue également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont partiellement attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul, incluant les contrôles de revue par la Direction ;
- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature (contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans le mécanisme tarifaire ;
- Re-calcul indépendant du résultat net en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en appliquant les formules décrites dans le mécanisme tarifaire ;
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 3.3.17, 6.20 et 9.1.4 aux comptes consolidés.

Capitalisation des immobilisations corporelles

Description

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, le Groupe investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constituent l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que l'entretien et l'expansion du réseau ne sont des facteurs clé du rendement de leur investissement. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la note 6.1 'Immobilisations corporelles' des comptes consolidés et à la note 4 'Reporting par segment opérationnel'.

Ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'€ 347,6 millions en 2020 et une valeur nette comptable d'€ 4.427,5 millions au 31 décembre 2020, soit 60,7% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par le Groupe, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX'). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la prééminence dans la communication du Groupe, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé, incluant les contrôles de revue par la Direction, portant sur (i) les autorisations adéquates de capitalisation, (ii) le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, (iii) la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX ;
- Evaluation des contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 6.1 et 4 aux comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de

cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

**Rapport du Collège des commissaires du 14 avril 2021 sur les comptes consolidés
de Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2020 (suite)**

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de

la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés dans le chapitre Rapport de durabilité. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence international reconnu Global Reporting Initiative Standards (« GRI »). Conformément à l'article 3:80 §1, 1er alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux GRI précités.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes aux comptes consolidés.

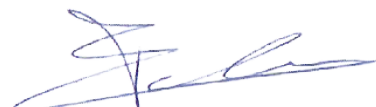
Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 14 avril 2021

Le Collège des commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

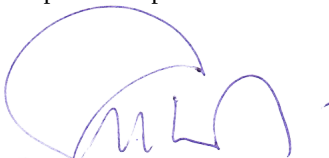


Paul Eelen*

Partner

*Agissant au nom d'une SRL

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
représentée par



Felix Fank*

Partner

*Agissant au nom d'une SRL